

Les partis frères en Belgique : les relations entre le MR et l'Open VLD

Benjamin Biard

DANS **COURRIER HEBDOMADAIRE DU CRISP** 2022/11-12 n° 2536-2537 , PAGES 5 À 92
ÉDITIONS **CRISP**

ISSN 0008-9664

ISBN 9782870752906

DOI 10.3917/cris.2536.0005

Date de mise en ligne : 09/12/2022

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2022-11-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Courrier hebdomadaire
n° 2536-2537 • 2022

Les partis frères en Belgique : les relations entre le MR et l'Open VLD

Benjamin Biard

CRISP

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Cédric Istasse

Assistante éditoriale : Fanny Giltaire

Le *Courrier hebdomadaire* est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par le Service public de Wallonie – Économie Emploi Recherche et par le Ministère de la Communauté germanophone. Il est également publié avec le concours du Fonds de la recherche scientifique–FNRS et de la Fondation universitaire de Belgique.



Une version numérique du *Courrier hebdomadaire* est disponible en *pay per view* (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 7,90 euros – le numéro double : 13,90 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél : 32 (0)2 211 01 80 – Fax : 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be> – info@crisp.be

IBAN BE51 3100 2715 7662 – BIC BBRUBEBB

TVA 0408 141 158

Éditeur responsable : Jean Faniel – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. L'ORIGINE DES PARTIS LIBÉRAUX DE BELGIQUE	7
2. LES PARTIS LIBÉRAUX, DE LA SCISSION AU DÉBUT DES ANNÉES 2000	17
2.1. Les libéraux francophones	17
2.2. Les libéraux flamands	24
3. LE MR ET L'OPEN VLD, DU DÉBUT DES ANNÉES 2000 À AUJOURD'HUI	29
3.1. Le MR	29
3.2. L'Open VLD	43
4. LES SIMILITUDES ET LES DIFFÉRENCES ENTRE LE MR ET L'OPEN VLD	55
4.1. Un destin électoral variable	55
4.2. Une base sociologique semblable	57
4.3. Une différence identitaire et idéologique ?	60
5. LES LIENS ENTRE LE MR ET L'OPEN VLD	66
5.1. Les relations institutionnelles entre le MR et l'Open VLD	66
5.2. Les centres d'études des partis	70
5.3. Le MR et l'Open VLD en campagne électorale	72
5.4. Le MR et l'Open VLD dans l'arène parlementaire	74
5.5. Les relations entre le MR et l'Open VLD au niveau européen	78
5.6. Le MR et l'Open VLD lors des désignations et nominations politiques	80
5.7. Le MR et l'Open VLD à travers leurs organisations internes	82
5.8. Les cabinets ministériels du MR et de l'Open VLD	84
CONCLUSION	87
ANNEXE	89

INTRODUCTION

L'année 2021 a consacré le 175^e anniversaire de la création du parti libéral de Belgique. Souvent présenté comme le plus vieux parti politique d'Europe, celui-ci a connu un développement pour le moins contrasté à travers le temps. Alors qu'il est en capacité de former des gouvernements libéraux homogènes au XIX^e siècle, il connaît des divisions entre doctrinaires et progressistes et son existence apparaît menacée à la fin de ce même siècle. Grâce à l'instauration du mode de scrutin proportionnel en 1899, le parti libéral connaît un redressement électoral remarquable, mais il ne parvient plus pour autant à s'imposer comme parti majoritaire. Après la Première Guerre mondiale, il acquiert le statut de parti d'appoint et participe dès lors à de nombreuses coalitions gouvernementales. Dès les années 1960, à la faveur d'un repositionnement idéologique et stratégique, le parti libéral connaît une progression majeure et redevient une force politique de poids. Pourtant, durant la décennie suivante, des tensions internes provoquent la scission du parti libéral. Le Parti de la liberté et du progrès wallon (PLPW) et le Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (PVV, Parti pour la liberté et le progrès) voient notamment le jour en tant que partis indépendants. Compte tenu de leurs origines communes et du partage d'une même idéologie libérale, ces deux formations et leurs héritiers – à savoir, respectivement, le MR et l'Open VLD aujourd'hui – sont considérés comme des partis frères, c'est-à-dire appartenant à une même famille de partis ¹.

Cette livraison du *Courrier hebdomadaire* propose d'interroger les relations qu'entretiennent les héritiers du parti libéral belge unitaire, en se focalisant sur la période entamée au début des années 2000. En d'autres termes, il s'agit d'analyser ce que recouvre encore aujourd'hui la notion de « partis frères » en Belgique, s'agissant de la famille libérale ². Tous les types de liens entre les deux formations sont investigués, que ce soit sur le plan formel ou sur le plan informel. Il s'agit des rapports qui peuvent exister tant au niveau des dirigeants des partis qu'au niveau des ministres et des parlementaires et même, dans une certaine mesure, au niveau des militants. Sont également prises en compte les relations susceptibles d'être entretenues entre ces partis politiques à travers leurs centres d'études ou leurs organisations de jeunesse.

En dépit du rôle exercé par le libéralisme politique dans l'avènement de nombreuses démocraties représentatives en Europe et malgré l'importance des partis libéraux dans l'espace politique d'un grand nombre d'États d'Europe occidentale depuis le XIX^e siècle, très peu de publications scientifiques se sont attachées à étudier les partis libéraux. Déjà en 2002, Pascal Delwit (ULB) indiquait : « Suggérer que (...) les partis libéraux en Europe sont peu étudiés est un euphémisme. Comparés aux formations socialistes, communistes, d'extrême droite et, plus récemment, écologistes, les partis libéraux sont indubitablement un des parents très pauvres de la littérature scientifique dans les recherches portant sur les acteurs

¹ P. MAIR, C. MUDDE, « The Party Family and its Study », *Annual Review of Political Science*, n° 1, 1998, p. 211-229.

² Pour une précédente étude concernant une autre famille politique belge (en l'occurrence, celle de tradition sociale-chrétienne), cf. B. BIARD, « Les partis frères en Belgique : les relations entre le CDH et le CD&V », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2467-2468, 2020.

politiques »³. Aujourd'hui encore, ce constat demeure⁴. En se focalisant sur les relations entretenues entre le MR et l'Open VLD, ce *Courrier hebdomadaire* entend aussi participer à combler ce manque.

Cette étude repose sur un large corpus d'archives, surtout collectées au sein du centre d'archives Liberaal Archief (Liberas) et du Centre Jean Gol (CJG), mais aussi sur 29 entretiens, réalisés principalement avec des (ex-)cadres et/ou (ex-)élus des partis libéraux de Belgique entre avril 2021 et mars 2022. La situation présentée est celle arrêtée au 1^{er} décembre 2022.

³ P. DELWIT, « Le libéralisme politique : une famille politique complexe », in P. DELWIT (dir.), *Libéralismes et partis libéraux en Europe*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2002, p. 7.

⁴ C. CLOSE, É. VAN HAUTE (dir.), *Liberal Parties in Europe*, Londres, Routledge, 2019, p. 364.

1. L'ORIGINE DES PARTIS LIBÉRAUX DE BELGIQUE

L'unionisme, qui s'était développé dans les années 1820 entre libéraux et catholiques dans les provinces belges du Royaume des Pays-Bas, se maintient pendant plusieurs années après l'indépendance de la Belgique afin d'assurer la stabilité du nouvel État. Toutefois, un courant anticlérical – encore minoritaire dans les années 1830 – subsiste parmi les libéraux⁵ ; il est incarné par Charles de Brouckère, Eugène Defacqz ou encore Théodore Verhaegen⁶. Dès la fin des années 1830, ce courant se renforce et les tensions entre les libéraux et les catholiques se font plus vives⁷. Les Pays-Bas ayant reconnu l'indépendance de la Belgique en 1839, lors de la signature du Traité des XXIV articles, « l'ennemi commun a disparu [et] les conflits internes (re)surgissent »⁸. Ceux-ci se cristallisent d'abord autour du clivage philosophico-religieux et opposent, non pas des partis politiques, mais des tendances ou des sensibilités libérales et catholiques. Si les libéraux défendent une séparation stricte entre l'Église et l'État et promeuvent un État neutre et laïc, les catholiques défendent la prééminence de l'Église. En 1840, pour la première fois, un gouvernement homogène, libéral, est mis en place ; il est dirigé par Joseph Lebeau.

C'est dans ce contexte où l'unionisme commence à s'effriter que la tendance libérale – alors organisée autour d'associations électorales – ressent la nécessité de former un parti politique, c'est-à-dire une organisation regroupant des personnes physiques unies par des liens doctrinaux et ayant comme objectif d'assurer la participation politique des citoyens et d'exercer le pouvoir. Ainsi, le 14 juin 1846, l'Alliance libérale de Bruxelles⁹ – qui est alors la première organisation électorale de Belgique – organise un congrès dans la salle gothique de l'hôtel de ville de Bruxelles ; l'événement a pour objectif « d'assurer l'union plus compacte du parti

⁵ A. MIROIR, « Le congrès libéral de 1846 », in H. HASQUIN, A. VERHULST (dir.), *Les libéraux de 1846 à 1996*, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1996, p. 18.

⁶ T. Verhaegen est considéré comme le fondateur de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Soutenue notamment par les loges maçonniques, celle-ci voit le jour le 20 novembre 1834, en réaction à la création de l'Université catholique de Belgique deux semaines plus tôt à Malines (institution qui sera transférée à Louvain un an plus tard et deviendra l'Université catholique de Louvain - UCL).

⁷ É. VAN HAUTE, « Émergence et disparition des partis », in F. BOUHON, M. REUCHAMPS (dir.), *Les systèmes électoraux de la Belgique*, 2^e édition, Bruxelles, Larcier, 2018, p. 218-219.

⁸ P. DELWIT, « 170 ans de libéralisme politique en Belgique », in P. DELWIT (dir.), *Du parti libéral au MR : 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2016, p. 7.

⁹ L'Alliance libérale a été installée le 15 avril 1841 à Bruxelles sous l'impulsion de T. Verhaegen, qui tente ainsi d'accroître l'influence politique de la franc-maçonnerie face aux catholiques, alors davantage structurés. Cf. J. BARTIER, « Théodore Verhaegen, la franc-maçonnerie et les sociétés politiques », *Revue de l'Université de Bruxelles*, nouvelle série, 16^e année, 1963-1964, p. 135-233.

libéral en Belgique »¹⁰. Il s'agit de l'acte fondateur du Parti libéral (PL ; en néerlandais, Liberale Partij - LP).

Si elle consiste essentiellement en une « large constellation d'associations »¹¹, la nouvelle organisation se dote d'un nom mais aussi d'un programme, d'une ligne et d'une identité¹². Le programme – largement rédigé par Walthère Frère-Orban – est composé de six articles qui prévoient l'extension du corps électoral¹³, l'indépendance réelle du pouvoir civil, l'organisation d'un enseignement public à tous les degrés, le retrait des lois jugées réactionnaires, l'augmentation du nombre de parlementaires et l'amélioration de la condition des classes ouvrière et indigente¹⁴. Il est à noter que les parlementaires issus du Parti libéral conservent une autonomie importante. Cela tient au fait que le congrès de 1846 ne crée pas d'organes centraux et que le programme du parti est encore particulièrement réduit. Il sera d'ailleurs peu amendé dans les années qui suivent, et ce jusqu'en 1914. En effet, durant cette période, ce sont essentiellement des amendements relatifs aux règles électorales qui sont adoptés, respectivement en 1870, en 1894 et en 1900¹⁵.

Dans un premier temps, le Parti libéral se réunit peu. Craignant une division de la structure partisane libérale et, surtout, la mainmise des progressistes et des radicaux sur celle-ci, les doctrinaires s'opposent le plus généralement à la tenue de congrès. Si un deuxième congrès convoqué par l'Alliance libérale de Bruxelles est organisé le 28 mars 1847 afin de compléter l'organisation du libéralisme, il reste sans résultat. Comme l'indique Patrick Lefèvre, « la seule mesure qui y est adoptée est la création d'une "rente libérale", destinée à soutenir la presse de combat dans les petites villes et à la campagne »¹⁶. Cette disposition ne se concrétise toutefois pas. Il faut ensuite attendre 1870 pour qu'un troisième congrès soit convoqué, à l'initiative de l'Association libérale d'Anvers.

Alors que sa fondation est encore récente, le Parti libéral réalise une percée électorale significative lors des élections du 8 juin 1847, lors desquelles il obtient 57 députés, soit 3 de plus que les catholiques. Fort de cette majorité absolue, le Parti libéral constitue un « groupe libéral » à la Chambre des représentants et, surtout, forme un gouvernement homogène libéral sous la direction de Charles Rogier puis, à partir du 31 octobre 1852, de Henri de Brouckère. Si la Belgique conserve un gouvernement homogène à sa tête jusque 1855, relevons toutefois que, dès 1851, le poids des libéraux est réduit après qu'ils ont perdu le contrôle du Sénat.

Le 30 mars 1855, les catholiques font leur retour au pouvoir, dans un gouvernement unioniste dirigé par Pierre De Decker. Mais les libéraux parviennent à nouveau à décrocher une majorité

¹⁰ A. MIROIR, « Le congrès libéral de 1846 », *op. cit.*, p. 22.

¹¹ P. LEFEVRE, « L'organisation du parti libéral de 1846 à 1914 », in H. HASQUIN, A. VERHULST (dir.), *Les libéraux de 1846 à 1996*, *op. cit.*, p. 33.

¹² V. DE COOREBYTER, « Clivages et partis en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2000, 2008, p. 26.

¹³ À l'époque, en raison du suffrage censitaire, seul 1,1 % de la population dispose du droit de vote.

¹⁴ C. DE SALLE, T. VANWING, « La marche de la liberté. Brève histoire du Parti libéral en Belgique et de ses héritiers », in C. DE SALLE, J. KOPPEN (dir.), *Liberté et progrès. Les 175 ans du Parti libéral en Belgique*, Paris, Jourdan, 2021, p.16.

¹⁵ En 1870, le programme libéral prévoit la suppression du cens pour les élections communales et provinciales, qui resteraient néanmoins conditionnées par des conditions capacitaires (liées aux diplômes obtenus ou aux fonctions exercées). En 1894, il prévoit d'introduire un mode de scrutin proportionnel. En 1900, il propose d'abandonner le vote plural (qui octroie plusieurs voix aux électeurs les plus fortunés, les plus instruits ou à la tête d'une famille nombreuse).

¹⁶ P. LEFEVRE, « L'organisation du parti libéral de 1846 à 1914 », *op. cit.*, p. 31.

absolue lors des élections du 10 décembre 1857 (avec 55,1 % des voix) puis du 11 août 1864 (avec 49,7 %). Des gouvernements homogènes libéraux revoient le jour, à nouveau sous la direction de C. Rogier, du 9 novembre 1857 au 3 janvier 1868, puis sous celle de W. Frère-Orban, du 3 janvier 1868 au 2 juillet 1870. C'est alors dans les provinces wallonnes que le Parti libéral enregistre ses meilleures performances. En Flandre, ses résultats sont généralement beaucoup plus mitigés¹⁷. Capable de former des gouvernements homogènes, le Parti libéral est alors un parti d'alternance aux catholiques, dans le cadre d'un système de scrutins majoritaires.

Renvoyés dans l'opposition à la faveur des catholiques à la suite des élections de 1870, les libéraux tiennent leur troisième congrès durant cette même année. De nouveau, celui-ci « ne débouche pas sur un réel programme [mais] révèle plutôt les désaccords entre doctrinaires et progressistes »¹⁸.

Le 11 juin 1878, après huit années passées dans l'opposition, les libéraux remportent les élections et préparent leur retour au pouvoir. Un gouvernement libéral homogène dirigé par W. Frère-Orban est mis sur pied une semaine après le scrutin : il se maintient jusqu'au 16 juin 1884. Il s'agit alors de la dernière majorité absolue des libéraux. Par ailleurs, cette législature marque sans doute l'apogée des tensions qui caractérisent les catholiques et les libéraux. En effet, le 10 juillet 1879, est promulguée la loi Van Humbeeck (du nom du ministre de l'Instruction publique), qui vise notamment à doter chaque commune d'une école primaire publique. La première « guerre scolaire » est alors déclarée. Cette dernière contribue à faire progresser l'idée selon laquelle les catholiques devraient s'unir et se doter d'un parti confessionnel spécifique, ce qu'ils feront à l'occasion du scrutin législatif du 10 juin 1884¹⁹.

Les élections du 14 octobre 1894 consacrent le changement de statut opéré par le Parti libéral. Alors que le suffrage universel masculin tempéré par le vote plural ainsi que l'obligation de vote ont été instaurés à la suite d'une modification de la Constitution intervenue en 1893, le Parti libéral enregistre sa plus importante défaite électorale. S'il décrochait encore 45,4 % des suffrages lors du scrutin du 14 juin 1892, il n'en obtient plus que 27,9 %. La Fédération des cercles catholiques et des associations conservatrices (communément appelée Parti catholique) et, dans une moindre mesure, le Parti ouvrier belge (POB, créé en 1885) se partagent l'essentiel des voix. « Sous ses seules couleurs, [le Parti libéral] ne remporte que dix-sept sièges en Wallonie et pas le moindre en Flandre, où s'installe l'hégémonie politico-électorale catholique »²⁰ ; son existence même paraît menacée. Mais cette traversée du désert – ou « descente aux enfers »²¹ – que vivent les libéraux doit aussi être comprise à l'aune du manque d'organisation et, surtout, des importantes tensions qui caractérisent alors leur parti. Ce dernier voit s'affronter deux grands courants : l'un progressiste – dit radical – qui défend davantage la question sociale et se montre ouvert à une alliance avec le POB, et l'autre doctrinaire qui est attaché au libéralisme économique.

¹⁷ P. DELWIT, « Les libéraux belges et les élections », in P. DELWIT (dir.), *Du parti libéral au MR*, *op. cit.*, p. 160-169.

¹⁸ C. DE SALLE, T. VANWING, « La marche de la liberté », *op. cit.*, p. 20.

¹⁹ B. BIARD, « CDH et CD&V, un ancrage contrasté au sein du “pilier chrétien” », *Politique. Revue belge d'analyse et de débat*, n° 110, 2019, p. 22.

²⁰ P. DELWIT, « Les libéraux belges et les élections », *op. cit.*, p. 169.

²¹ C. DE SALLE, T. VANWING, « La marche de la liberté », *op. cit.*, p. 24.

Les 30 et 31 mai 1887, Paul Janson convoque le premier congrès libéral progressiste et fonde un parti du même nom (Parti libéral progressiste, PLP)²². Des listes libérales distinctes sont alors présentées. Néanmoins, le 21 décembre 1900, Paul Hymans procède à la réunification des deux fractions : « 73 parlementaires libéraux (députés et sénateurs) signent une déclaration des gauches libérales du Sénat et de la Chambre des représentants qui porte sur trois points : l'instruction obligatoire, le service militaire obligatoire et la réforme électorale (plaidant pour la suppression du vote plural) »²³. S'il n'est pas officiellement dissous, le parti progressiste fondé quelques années plus tôt tend à s'effacer.

C'est à l'introduction du mode de scrutin proportionnel en 1899 que le Parti libéral doit essentiellement son salut. Pourtant, et ainsi que le rappelle l'historien Jean Stengers, c'est la majorité au pouvoir qui est à l'origine de la représentation proportionnelle : « On peut donc dire que le Parti libéral fut sauvé par les catholiques »²⁴. En effet, c'est en raison de leur crainte de se retrouver quasiment seuls face aux socialistes – qu'ils considèrent alors comme étant des révolutionnaires – et de leur peur de voir se constituer des cartels associant les socialistes et les libéraux que les catholiques décident de voter pareille réforme électorale.

Lors des élections législatives du 27 mai 1900 et grâce à ce nouveau mode de scrutin, le Parti libéral connaît un redressement électoral spectaculaire, avec 22,7 % des suffrages (soit + 4,6 % par rapport au scrutin du 22 mai 1898) et surtout 31 sièges sur 152 (contre 12 en 1898). Néanmoins, face au Parti catholique, qui conserve sa suprématie électorale, le Parti libéral ne parvient plus à s'imposer comme formation majoritaire et capable de mettre sur pied un gouvernement homogène. Jusqu'à la Première Guerre mondiale (et à l'exception du scrutin de 1912), le Parti libéral conclut alors des cartels électoraux avec le POB. Mais ceux-ci ne suffisent pas pour renverser la majorité absolue catholique en place depuis 1884. Il faut attendre l'époque de la Grande Guerre et la mise sur pied d'un gouvernement d'union nationale en janvier 1916 (gouvernement de Broqueville II) pour voir les libéraux réintégrer le gouvernement. La première coalition tripartite de l'histoire politique belge est alors installée.

Dès 1908, des initiatives tentant de fédérer les hommes politiques libéraux néerlandophones émergent. Celles-ci débouchent, le 16 octobre 1913, sur la création du Liberaal Vlaams Verbond (LVV). L'objectif affiché est de défendre la cause flamande et d'attirer l'attention sur les questions sociales au sein du Parti libéral. Néanmoins, et comme le rappelle Walter Prevenier, de 1913 à 1968, cette association libérale n'appelle pas à une scission du parti : « Bien au contraire, le président du LVV (...) manifesta (...) à plusieurs reprises la crainte que l'éclatement des partis nationaux n'entraîne celui de la Belgique elle-même »²⁵.

Longtemps, le Parti libéral n'est pas véritablement structuré. C'est le 15 mars 1913 qu'il se dote d'un organe de direction, à savoir le conseil national du Parti libéral. Celui-ci « concrétise l'union retrouvée [entre doctrinaux et radicaux] »²⁶ et tient sa première assemblée générale

²² D. GAUBLOMME, « Doctrinaires et progressistes au XIX^e siècle », in H. HASQUIN, A. VERHULST (dir.), *Le libéralisme en Belgique. Deux cents ans d'histoire*, Bruxelles, Delta, 1989, p. 206.

²³ C. DE SALLE, T. VANWING, « La marche de la liberté », *op. cit.*, p. 24.

²⁴ J. STENGERS, « Les conséquences du suffrage universel tempéré (1894-1919) », in H. HASQUIN, A. VERHULST (dir.), *Les libéraux de 1846 à 1996*, *op. cit.*, p. 71.

²⁵ W. PREVENIER, « La séparation linguistique (1960-1979) », in H. HASQUIN, A. VERHULST (dir.), *Le libéralisme en Belgique*, *op. cit.*, p. 341.

²⁶ P. LEFEVRE, « L'organisation du parti libéral de 1846 à 1914 », *op. cit.*, p. 38.

le 6 juillet 1913. Quelques années plus tard, en 1920, un premier président du Parti libéral est désigné, en la personne d'Albert Mechelynck, alors ministre d'État.

Dans la foulée de la Première Guerre mondiale mais aussi en conséquence de l'adoption du suffrage universel masculin en 1919 – qui octroie le droit de vote à tous les hommes de nationalité belge et âgés de 21 ans accomplis et abroge le vote plural –, le Parti libéral occupe une nouvelle place sur l'échiquier politique : celle de parti d'appoint. Avec des résultats électoraux pourtant modestes, il parvient à se positionner comme un acteur quasi incontournable des coalitions gouvernementales successives pendant de nombreuses années, et ce grâce à sa troisième position dans la hiérarchie des partis²⁷. Le 24 novembre 1937, le libéral Paul-Émile Janson devient même Premier ministre, alors qu'un libéral n'avait plus dirigé de gouvernement depuis 53 ans.

Le 27 juin 1937, à Jambes, est fondée l'Entente libérale wallonne. Occupant au sein du Parti libéral une place similaire à celle du LVV, elle est composée de délégués de toutes les fédérations wallonnes du Parti libéral et regroupe presque l'ensemble des parlementaires libéraux wallons²⁸. À l'instar du LVV, elle agit tel un groupe de pression au sein du Parti libéral. Néanmoins, à l'inverse de celles de l'organisation flamande, les positions de l'Entente libérale wallonne sur le plan communautaire sont beaucoup moins marquées.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les libéraux connaissent un important ressac électoral, passant de 17,2 % (soit 33 sièges à la Chambre des représentants sur 202) lors des élections législatives du 2 avril 1939 à 8,9 % (16 sièges sur 202) lors de celles du 17 février 1946. Cependant, le Parti libéral parvient à se redresser lors du scrutin législatif du 26 juin 1949 puisqu'il y décroche 15,2 % des suffrages (soit 29 sièges à la Chambre des représentants sur 212). Ces bonnes performances s'expliquent par la capacité des libéraux à se positionner efficacement sur le terrain fiscal durant la campagne électorale précédant ce scrutin. Le Parti libéral se stabilise ensuite entre 10 % et 15 %²⁹, et ce jusqu'aux élections législatives du 23 mai 1965, qui consacrent une percée électorale significative pour le parti (cf. *infra*).

Le 26 janvier 1956, le Parti libéral se dote d'un centre d'études : le Centre Paul Hymans.

La conclusion du Pacte scolaire, le 20 novembre 1958, marque une étape majeure dans le développement du Parti libéral. En effet, ce compromis signé par les sociaux-chrétiens, les socialistes et les libéraux met fin à un conflit majeur ayant opposé les sociaux-chrétiens d'un côté et les socialistes et les libéraux de l'autre : la seconde « guerre scolaire » (1950-1958). Par là même, ce Pacte scolaire permet de réduire l'importance du clivage philosophico-religieux et réoriente les lignes de fracture le long des clivages socio-économique et communautaire. En conséquence, le Parti libéral affiche sa volonté de dépasser le clivage philosophico-religieux dès la fin des années 1950, sous l'impulsion de Roger Motz³⁰.

²⁷ En 1946, le Parti libéral est néanmoins dépassé par le Parti communiste de Belgique (PCB).

²⁸ « Les Congrès wallons », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 22, 1959, p. 18.

²⁹ Entre 1946 et 1961, les libéraux connaissent leur plus mauvaise période au niveau électoral. Ils y enregistrent leurs minimas historiques. Lors du premier scrutin de l'après-guerre, le Parti libéral ne parvient pas même à se maintenir au-dessus de la barre symbolique des 10 % (il récolte alors 8,9 % des voix) et, lors des cinq élections suivantes, ses scores oscillent entre 11,4 % et 15,3 %. Cf. C. ISTASSE, « Les évolutions électorales des partis politiques (1944-2019). III. Les familles politiques », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2435, 2019, p. 9-11.

³⁰ Il est à noter aussi que, en 1958, la Volksunie (VU) abandonne la référence chrétienne dans sa dénomination. En 1964 puis en 1968, c'est par ailleurs sur une base d'emblée pluraliste que se fondent respectivement le

À l'occasion d'un congrès organisé en 1959, le Parti libéral exprime son souhait d'être davantage tolérant à l'égard de la religion catholique et annonce un repositionnement sur les enjeux socio-économiques. C'est aussi à cette époque que la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) rompt avec le Parti libéral, alors que les liens avaient précédemment été très étroits entre eux ³¹.

Les 7 et 8 octobre 1961, alors qu'Omer Vanaudenhove a été élu à la tête du parti quelques mois auparavant ³², le Parti libéral formalise cette évolution en opérant un changement d'appellation : il devient le Parti de la liberté et du progrès (PLP ; en néerlandais, *Partij voor Vrijheid en Vooruitgang* - PVV). L'anticléricalisme qui l'avait vu naître en 1846 est laissé de côté afin d'ouvrir le parti à des personnalités puis à un électorat catholiques ³³. Au-delà de cette volonté de rassembler croyants et non-croyants, le parti réoriente son projet autour de deux grands axes ³⁴. Premièrement, il se positionne plus clairement en faveur du libéralisme économique, d'une réduction de la fiscalité et d'une diminution du rôle de l'État. Deuxièmement, il se pose en défenseur de l'unité de la Belgique. Cette mutation identitaire ne se réalise pas sans provoquer certaines tensions en interne, principalement depuis les rangs des Jeunesses libérales ainsi que de certaines fédérations qui voient d'un mauvais œil l'ouverture du parti à la droite catholique ³⁵. Enfin, sur la forme, le PLP-PVV prévoit « l'instauration d'une autorité centrale unique et forte dans le nouveau parti » ³⁶. Il est à noter également que le principe d'une alternance à la présidence du parti sur une base régionale est intégré au sein des nouveaux statuts : les présidents du PLP-PVV seront désormais alternativement un représentant des fédérations wallonnes, un des fédérations flamandes et un de la fédération bruxelloise du parti.

L'opération permet au PLP-PVV de voir plusieurs personnalités sociales-chrétiennes le rejoindre ³⁷. En outre, elle a un impact durable sur son statut électoral. Alors que le parti libéral était jusqu'alors un acteur modeste sur le plan électoral, il parvient à capter une part plus significative de l'électorat à partir du milieu des années 1960 (cf. Tableau 1) – dans un contexte marqué par ailleurs par son renvoi dans l'opposition, de 1961 à 1966 ³⁸. Lors des scrutins du 23 mai 1965 et du 31 mars 1968, le PLP-PVV parvient à dépasser la barre des 20 % (avec, respectivement, 21,6 % et 20,9 % des suffrages), qu'il n'avait pourtant jamais atteinte depuis

Front démocratique des francophones (FDF) et le Rassemblement wallon (RW). Cf. X. MABILLE, *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2011, p. 300.

³¹ Par exemple, le président de la CGSLB de 1944 à 1959, Adolphe Van Glabbeke, a cumulé sa fonction syndicale avec un mandat de parlementaire et, à plusieurs reprises, de ministre. À propos de la CGSLB, cf. J. FANIEL, K. VANDAËLE, « Histoire de la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2123-2124, 2011 ; J. FANIEL, C. GOBIN, « Les relations entre syndicats et partis politiques : un frein à la mobilisation sociale ? », in J. FANIEL, C. GOBIN, D. PATERNOTTE (dir.), *Se mobiliser en Belgique. Raisons, cadres et formes de la contestation sociale contemporaine*, Louvain-la-Neuve, Academia / L'Harmattan, 2020, p. 117-139.

³² Il a succédé à R. Motz le 6 mai 1961.

³³ H. DE CROO, *Enraciné dans la vie. Autobiographie*, Tiel, Racine / Lannoo, 2018, p. 28.

³⁴ M. D'HOORE, « Du PLP-PVV au PRL-FDF. I. 1961-1992 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1554-1555, 1997, p. 5.

³⁵ « Bilan d'une présidence au PLP : Omer Vanaudenhove (1961-1969) (I) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 430, 1969, p. 3.

³⁶ *Ibidem*, p. 2.

³⁷ P. DELWIT, « Du parti libéral à la fédération PRL-FDF-MCC », in P. DELWIT (dir.), *Libéralismes et partis libéraux en Europe*, *op. cit.*, p. 182.

³⁸ Les gouvernements Lefevre (du 25 avril 1961 au 24 mai 1965) et Harmel (du 28 juillet 1965 au 11 février 1966) associent les sociaux-chrétiens aux socialistes.

l'instauration du suffrage universel. Par la suite, les libéraux parviennent à faire « jeu égal avec les sociaux-chrétiens, avant (...) de les devancer »³⁹.

Les années 1960 sont caractérisées par des tensions communautaires majeures, dont le paroxysme apparaît lors de l'« affaire de Louvain », par laquelle les nationalistes flamands demandent le départ de la section francophone de l'Université catholique de Louvain (« *Walen buiten* ») et réclament l'unilinguisme de l'université. Caractérisé par des divisions internes très fortes, le gouvernement Vanden Boeynants I (social-chrétien/libéral) s'en retrouve affaibli et le Premier ministre remet alors la démission de son gouvernement au roi Baudouin le 7 février 1968. Une des conséquences de cette affaire est la disparition du parti unitaire PSC-CVP.

Quant à lui, le PLP-PVV parvient à maintenir une relative unité en son sein jusqu'à la fin des années 1960. Réuni en congrès statutaire et doctrinal à Liège les 22 et 23 janvier 1966, le parti adopte un « compromis linguistique » belge, surtout favorable aux libéraux francophones. Alors que les parlementaires issus du LVV étaient *a priori* opposés à un tel compromis, notamment parce qu'il prévoyait d'étendre les facilités linguistiques à treize communes limitrophes de Bruxelles, ils soutiennent néanmoins celui-ci : « Les flamingants du PVV étaient trop faibles pour affronter le reste du parti. Ils préférèrent préparer la voie de la participation des membres du LVV au prochain gouvernement, ce qui leur semblait en fait le meilleur moyen d'acquiescer et ensuite d'exercer un réel pouvoir flamand »⁴⁰. De fait, le gouvernement Vanden Boeynants I intègre quatre représentants du LVV en son sein dès sa mise sur pied le 19 mars 1966. Au-delà de l'adoption de ce compromis linguistique, une réforme des statuts du PLP-PVV est initiée par O. Vanaudenhove dans les années 1960. L'article 1^{er} des nouveaux statuts stipule : « Le PLP croit à une Belgique unie par tous les liens de son histoire commune et par toutes les nécessités de son destin commun »⁴¹.

Cette apparente unité autour de la question communautaire est toutefois de courte durée. Les résultats du scrutin législatif du 31 mars 1968 sont un élément déclencheur de la fragmentation de la famille libérale. En effet, contre toute attente, les libéraux enregistrent un recul électoral à cette occasion. Si ce recul est léger à l'échelle nationale (- 0,7 %), le parti progresse en Wallonie alors qu'il enregistre un net recul en Flandre. La désillusion est de mise au sein du PLP-PVV et des désaccords émergent alors publiquement. En effet, les libéraux flamands (principalement à travers le LVV) estiment que le président O. Vanaudenhove et la stratégie unitariste développée pendant la campagne sont à l'origine de cette déception électorale. Sous la pression du Willemsfonds et du quotidien *Het Laatste Nieuws*, le 6 avril 1968, le LVV renie le compromis linguistique adopté deux ans plus tôt. Les 11 et 12 mai 1968, le LVV tient un congrès extraordinaire à Knokke, lors duquel sont adoptées des résolutions qui « accentuent les forces centrifuges au sein du PLP-PVV »⁴². Concrètement, le LVV souhaite désormais la scission intégrale de l'Université libre de Bruxelles, prône l'unilinguisme de l'Université catholique de Louvain, affiche sa volonté de scinder l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV), etc. Les demandes du LVV portent aussi sur l'organisation

³⁹ P. DELWIT, « Partis et paysage politique dans l'espace francophone en Belgique », *Outre-Terre*, volume 40, n° 3, 2014, p. 134.

⁴⁰ W. PREVENIER, « La séparation linguistique (1960-1979) », *op. cit.*, p. 344.

⁴¹ Parti de la liberté et du progrès, « Statuts nationaux », 1966.

⁴² P. DELWIT, « Du parti libéral à la fédération PRL-FDF-MCC », *op. cit.*, p. 180.

interne du PLP-PVV. Ainsi, les libéraux flamands « exigent (...) l'introduction de la parité linguistique dans tous les organes de direction et une représentation proportionnelle des Flamands sur les listes libérales à Bruxelles »⁴³. Du côté francophone, Maurice Destenay, député-bourgmestre de Liège, et Jean Lejeune, échevin à Liège, reprochent quant à eux à O. Vanaudenhove l'ouverture à droite du parti.

Ces tensions internes provoquent une réorganisation du PLP-PVV. Ainsi, le 2 avril 1969, il est décidé que les fédérations wallonnes et flamandes du parti peuvent désormais tenir des réunions distinctes. Quant à lui, le bureau du parti demeure national. C'est toutefois à Bruxelles que les tensions entre libéraux francophones et flamands sont les plus visibles, dans un contexte marqué par une défaite particulièrement douloureuse pour les libéraux bruxellois lors du scrutin du 31 mars 1968 (- 6,8 %). Plusieurs initiatives remettent en cause l'unité du parti. Par exemple, le 21 mai, lors d'un congrès national du PLP-PVV, le sénateur Albert Demuyter agite la menace d'une sécession d'une partie des libéraux bruxellois dans le cas où les aspirations qui leur sont propres ne seraient pas prises en compte. Rapidement, O. Vanaudenhove réagit en indiquant que sera exclu tout tenterait de mettre à mal l'unité du parti.

En septembre 1968, O. Vanaudenhove doit abandonner provisoirement l'exercice de son mandat de président du PLP-PVV pour des raisons de santé. Il est remplacé pendant quatre mois par Norbert Hougardy, qui assure la présidence *ad interim*. Alors que le PLP-PVV est affaibli depuis les élections du 31 mars 1968 et alors qu'il fait face à des forces centrifuges en son sein, l'effacement du président O. Vanaudenhove pendant cette période ne contribue pas à renforcer l'autorité dans le parti. Dès le 19 novembre 1968, les cadres du PLP-PVV confirment que O. Vanaudenhove ne demandera pas le renouvellement de son mandat à la présidence lors du prochain congrès. Deux candidats – wallons, en vertu du principe d'alternance – s'affrontent pour lui succéder. Le Liégeois Émile-Edgar Jeunehomme, alors vice-président du PLP-PVV, fait face au Hainuyer Pierre Descamps, alors trésorier du parti. Ce dernier est finalement élu lors du X^e congrès national du PLP-PVV, les 7 et 8 juin 1969.

Les tensions qui animent le parti libéral unitaire sont au plus haut le 9 juin 1970, alors qu'il est question de voter au Sénat la réforme institutionnelle préparée par le gouvernement Eyskens IV (associant les socialistes, les sociaux-chrétiens et les libéraux depuis le 17 juin 1968). Plus spécifiquement, le projet de nouvel article 3^{ter} de la Constitution – qui limite la Région bruxelloise à 19 communes – est soutenu par les libéraux flamands alors qu'il rencontre l'opposition des libéraux francophones⁴⁴. Cette divergence d'opinion ne surprend pas puisque, quelques mois plus tôt, lors d'un congrès du parti qui s'était tenu le 20 mars, les libéraux s'étaient accordés pour soutenir la proposition du gouvernement en matière d'autonomie culturelle mais s'étaient déjà divisés sur la question bruxelloise. Le lendemain du vote au Sénat, la Fédération bruxelloise du PLP-PVV rompt avec l'organisation nationale du parti et fonde, dès le 25 juin, le PLP de la région bruxelloise. Son premier président est alors le francophone A. Demuyter.

⁴³ M. D'HOORE, « Du PLP-PVV au PRL FDF », *op. cit.*, p. 8.

⁴⁴ R. DANDOY, N. DE DECKER, « Peut-on encore parler de partis frères en Belgique ? », in J.-B. PILET, J.-M. DE WAELE, S. JAUMAIN (dir.), *L'absence de partis nationaux : menace ou opportunité ?*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2009, p. 24.

Au printemps 1971, le mouvement de division interne s'accroît. Le 8 mai, les fédérations flamandes s'organisent en aile autonome et, le 13 juin suivant, les fédérations wallonnes font de même. Ces deux ailes tiennent chacune un congrès distinct à ces occasions. En outre, le 27 juin 1971, les libéraux flamands tiennent un second congrès, lors duquel ils approuvent un manifeste : l'aile flamande – provisoirement présidée par Willy De Clercq – est officiellement créée.

De facto, le parti se trouve scindé. Néanmoins, les libéraux belges présentent encore des listes unitaires – pour la dernière fois – lors des élections législatives du 7 novembre 1971. À Bruxelles par contre, pas moins de trois listes distinctes sont présentées par les libéraux : le PLP-PVV « national », le PLP de la région bruxelloise et le Parti libéral indépendant (LIB ; en néerlandais, *Liberaal Onafhankelijk Belgische Partij* - LOB)⁴⁵.

Comme en atteste le tableau 1, cette séquence qui consacre l'implosion du parti unitaire en trois branches affaiblit considérablement la famille libérale : « Les gains recueillis du réaligement opéré en 1961 se sont évanouis »⁴⁶. Si les libéraux conservent des résultats supérieurs à ceux obtenus durant la période comprise entre l'instauration du suffrage universel pur et simple et le scrutin de 1965, le recul qu'ils enregistrent lors du scrutin législatif de 1971 par rapport aux élections de 1965 et de 1968 est remarquable, surtout pour l'aile francophone⁴⁷. Enregistrant un recul moins marqué, l'aile flamande devient pour la première fois de son histoire plus importante que son homologue francophone⁴⁸.

Le *Partij voor Vrijheid en Vooruitgang* (PVV, Parti pour la liberté et le progrès) et le Parti de la liberté et du progrès wallon (PLPW) voient officiellement le jour en mai 1972, respectivement en Flandre (5-7 mai) et en Wallonie (27-28 mai). À Bruxelles, les libéraux se divisent. Du côté néerlandophone, les « *Blauwe Leeuwen* » de la fédération flamande deviennent le PVV de l'arrondissement de Bruxelles. Côté francophone, le PLP de la région bruxelloise – qui est rebaptisé Parti libéral démocrate et pluraliste (PLDP) le 20 janvier 1973 puis Parti libéral bruxellois (PLB) le 23 juin 1974 – s'allie au FDF aux élections du 10 mars 1974, tandis que la Fédération PLP de l'arrondissement de Bruxelles (tendance Delforge) – née en septembre 1970, par scission du PLP de la région bruxelloise – est hostile à ce cartel d'intérêts. À partir de 1974-1975, les deux mouvances libérales bruxelloises francophones se rapprochent. Le 23 juin 1975, elles se réunifient sous le nom de Parti libéral bruxellois (PLB)⁴⁹, bientôt simplement dénommé Parti libéral (PL). Néanmoins, ces divisions – que Jacques Van Offelen qualifiera de « suicide collectif »⁵⁰ – n'ont pas été sans conséquence lors des élections législatives du 17 décembre 1978. En effet, à cette occasion, les libéraux francophones ne récoltent que 6,8 % des voix et un seul siège à la Chambre des représentants.

⁴⁵ Le LIB a été fondé le 31 mars 1971, par scission du PLP de la région bruxelloise ; il disparaîtra en octobre 1972, par réintégration dans ce parti.

⁴⁶ P. DELWIT, « Du parti libéral à la fédération PRL-FDF-MCC », *op. cit.*, p. 185.

⁴⁷ « Les élections législatives du 7 novembre 1971 (I) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 544, 1971.

⁴⁸ J. BILLIET, « Les transformations du libéralisme en Flandre. Les *Vlaams Liberalen en Democraten* (VLD) », in P. DELWIT (dir.), *Libéralismes et partis libéraux en Europe*, *op. cit.*, p. 200.

⁴⁹ Opposés à cette fusion, quelques membres du PLB et de la Fédération PLP de l'arrondissement de Bruxelles se regroupent en décembre 1975 dans un nouveau PLP de la région bruxelloise, dont l'existence est toutefois fugitive.

⁵⁰ J. VAN OFFELEN, *La ronde du pouvoir*, Bruxelles, Didier Hatier, 1987, p. 305.

Le PLP-PVV national se maintient en vie jusqu'en 1977, telle « une coquille vide »⁵¹. En effet, à partir de 1972, il s'agit surtout d'une structure résiduelle aux pouvoirs particulièrement limités.

**Tableau 1. Résultats du Parti libéral
lors des élections de la Chambre des représentants (1946-1971),
au niveau national et en % des votes valables**

	PL/PLP-PVV
1946	8,9
1949	15,3
1950	11,3
1954	12,2
1958	11,1
1961	12,3
1965	21,6
1968	20,9
1971	14,7 ^A
	1,7 ^B
	0,4 ^C

^A Cartel PLP-PVV.

^B PLP de la région bruxelloise.

^C LIB.

⁵¹ C. DE SALLE, T. VANWING, « La marche de la liberté », *op. cit.*, p. 35.

2. LES PARTIS LIBÉRAUX, DE LA SCISSION AU DÉBUT DES ANNÉES 2000

À la suite de leur rupture, le PLPW et le PVV suivent chacun leur propre trajectoire en tant que partis indépendants. Des tensions continuent à caractériser le fonctionnement interne de chacune de ces formations, même si d'importants moments de proximité peuvent aussi être décelés.

2.1. LES LIBÉRAUX FRANCOPHONES

Quelques jours après la tenue du premier congrès du PVV, les 5, 6 et 7 mai 1972 à Blankenberge, les libéraux wallons tiennent eux aussi leur congrès fondateur, les 27 et 28 mai, à Namur. É.-E. Jeunehomme est élu à la présidence du PLPW à l'unanimité des voix.

Alors que la scission du parti libéral unitaire a des impacts négatifs sur les scores électoraux du PLPW, une opération de réunification des libéraux francophones est menée durant la deuxième moitié des années 1970.

Dans un contexte marqué par le recul électoral enregistré par le Rassemblement wallon (RW) lors du scrutin du 10 mars 1974 mais aussi par la participation – inédite – du RW au gouvernement national de juin 1974 à mars 1977, les tensions au sein du parti régionaliste wallon s'accroissent. Plusieurs cadres qui incarnent « l'aile de centre-droit »⁵² du parti expriment de façon manifeste leur désaccord avec la politique qu'entend défendre le président du RW, Paul-Henri Gendebien, orientée davantage à gauche. Le 24 novembre 1976, trois personnalités majeures du parti annoncent leur départ du RW, à savoir François Perin, Jean Gol et Étienne Knoops ; tous trois conservent toutefois leurs fonctions au sein du gouvernement⁵³. Rapidement, ceux-ci initient des négociations en vue d'un rapprochement avec le PSC, mais en vain. Ces négociations se poursuivent ensuite avec les libéraux wallons, spécifiquement avec André Damseaux et Pierre Descamps. Quelques jours plus tard, le

⁵² P. DELWIT, « Du parti libéral à la fédération PRL-FDF-MCC », *op. cit.*, p. 186.

⁵³ F. Perin est alors ministre de la Réforme des institutions, fonction dont il démissionnera le 8 décembre 1976. Pour leur part, J. Gol est secrétaire d'État à l'Économie régionale, adjoint au ministre des Affaires wallonnes et E. Knoops est secrétaire d'État aux Affaires économiques, adjoint au ministre des Affaires économiques (il deviendra ministre du Commerce extérieur le 8 décembre 1976) ; tous deux resteront membres du gouvernement jusqu'au terme de celui-ci, le 6 mars 1977.

15 janvier 1977⁵⁴, la frange sécessionniste du RW – rassemblée au sein du cercle CRÉER (Club pour les réformes, l'Europe et les régions) – et le PLPW fusionnent. Ils donnent ainsi naissance à une nouvelle force politique libérale : le Parti des réformes et de la liberté en Wallonie (PRLW)⁵⁵. Le libéralisme wallon fait alors son « *aggiornamento* fédéraliste »⁵⁶ et se dote d'une image moins conservatrice sur le plan socio-économique, bien que demeurant favorable à la promotion de la libre entreprise. Par ailleurs, le parti est redynamisé à travers un renouvellement de son personnel politique auquel participent une poignée « de jeunes turcs »⁵⁷ issus de la sphère d'influence du RW, tels que Philippe Monfils, Michel Forêt, François-Xavier de Donnea, Hervé Hasquin et Serge Kubla.

Il est à noter que l'une des différences entre les statuts du PLPW et ceux du PRLW est l'abandon de toute référence à un quelconque parti national. Cet événement marque donc le terme définitif de l'existence d'un parti libéral belge unitaire.

Durant les quelques premiers mois, le PRLW est dirigé par un directoire constitué de Jean Rey, P. Descamps, Robert Henrion et F. Perin. Le 26 novembre 1977, le Verviétois A. Damseaux accède à la présidence du parti.

La réunification des libéraux francophones va plus loin encore. En effet, sous l'impulsion de J. Gol, les libéraux francophones wallons et bruxellois opèrent un rapprochement dans la deuxième moitié des années 1970. Le 19 mai 1979, celui-ci est officialisé et donne lieu à la création du Parti réformateur libéral (PRL). J. Gol est élu à la présidence de cette « nouvelle » formation libérale le 23 juin.

Ces différents mouvements ont un impact au moins partiel sur le programme du parti libéral francophone. En effet, s'il demeure attaché au pluralisme philosophico-religieux et s'il défend toujours la libre entreprise, le PRL se dote d'un programme marqué par le néo-libéralisme tel qu'il s'est développé aux États-Unis et en Grande-Bretagne : « L'accent est mis sur l'obligation de réduire fortement la fiscalité et la taille de l'appareil étatique pour faire face tant au chômage qu'à la dette publique qui augmentent »⁵⁸. Ce renouvellement donne un nouvel élan au parti. Lors des élections législatives du 8 novembre 1981, celui-ci remporte un important succès électoral, avec 8,6 % des suffrages au niveau national (cf. Tableau 2), ce qui lui permet de former une coalition avec son homologue flamand ainsi qu'avec les sociaux-chrétiens. Devenu vice-Premier ministre au sein du gouvernement Martens V – exécutif dont il est le numéro deux, au point que celui-ci est communément appelé le « premier gouvernement Martens-Gol »⁵⁹ –, J. Gol cède la présidence du parti à Louis Michel le 23 janvier 1982. Ce dernier sera reconduit à cette fonction quatre ans plus tard, le 26 janvier 1986.

⁵⁴ Cette fusion a été annoncée dès le 24 novembre 1976.

⁵⁵ Dans le Hainaut, le Parti libéral wallon (né en décembre 1973) conservera une existence propre jusqu'au début des années 1980.

⁵⁶ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. I. 1961-1999 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2092-2093, 2011, p. 11.

⁵⁷ P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, 2^e édition, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010, p. 197.

⁵⁸ J.-B. PILET, R. DANDOY, « L'évolution des programmes électoraux des libéraux francophones : du parti libéral au Mouvement réformateur », in P. DELWIT (dir.), *Du parti libéral au MR*, *op. cit.*, p. 121.

⁵⁹ De même, les gouvernements Martens VI et VII seront pour leur part qualifiés respectivement de deuxième et de troisième gouvernements Martens-Gol.

Le 1^{er} mai 1985, L. Michel organise un rassemblement libéral de nature festive à l'occasion de la fête du travail. Son objectif est « de ne pas laisser aux formations de gauche le monopole de la fête du travail »⁶⁰. Cette tradition, qui rassemble bien sûr les libéraux francophones mais aussi un certain nombre de représentants du parti frère, perdure jusqu'à aujourd'hui⁶¹.

Si la progression du PRL se confirme lors du scrutin du 13 octobre 1985, lors duquel il remporte plus de 10 % des voix au niveau national, le parti libéral francophone connaît une phase de déclin électoral dès le scrutin du 13 décembre 1987. Ce recul est alors relatif puisque le PRL obtient un résultat qui est certes inférieur à celui de 1985 mais qui demeure supérieur aux résultats libéraux à tous les autres scrutins antérieurs⁶². Néanmoins, le PRL est considéré comme étant « le perdant politique du scrutin »⁶³ dès lors qu'il est renvoyé dans l'opposition. Ce recul électoral est confirmé lors des élections européennes ainsi que lors du scrutin régional bruxellois du 18 juin 1989.

Rapidement après ce ressac, des voix s'élèvent au sein du parti libéral pour remettre en question le *leadership* de J. Gol. Ainsi, quelques jours après le scrutin européen et bruxellois de 1989, Alain Zenner, ancien chef de cabinet adjoint du ministre Arnaud Decléty et chef de groupe libéral au conseil communal d'Uccle⁶⁴, appelle à des élections internes anticipées : « Le mouvement politique doit redevenir un rassemblement autour de certaines valeurs. Le libéralisme ne se réduit pas à une conception économique de la société. Être libéral, c'est aussi une totale liberté intellectuelle, la primauté de l'intérêt général et du respect de chacun. Libéralisme et humanisme doivent aller de pair. Les libéraux qui partagent ces valeurs sont de plus en plus nombreux à ne plus se reconnaître dans le discours et la conduite de Jean Gol. Et ils ont l'impression que la politique du parti consiste avant tout en la volonté de se maintenir au pouvoir ou d'y revenir au plus vite, à tout prix, sans conception d'ensemble ni vision à long terme »⁶⁵.

Des élections internes sont annoncées. Celles-ci sont rapidement perçues comme risquant d'entraîner des querelles intestines. Alors que, durant l'été 1989, J. Gol laisse planer le doute quant au rôle qu'il pourrait jouer à l'occasion de ce scrutin, Daniel Ducarme annonce se présenter aux élections dès le 5 septembre, à la condition que L. Michel n'y participe pas. Par cette candidature, il met à mal la stratégie de J. Gol, qui espérait limiter le nombre de candidats et apparaître comme étant une personnalité de consensus⁶⁶. Le même jour, la

⁶⁰ C. DE SALLE, T. VANWING, « La marche de la liberté », *op. cit.*, p. 39. Ainsi, L. Michel indique ce jour-là au micro de la RTBF : « Nous considérons que personne n'a le monopole du cœur ni des travailleurs. Le 1^{er} mai, c'est la fête de tous les travailleurs. Nous voulons indiquer (...) que les travailleurs, ce n'est pas un groupe exclusif d'hommes et de femmes. Ce n'est pas un secteur particulier. Ce n'est pas une classe sociale. Les travailleurs, ce sont les cadres, les indépendants, les ouvriers, les fonctionnaires, les enseignants, etc. Ce sont tous ceux qui, dans une société, travaillent ou veulent travailler, tous ceux qui assument et tous ceux qui, finalement, entretiennent ou construisent la richesse d'une société et d'un pays ».

⁶¹ D'abord organisée à Liège, au Sart Tilman, la fête du travail est ensuite célébrée par les libéraux à Jodoigne. Le 1^{er} mai 2022, après deux années consécutives en distanciel en raison de la pandémie de Covid-19, la fête du travail du MR se tient cette fois à Herstal.

⁶² X. MABILLE, É. LENTZEN, « Les élections du 13 décembre 1987 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1179-1180, 1987, p. 14.

⁶³ P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, *op. cit.*, p. 216.

⁶⁴ Il est par ailleurs animateur au sein du groupe de réflexion « Perspectives libérales » mis sur pied par H. Hasquin en mai 1988.

⁶⁵ *Le Soir*, 24 juin 1989.

⁶⁶ M. D'HOORE, « La "saga des Ducs". Naissance, vie et mort de l'expérience bicéphale du Parti réformateur libéral (1989-1992) », *Res Publica*, volume 35, n° 3-4, 1993, p. 472.

candidature de Jean Barzin est annoncée, de même que celle d'Antoine Duquesne, ancien chef de cabinet de J. Gol, qui la conditionne toutefois à une non-participation électorale de ce dernier. De son côté, L. Michel indique le 11 septembre qu'il envisage de solliciter une dérogation auprès du parti ⁶⁷ afin de se maintenir deux années supplémentaires à la tête du PRL si celui-ci « devait être confronté à un risque sérieux de division » ⁶⁸.

C'est finalement la déclaration de non-candidature de J. Gol, le 14 septembre, qui permet de « décongestionner » ⁶⁹ le processus. Les deux « poulains » respectifs de J. Gol et de L. Michel, à savoir A. Duquesne et D. Ducarme, sont alors en compétition ouverte. Toutefois, dans l'objectif de ne pas mettre à mal l'unité du PRL à travers une guerre fratricide, ces deux hommes sont amenés à se rassembler – non sans mal et sous la contrainte. *In fine*, ils parviennent à un compromis, le 25 septembre, par lequel ils proposent de remplacer le poste de président par un ticket composé de deux secrétaires se partageant la fonction présidentielle (en raison de leurs noms, ils sont surnommés « les deux Duks ») ⁷⁰. Ces modifications statutaires sont adoptées par les instances du parti durant l'automne 1989.

À l'issue de l'élection interne, qui a lieu le 16 décembre 1989, le duo composé d'A. Duquesne et de D. Ducarme est élu à la tête du PRL, avec 80,7 % des voix. Face à eux, le tandem formé par J. Barzin et Jacqueline Herzet ne recueille que 19,3 % des suffrages. Dès le 19 janvier 1990, A. Duquesne occupe la fonction de président, en charge des affaires fédérales, et D. Ducarme celle de vice-président, en charge des affaires communautaires et régionales. Bien que caractérisée par des tensions aiguës, leur présidence commune est aussi marquée par une volonté de doter le parti d'une image davantage sociale et reposant sur des valeurs humanistes. Par ailleurs, le duo opère une modernisation du parti et adopte une stratégie d'opposition inspirée du PVV à travers la constitution d'un cabinet fantôme, composé de parlementaires spécialisés dans différents secteurs des politiques publiques ⁷¹.

Cette réorganisation interne du PRL ne permet pas d'endiguer le déclin électoral du parti. En effet, lors des élections législatives du 24 novembre 1991 et contre toute attente ⁷², le PRL connaît un nouveau ressac électoral en ne décrochant que 8,1 % des suffrages (soit – 1,3 % par rapport au scrutin législatif de 1987). Le système bicéphale semble à bout de souffle. Le 29 janvier 1992, à la suite d'une conversation avec L. Michel et sans en avoir préalablement informé A. Duquesne, D. Ducarme annonce lors d'une conférence de presse qu'il va proposer au bureau du parti une modification statutaire visant à mettre un terme à la structure duale. Il ajoute qu'il ne sera pas candidat à la présidence. Le 31 janvier, entouré des « barons du parti » – à savoir A. Decléty, Armand De Decker, F.-X. de Donnea, L. Michel et P. Monfils –, J. Gol indique avoir été sollicité pour rédiger un « appel aux libéraux » afin de tracer une « vision politique d'avenir » et pour reprendre les rênes du PRL ⁷³. Il annonce avoir accepté cette proposition et se déclare candidat à la présidence du parti libéral.

⁶⁷ Cette possibilité est prévue dans les statuts du parti depuis septembre 1987.

⁶⁸ *Le Soir*, 12 septembre 1989.

⁶⁹ M. D'HOORE, « La “saga des Duks” », *op. cit.*, p. 475.

⁷⁰ *Ibidem*, p. 459-501.

⁷¹ *Ibidem*, p. 482.

⁷² Les sondages réalisés par Marketing Unit pour *La Libre Belgique* en 1990 et en 1991 prédisaient tous une légère progression du PRL.

⁷³ *Le Soir*, 1^{er} février 1992.

Alors qu'il est le seul candidat dans la course, J. Gol est élu à 93,7 % des voix le 14 mars 1992. Exerçant sa fonction avec autorité, le nouveau président du PRL redynamise le parti : « Il rajeunit ses cadres ; il se veut plus proche des citoyens et encore plus francophone ; il adopte, au plan socio-économique, une ligne "plus chiraquienne" et moins néo-libérale ; il mène une opposition musclée en dénonçant "la rage taxatoire" de la majorité en place »⁷⁴.

Le 14 septembre 1993, la présidente du FDF, Antoinette Spaak, et le président du PRL, J. Gol, annoncent que leurs partis vont former une fédération commune. Comme le rappelle l'historien Paul Wynants, les points de convergence entre les deux partis sont alors importants : « Appui aux États-Unis et à leurs alliés durant la guerre du Golfe, opposition aux réformes institutionnelles du gouvernement Dehaene I, volonté de consolider la Communauté française face à la poussée de régionalistes wallons, principalement socialistes »⁷⁵. En outre, le FDF espère ainsi endiguer le déclin électoral qu'il a entamé dès les élections législatives du 8 novembre 1981⁷⁶. En outre, la récente réforme du système bicaméral appelée à entrer en vigueur en 1995 prévoit de réduire le nombre de parlementaires. Alors que le FDF n'est pas certain d'être capable de conserver ses sièges au Sénat, il craint de perdre la dotation publique à laquelle il a droit sur la base de la loi du 4 juillet 1989 relative au financement des formations politiques, qui implique à cette époque d'être représenté tant à la Chambre des représentants qu'au Sénat. De son côté, en s'associant avec le FDF, le PRL renforce son image de parti pluraliste, consolide son ancrage électoral (principalement à Bruxelles) et espère se positionner en tant qu'acteur incontournable en Région bruxelloise lors des élections à venir⁷⁷.

Cet accord conclu entre le PRL et le FDF prend une triple forme. *Primo*, il se traduit par une charte commune, qui consacre un certain nombre de valeurs et de priorités. *Secundo*, il est officialisé à travers une déclaration commune explicitant la démarche qui est adoptée. *Tertio*, il se concrétise à travers un dispositif politique précis : les partenaires mettent sur pied une structure de concertation permanente, prévoient de présenter des listes conjointes lors des élections européennes, fédérales et régionales⁷⁸ et de former des groupes parlementaires uniques dans les différentes assemblées. Relevons que cet accord ne porte pas formellement sur les niveaux communal et provincial. À l'initiative de J. Gol, le 27 février 1995, la fédération entre le PRL et le FDF se formalise davantage encore, notamment à travers l'installation d'un bureau politique commun composé de 12 libéraux wallons, 5 libéraux bruxellois et 6 dirigeants du FDF. Les relations entre le PRL (puis le MR) et le FDF seront par la suite « oscillatoires »⁷⁹.

Alors qu'elle se présente pour la première fois au suffrage des électeurs le 21 mai 1995 dans le cadre d'une élection législative, la Fédération PRL FDF obtient 10,3 % des voix valablement exprimées. Bien que moindre que celle enregistrée par le VLD et en tenant compte de

⁷⁴ P. WYNANTS, « Les partis politiques », in M.-T. COENEN, S. GOVAERT, J. HEINEN (dir.), *L'état de la Belgique. 1989-2004, quinze années à la charnière du siècle*, Bruxelles, De Boeck, 2004, p. 162.

⁷⁵ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. I. 1961-1999 », *op. cit.*, p. 13.

⁷⁶ C. ISTASSE, « Les évolutions électorales des partis politiques (1944-2019). II. Analyse nationale », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2418-2419, 2019, p. 26.

⁷⁷ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. I. 1961-1999 », *op. cit.*, p. 13.

⁷⁸ À Porigine, la proposition du PRL consistait à conclure une alliance en vue des élections européennes uniquement.

⁷⁹ V. DUJARDIN, « FDF. 50 ans de combats politiques », in V. DUJARDIN, V. DELCORPS (dir.), *FDF. 50 ans d'engagement politique*, Bruxelles, Racine, 2014, p. 38.

l'addition des suffrages recueillis séparément en 1991 par les listes PRL et FDF-PPW, il s'agit d'une progression importante par rapport au scrutin législatif de 1991 (8,1 % pour le PRL et 1,5 % pour le FDF)⁸⁰. Toutefois, cela ne permet pas à la Fédération PRL FDF de rejoindre le gouvernement fédéral, Jean-Luc Dehaene ayant déjà annoncé sa volonté de reconduire la quadripartite sortante (CVP/PS/SP/PSC)⁸¹. Au niveau régional, la Fédération PRL FDF enregistre également de bons scores. En Wallonie, alors que les électeurs sont appelés pour la première fois à désigner directement leurs représentants au Conseil régional wallon, elle obtient 23,7 % des suffrages, se plaçant au deuxième rang dans la hiérarchie des partis, derrière le PS. Ce score ne lui permet pas d'accéder au pouvoir, ni à la Région wallonne, ni à la Communauté française. En Région bruxelloise, où les électeurs votent pour la deuxième fois, elle obtient 35,0 % des voix et se hisse au premier rang⁸². Pour la première fois, les libéraux francophones rejoignent l'exécutif bruxellois. Associant la Fédération PRL FDF, le PS, le CVP, le SP et la VU, celui-ci est mis sur pied le 23 juin 1995 et reste dirigé par Charles Picqué (PS). H. Hasquin est ministre de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics et du Transport, et Éric André secrétaire d'État chargé des Travaux publics, de la Politique foncière, de la Gestion du patrimoine et de la Rénovation des sites économiques désaffectés. Entre 1995 et 1999, le premier est alors le seul ministre libéral de Belgique tandis que le second est le seul secrétaire d'État libéral du pays.

Le 18 septembre 1995, J. Gol est victime d'une hémorragie cérébrale qui lui est fatale. Dans ses mémoires, H. Hasquin écrit que, malgré « le coup de massue aussi violent qu'inattendu » que représente le décès de J. Gol, « en ces circonstances dramatiques, la vie et ses exigences d'efficacité reprennent rapidement le dessus »⁸³. En conséquence, se pose rapidement la question de la succession de J. Gol à la tête du PRL. Alors que F.-X. de Donnea, premier vice-président du parti, indique d'emblée qu'il n'est pas candidat, L. Michel et Didier Reynders – ancien chef de cabinet et « dauphin » de J. Gol – sont pressentis pour assumer la présidence du parti. Si D. Reynders « croit son heure venue »⁸⁴, l'ancien président du PRL, L. Michel, s'impose finalement⁸⁵ ; il succède à J. Gol lors d'un congrès tenu le 21 octobre, en étant désigné à ce poste par 90,0 % des voix.

Dès ce moment, L. Michel consolide le rapprochement avec le FDF et initie un glissement doctrinal au sein du parti, notamment au regard du projet néo-libéral adopté dans les années 1980⁸⁶. Le « libéralisme social » s'impose alors progressivement. Le discours du PRL se fait moins critique à l'égard de la sécurité sociale et du rôle de l'État dans la société⁸⁷. Dans

⁸⁰ É. LENTZEN, P. BLAISE, « Les élections du 21 mai 1995. I. La Chambre et le Sénat », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1481-1482, 1995, p. 5.

⁸¹ J. BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE, « Élections et participations gouvernementales (1964-1995) », in H. HASQUIN, A. VERHULST (dir.), *Les libéraux de 1846 à 1996*, op. cit., p. 308.

⁸² Lors des élections régionales de 1989, le PRL obtient 18,9 % des suffrages et le FDF-ERE 14,7 %.

⁸³ H. HASQUIN, *Les "bleus" de la mémoire. Parcours d'un homme libre*, Bruxelles, Absolute Books, 2019, p. 226.

⁸⁴ *Le Vif/L'Express*, 29 octobre 2009.

⁸⁵ Selon H. Hasquin, c'est à la suite d'un article publié par le quotidien *Le Soir* le 20 septembre 1995 et faisant état du soutien « de tout ce que le parti compte de barons » en faveur de L. Michel que ce dernier parvient à s'imposer en tant que nouveau président. Alors qu'il indique avoir été le seul interviewé par le journaliste du *Soir*, H. Hasquin estime dans ses mémoires avoir « fait l'objet d'une étonnante manipulation », qu'il qualifie par ailleurs « de grand art » (cf. H. HASQUIN, *Les "bleus" de la mémoire*, op. cit., p. 229).

⁸⁶ P. DELWIT, « Une nouvelle configuration pour les libéraux », in P. DELWIT (dir.), *Du parti libéral au MR*, op. cit., p. 56.

⁸⁷ J.-B. PILET, R. DANDOY, « L'évolution des programmes électoraux des libéraux francophones », op. cit., p. 123.

son manifeste de 1999, le PRL indique ainsi : « Le libéralisme est authentiquement social. La pérennité du système de sécurité sociale sera assurée en y introduisant plus de justice, en utilisant mieux les moyens disponibles, en corrigeant les lacunes et en l'adaptant aux besoins nouveaux »⁸⁸.

Dès 1996 et la réélection de Charles-Ferdinand Nothomb à la tête du PSC en remplacement de Gérard Deprez⁸⁹, un rapprochement entre la Fédération PRL FDF et le PSC est initié par L. Michel. Ce dernier ambitionne de créer un « vaste rassemblement libéral et progressiste »⁹⁰, qui se concrétiserait par le dépôt de listes communes et par la mise sur pied d'un seul groupe parlementaire dans chaque assemblée. Alors que cette tentative se solde par un échec, le Mouvement des citoyens pour le changement (MCC) – créé par G. Deprez lors d'un congrès tenu à Wavre le 24 octobre 1998 – envisage quant à lui un tel rapprochement avec la Fédération PRL FDF. À l'occasion de son congrès fondateur, le MCC adopte trois textes majeurs : un manifeste, un organigramme et un mandat de négociation. Le dernier de ces documents précise : « Le MCC est prêt à entamer des négociations avec le PRL-FDF, et éventuellement avec d'autres forces politiques démocratiques intéressées par la création d'une grande fédération des forces du changement »⁹¹. Après deux semaines de discussions et de négociations, L. Michel, Olivier Maingain (président du FDF) et G. Deprez présentent les quatre textes fondateurs de la nouvelle fédération à l'occasion d'une conférence de presse, le 1^{er} décembre 1998. La Fédération PRL FDF MCC est née.

Alors qu'il siège dans l'opposition depuis de nombreuses années, le parti libéral dirigé par L. Michel a pour objectif de revenir au pouvoir à l'issue des élections de 1999. Pour ce faire, dès 1997, L. Michel entreprend des contacts avec le président du PS, Philippe Busquin, dans le plus grand secret afin de préparer un accord à travers lequel le parti libéral et le parti socialiste s'engagent à ne pas aller séparément au pouvoir⁹². Cet accord politique est conclu le 17 novembre 1997 et demeure secret, y compris pour les homologues flamands du PRL et du PS.

Lors du scrutin législatif du 13 juin 1999, la Fédération PRL FDF MCC connaît un léger tassement, avec 10,1 % des suffrages à la Chambre des représentants (soit – 0,2 %). Néanmoins, la famille libérale accède au rang de première famille politique de Belgique, et ce pour la première fois au XX^e siècle⁹³. Lors de ses consultations, le roi Albert II apprend

⁸⁸ « Le programme de la fédération PRL-FDF-MCC. Unir pour réussir », 1999, p. 12.

⁸⁹ C.-F. Nothomb, qui avait déjà été président du PSC de 1972 à 1979, reprend la présidence en 1996 ; pour sa part, G. Deprez a occupé ce poste 15 ans durant. Cf. D. DUSTIN, « Les structures du Parti social chrétien de la distanciation de 1968 à nos jours », in W. DEWACHTER *et al.* (dir.), *Un parti dans l'histoire : 50 ans d'action du Parti social chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996, p. 243-244.

⁹⁰ *Le Soir*, 18-19 mai 1996.

⁹¹ *Le Soir*, 26 octobre 1998.

⁹² Si cet accord est important pour le PRL, afin d'espérer opérer un retour au pouvoir, il l'est aussi pour le PS, qui craint être lâché par les sociaux-chrétiens et être renvoyé dans l'opposition en 1999, dans un contexte encore marqué par les affaires découvertes à la suite de l'enquête sur l'assassinat d'André Cools, au premier rang desquelles l'affaire Agusta-Dassault, qui concerne la passation de commandes militaires et le versement de pots-de-vin par les firmes aéronautiques Agusta et Dassault à des partis politiques (dont le PS), à certaines de leurs composantes et à plusieurs de leurs cadres. Dans une moindre mesure, l'affaire Trusgnach a également un impact sur le PS ; elle consiste en des accusations de pédophilie – qui se révéleront mensongères – portées en 1996 à l'encontre du vice-Premier ministre Elio Di Rupo (PS) et du ministre wallon Jean-Pierre Grafé (PSC).

⁹³ P. BLAISE, « Les résultats des élections législatives du 13 juin 1999. I. La Chambre et le Sénat », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1653-1654, 1999, p. 6.

l'existence de l'accord pré-électoral conclu entre le PRL et le PS. En conséquence des résultats électoraux obtenus par les libéraux, L. Michel est nommé informateur. Le 12 juillet 1999, soit moins d'un mois après le scrutin, un gouvernement fédéral associant six partis (VLD/PS/Fédération PRL FDF MCC/SP/Écolo/Agalev) est formé. Bien que le Roi ait envisagé de nommer L. Michel comme formateur – et, par voie de conséquence, au poste de Premier ministre –, c'est le libéral flamand Guy Verhofstadt qui occupe ce poste ; pour sa part, L. Michel devient vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères (au regret de D. Ducarme, qui ambitionnait cette fonction ⁹⁴). En contrepartie, G. Verhofstadt et le VLD s'engagent à ne pas imposer l'enjeu communautaire à la table des négociations.

Alors que L. Michel rejoint le gouvernement fédéral, D. Ducarme lui succède *ad interim* dès le 16 juillet 1999. Le 21 novembre suivant, il se présente officiellement devant les membres du parti et est élu à la présidence du PRL, avec 94,0 % des suffrages. Les chefs de file du FDF et du MCC demeurent inchangés. Les désaccords entre le PRL et le MCC et, surtout, entre le PRL et le FDF se multiplient sous la présidence de D. Ducarme (puis sous celle d'A. Duquesne, dès le 29 juin 2003). Le FDF s'estime notamment sous-représenté dans les gouvernements de la Communauté française et de la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, certaines déclarations de D. Ducarme « laissent entrevoir la possibilité d'un coup de barre à droite, avec remise en question du cap du libéralisme social » ⁹⁵. Sur le plan communautaire, le FDF se prononce en 2001 contre la cinquième réforme de l'État ⁹⁶ ; à la suite de cela, D. Ducarme se dit « excédé par la tyrannie de la minorité au sein de la Fédération, qui décrédibilise celle-ci dans la majorité arc-en-ciel » ⁹⁷.

2.2. LES LIBÉRAUX FLAMANDS

L'organisation rapide du PVV en tant que parti indépendant est facilitée par la présence d'organisations sociales et culturelles libérales – au premier rang desquelles le Willemsfonds ⁹⁸ – ainsi que du LVV ⁹⁹. Ce dernier – qui était à l'origine un simple groupe de pression (cf. *supra*) – devient vite « le principal pilier du PVV flamand autonome » ¹⁰⁰. Dès son indépendance, le PVV réaffirme son profil social. Il est vrai que, en Flandre, le libéralisme peut « se vanter d'une plus longue et solide tradition de structures syndicales et mutualistes que ce n'[est] le cas à Bruxelles et en Wallonie » ¹⁰¹.

Du 5 au 7 mai 1972, le PVV tient son premier congrès doctrinaire et statutaire, au casino de Blankenberge. Ainsi que l'indique alors W. De Clercq : « C'est au cours de ces assises

⁹⁴ H. HASQUIN, *Les "bleus" de la mémoire*, *op. cit.*, p. 288.

⁹⁵ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. II. 1999-2004 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2108-2109, 2011, p. 30.

⁹⁶ Il s'était déjà prononcé contre la quatrième réforme de l'État en 1993.

⁹⁷ *Le Soir*, 5 mars 2001.

⁹⁸ Le Willemsfonds est une organisation culturelle de promotion de la langue flamande. Sous l'impulsion de Julius Vuylsteke, il a opté pour une ligne de conduite libérale dès 1862.

⁹⁹ J. BILLIET, « Les transformations du libéralisme en Flandre », *op. cit.*, p. 200.

¹⁰⁰ E. LANGENDRIES, « Les organisations externes à la politique de parti : piliers du libéralisme ? », in H. HASQUIN, A. VERHULST (dir.), *Le libéralisme en Belgique*, *op. cit.*, p. 100.

¹⁰¹ W. PREVENIER, « La séparation linguistique (1960-1979) », *op. cit.*, p. 350.

que le PVV [prend] officiellement corps, même si l'aile flamande du parti libéral a été créée le 27 juin 1971 »¹⁰². En outre, il rappelle à cette occasion que « les libéraux flamands ont leur propre vision et une philosophie politique bien à eux »¹⁰³. En conséquence, c'est sur des problèmes « éthiques et moraux délicats »¹⁰⁴ que le congrès se penche, tels que l'euthanasie, le statut de la femme, la drogue et l'homophilie. Lors de ce congrès, W. De Clercq est élu à la quasi-unanimité des voix (quelque 97 %) à la présidence du parti¹⁰⁵.

Relevons toutefois que le PLP-PVV national existe alors toujours, sous la présidence de P. Descamps – d'ailleurs présent lors de ce congrès. Ainsi, l'article premier des statuts du PVV indique que « le PVV flamand, subdivision régionale flamande du PLP-PVV, se donne comme but de grouper tous ceux qui sont attachés aux principes libéraux, sans distinction d'origine sociale, d'opinion religieuse ou philosophique, afin d'assurer l'avenir de la communauté flamande dans un esprit libéral ».

L'indépendance récemment acquise par le PVV n'empêche pas ce dernier de développer des synergies ou de lancer des initiatives communes avec le PLPW (puis PRLW, puis PRL). Ainsi, le 14 juillet 1973, une journée de réflexion associant les deux partis libéraux est initiée. À cette occasion, il est notamment décidé de créer un « comité de gestion » destiné à la coordination des activités réservées au PLP-PVV national. Au sein de ce comité de gestion, sont appelés à siéger les présidents des deux partis libéraux, les ministres et secrétaires d'État et une série d'autres personnalités politiques issues du PLPW et du PVV. Si cet organe n'est pas formellement mis sur pied, une importante concertation est néanmoins de mise *de facto* entre les libéraux, surtout au niveau gouvernemental, afin de développer « une politique commune et même une tactique commune »¹⁰⁶.

Les 16 et 17 novembre 1973, le PVV tient son deuxième congrès (à Blankenberge) sur le thème : « Une politique moderne du centre ». Les libéraux flamands décident alors de créer un « centre de renouveau politique », censé être « un lieu de rencontre pour des personnalités appartenant à divers horizons politiques »¹⁰⁷ et visant à mettre sur pied un programme centriste. Rapidement, l'idée est toutefois mise à mal – notamment après que le président du CVP, Wilfried Martens, a refusé de collaborer à cette initiative et, plus encore, a interdit aux membres de son parti d'y prendre part¹⁰⁸.

Alors qu'il participe pour la première fois aux élections législatives en tant que parti flamand à part entière, le PVV obtient un score remarquable lors des élections du 10 mars 1974, avec 10,0 % des voix exprimées au niveau national. À cette occasion, il reprend le rang de troisième parti à la Volksunie et atteint ce qui est alors son maximum historique¹⁰⁹. Les résultats du PVV sont d'autant plus notables que, à cette même occasion, le PLP connaît un nouveau ressac électoral en Wallonie (cf. *supra*). Les élections anticipées du 17 avril 1977 sont en revanche nettement moins favorables au PVV, puisqu'il recule de – 1,5 % par rapport à trois ans plus tôt. Il réalise alors un résultat inférieur à tous ceux qu'il avait

¹⁰² *Le Soir*, 3 mai 1972.

¹⁰³ *Le Soir*, 3 mai 1972.

¹⁰⁴ *La Libre Belgique*, 8 mai 1972.

¹⁰⁵ *De Standaard*, 8 mai 1972.

¹⁰⁶ Ancien ministre, parlementaire et cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 28 décembre 2021.

¹⁰⁷ *La Dernière Heure*, 19 novembre 1973.

¹⁰⁸ *La Libre Belgique*, 11 décembre 1973.

¹⁰⁹ « Les élections législatives du 10 mars 1974 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 638, 1974.

obtenus depuis 1965. Les élections du 17 décembre 1978 lui permettent toutefois de renouer avec le résultat obtenu en 1974, avec 10,4 % des suffrages exprimés au niveau national.

Le PVV adopte son « Manifeste pour le libéralisme moderne » lors du congrès idéologique des 27-28 octobre 1979, qui se tient à Courtrai ¹¹⁰. À cette occasion, plus de 200 amendements sont déposés. Les PVV-Jongeren – au premier rang desquels Guy Verhofstadt et Patrick Dewael – sortent particulièrement victorieux de ce congrès. En effet, ils parviennent à influencer considérablement les travaux en faisant voter plusieurs de leurs amendements visant à mettre en place un « libéralisme radical », inspiré de la philosophie libérale telle que développée par Friedrich Hayek, Milton Friedman, John Rawls ou James Buchanan ¹¹¹ et défendu par G. Verhofstadt depuis son accession à la présidence des PVV-Jongeren quelques mois plus tôt ¹¹².

Avec 12,9 % des voix, le PVV réalise son meilleur score depuis 1946 et accède au rang de deuxième parti, devant le SP et le PS, à l'occasion des élections législatives du 8 novembre 1981. Le parti entre dans le gouvernement Martens V formé le 17 décembre 1981, aux côtés des sociaux-chrétiens et des libéraux francophones. Nommé vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Commerce extérieur, W. De Clercq est remplacé à la présidence du PVV par G. Verhofstadt, alors âgé de 28 ans, le 23 janvier 1982.

Sous la présidence de ce dernier, le parti libéral flamand s'ancre davantage à droite sur le plan socio-économique, avec un programme qui entend réduire le rôle de l'État dans la société, privatiser des services publics et accroître la responsabilisation individuelle dans le secteur de la sécurité sociale.

Lors du scrutin législatif du 13 octobre 1985, le PVV enregistre un recul électoral, n'obtenant que 10,8 % des voix au niveau national (soit – 2,1 %). Il obtient donc « des résultats plus conformes à ses scores passés, l'élection de 1981 apparaissant comme un sommet » ¹¹³. Il est à noter toutefois que, dans sa circonscription de Gand, le président du PVV obtient un score personnel important. En conséquence, il rejoint le gouvernement Martens VI dès le 28 novembre, au sein duquel il devient vice-Premier ministre et ministre du Budget, de la Politique scientifique et du Plan ¹¹⁴. Il se maintient à ce poste sous le gouvernement Martens VII (du 21 octobre 1987 au 13 décembre 1987).

Ayant rejoint le gouvernement fédéral en 1985, G. Verhofstadt est remplacé par Annemie Neyts à la tête du PVV. Elle est la première femme à occuper ce poste.

Le PVV connaît un léger sursaut électoral lors des élections législatives du 13 décembre 1987, remportant 11,6 % des voix (soit + 0,8 %). G. Verhofstadt décroche en outre un plus grand nombre de voix que le Premier ministre lui-même. Néanmoins, le PVV ne parvient pas à prolonger sa présence au sein du nouveau gouvernement, mis sur pied par W. Martens le 9 mai 1988. Ce dernier associe en effet les sociaux-chrétiens, les socialistes et la Volksunie,

¹¹⁰ J. BILLIET, « Les transformations du libéralisme en Flandre », *op. cit.*, p. 200.

¹¹¹ C. DE SALLE, T. VANWING, « La marche de la liberté », *op. cit.*, p. 36.

¹¹² *Knack*, 1^{er} août 1979.

¹¹³ X. MABILLE, É. LENTZEN, « Les élections du 13 octobre 1985 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1095-1096, 1985, p. 7.

¹¹⁴ Soulignons que G. Verhofstadt convoitait le poste de ministre des Finances. En raison de ses prises de position jugées radicales et face à l'opposition des autres partis de la coalition, il n'est pas parvenu à obtenir ce portefeuille.

renvoyant les libéraux dans l'opposition. En juin 1989, G. Verhofstadt est de retour à la présidence du parti.

Pendant ces années lors desquelles le PVV siège dans l'opposition, G. Verhofstadt et son équipe entament une profonde refondation du parti, leur objectif étant d'imposer le PVV comme premier parti de Flandre. Trois congrès ont lieu en 1989-1990 et plusieurs manifestes citoyens sont publiés par G. Verhofstadt. Du 12 au 15 novembre 1992, l'entreprise de refondation du parti atteint son dénouement : celui-ci est rebaptisé Vlaamse Liberalen en Democraten (VLD, c'est-à-dire « Libéraux et démocrates flamands »). Le nouveau parti innove tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond, les propositions du VLD demeurent certes radicales sur le plan socio-économique, entendant supprimer l'indexation automatique des salaires, limiter l'octroi des allocations de chômage dans le temps et privatiser les entreprises publiques. Mais le parti insiste désormais davantage sur son identité flamande. Ainsi, G. Verhofstadt déclare que le problème de la Belgique réside dans l'inefficacité de ses structures ¹¹⁵. Sur la forme, pour la première fois ¹¹⁶, le parti prévoit que le président sera désormais élu directement par les membres ¹¹⁷.

Ces années d'opposition sont aussi marquées par certains désaccords majeurs entre libéraux. Tel est le cas en 1989, autour de la question du financement public des partis politiques. Alors que le PRL participe au dépôt d'une proposition de loi relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques à la Chambre des représentants, le 10 avril 1989 ¹¹⁸, G. Verhofstadt et le PVV annoncent qu'ils vont s'opposer au texte. Les tensions entre libéraux sur ce sujet sont alors vives. Un interviewé se souvient : « G. Verhofstadt attaquait tout le temps là-dessus » ¹¹⁹. Malgré cette opposition du PVV, le texte est finalement adopté ¹²⁰. Néanmoins, la tension qui s'exprime entre libéraux reste localisée sur l'enjeu précité et ne se propage guère au-delà.

Se présentant au suffrage des électeurs lors du scrutin du 21 mai 1995, le VLD opère une importante progression électorale, avec 13,2 % des voix au niveau national. Il obtient alors son meilleur score depuis la scission du parti unitaire et parvient à se hisser au deuxième rang dans la hiérarchie des partis flamands, derrière le CVP mais devant le SP, comme en 1981. Néanmoins, ce résultat ne lui permet pas de rompre son isolement et le VLD – tout comme la Fédération PRL FDF – demeure dans l'opposition au niveau fédéral. En conséquence, G. Verhofstadt annonce son départ de la présidence du parti. Herman De Croo lui succède pour achever son mandat, à la suite d'un scrutin interne survenu le 16 septembre et lors duquel onze candidats se sont affrontés (dont H. De Croo, P. Dewael,

¹¹⁵ J. KOPPEN, D. VANDEKERCKHOVE, M. VANHAELEWYN, « Ô Belgique, ô mère chérie. Visions libérales de la Belgique en tant qu'État et nation », in C. DE SALLE, J. KOPPEN (dir.), *Liberté et progrès. Les 175 ans du Parti libéral en Belgique*, op. cit., p. 75.

¹¹⁶ Auparavant, le président était choisi par les délégués du parti au congrès.

¹¹⁷ J. LUYPAERT, B. DE VET, B. WAUTERS, « L'Open VLD », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (dir.), *Les partis politiques en Belgique*, 4^e édition, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2021, p. 256.

¹¹⁸ Chambre des représentants, *Proposition de loi relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques*, déposée par Luc Dhooze (CVP), Claude Eerdeken (PS), Frank Vandembroucke (SP), Louis Michel (PRL), Philippe Charlier (PSC), Jaak Gabriels (VU) et Georges Clerfayt (FDF), n° 747/1, 10 avril 1989.

¹¹⁹ Ancien ministre, parlementaire et cadre du MR, interviewé par l'auteur le 28 septembre 2021.

¹²⁰ Loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques (*Moniteur belge*, 20 juillet 1989). L'intitulé de cette loi évoluera en 1994 puis en 2014.

Rik Daems et A. Neyts). Avec 49,4 % des voix des membres du VLD, H. De Croo ne remporte pas la majorité absolue mais est investi président du parti libéral flamand à la suite de la décision de P. Dewael de ne pas participer à un second tour. Défenseur d'un libéralisme social, « plus en phase et en dialogue avec les autres partis et structures sociales »¹²¹, H. De Croo demeure à la tête du parti pendant deux années.

En juin 1997, G. Verhofstadt reprend les rênes du parti à la suite d'un scrutin à l'issue duquel il obtient 52,0 % des voix des membres. H. De Croo, candidat à sa propre succession, n'est pas réélu.

Les élections législatives du 13 juin 1999 sont déterminantes pour le VLD puisqu'elles lui permettent de devenir la plus importante formation du pays, devant le CVP, avec 14,3 % des suffrages. En un laps de temps record, un gouvernement dirigé par G. Verhofstadt est mis sur pied le 12 juillet 1999. Hexapartite, celui-ci associe le VLD, le PS, la Fédération PRL FDF MCC, le SP, Écolo et Agalev. C'est alors la première fois que, depuis P.-É. Janson en 1937-1938, la fonction de Premier ministre revient à un libéral. En outre, de cette date jusqu'à ce jour, les libéraux flamands et francophones n'ont plus quitté le pouvoir au niveau fédéral.

Dans la foulée, Karel De Gucht est nommé président *ad interim* du VLD. Quelques mois plus tard, le 21 novembre, il est élu à la présidence du parti libéral flamand avec 68,1 % des suffrages des membres en ordre de cotisation, dans le cadre d'un scrutin ouvert opposant huit candidats, dont le secrétaire général du parti, Geert Versnick.

Tableau 2. Résultats des partis libéraux lors des élections de la Chambre des représentants (1974-1999), au niveau national et en % des votes valables

	PLP/PRL	PVV/VLD
1974	4,8 ^A 0,4 ^B (5,7) ^C	10,0 ^D
1977	5,9 ^E 1,1 ^F	8,5 ^D
1978	5,2 ^E 0,8 ^F	10,4
1981	8,6	12,9
1985	10,2	10,8
1987	9,4	11,6
1991	8,1	12,0
1995	10,3	13,2
1999	10,1	14,3

^A PLP.

^B PLP de la région bruxelloise.

^C Cartel FDF-PLDP dans les cantons bruxellois.

^D PVV.

^E PRLW.

^F PL.

¹²¹ C. DE SALLE, T. VANWING, « La marche de la liberté », *op. cit.*, p. 41.

3. LE MR ET L'OPEN VLD, DU DÉBUT DES ANNÉES 2000 À AUJOURD'HUI

En 1999, la famille libérale a acquis une place de premier plan sur l'échiquier politique. Quelques années plus tard, le parti libéral francophone et son homologue flamand entament tous deux un processus de modernisation interne. Cela passe non seulement par une modification de leur appellation respective (MR en 2002, Open VLD en 2007)¹²² mais aussi par des changements organisationnels parfois importants.

Bien que tempérées par certains épisodes de tension, les relations entretenues au sein de la famille libérale depuis lors sont plutôt positives. Ainsi, la proximité qui les caractérise les conduit notamment à sceller leur destin gouvernemental au niveau fédéral (mais pas au niveau régional bruxellois). Encore aujourd'hui, les libéraux conditionnent généralement leur participation au gouvernement belge à celle de leur parti frère.

3.1. LE MR

Le 24 mars 2002, près de 2 000 militants du PRL, du FDF, du MCC et du PFF¹²³ se réunissent sur le site du Heysel, à Bruxelles, afin de participer à l'assemblée constituante du mouvement appelé à succéder à la Fédération PRL FDF MCC. Bien que chacune conserve son existence propre, les composantes décident alors de s'unir derrière un sigle commun, des instances partagées et un manifeste conjoint. Le Mouvement réformateur (MR) est né¹²⁴. D. Ducarme en assume la présidence, alors que L. Michel est statutairement désigné comme « chef de file gouvernemental » au niveau fédéral. Il est à noter que le PRL est la seule composante qui, à compter de cette date, ne procède plus à des élections internes.

Alors que les membres du MR sont réunis lors d'un congrès doctrinal, à Rochefort le 1^{er} septembre 2002, un manifeste – co-rédigé par D. Ducarme, O. Maingain et G. Deprez – y est adopté à l'unanimité moins une voix. Ayant l'ambition de positionner le mouvement au centre de l'échiquier politique, ce document comporte « les thèses socio-économiques

¹²² Cf. B. BIARD, « Pourquoi les partis politiques belges changent-ils de nom ? », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, 12 mai 2022, www.crisp.be.

¹²³ Branche germanophone du PRL, le Partei für Freiheit und Fortschritt (PFF, Parti pour la liberté et le progrès) est le seul à avoir conservé l'appellation prise par le parti libéral en 1961.

¹²⁴ Peu auparavant, D. Ducarme a proposé de nommer cette formation Parti démocrate. Cette appellation a été immédiatement brocardée et décriée en raison du sigle qu'aurait porté le parti.

du libéralisme social, la fermeté francophone chère au FDF et les préoccupations citoyennes du MCC »¹²⁵. Ainsi, les accents sociaux dont s'était doté le PRL sous la présidence de L. Michel dans la seconde partie des années 1990 sont confirmés : le MR « prône un modèle assez proche de l'État social actif inspiré de la troisième voie développée, notamment, au Royaume-Uni par Tony Blair »¹²⁶. Sur le plan communautaire, le manifeste du MR appelle à une unité de la Wallonie et de Bruxelles afin de rééquilibrer les rapports de force en Belgique. Le MR refuse en outre toute scission de la sécurité sociale, de la circonscription électorale de Bruxelles–Hal–Vilvorde (BHV) ou de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Enfin, le MR propose un « contrat d'adhésion citoyenne » par lequel il préconise notamment l'élection directe des bourgmestres, la suppression complète de l'effet dévolutif de la case de tête, le recours à la consultation populaire et au référendum, la mise en place de budgets participatifs au niveau communal et l'adoption progressive d'un mode de scrutin majoritaire¹²⁷.

Le 30 janvier 2003, conformément à ce qu'avait annoncé G. Verhofstadt dans sa déclaration gouvernementale le 14 juillet 1999¹²⁸, la Chambre des représentants adopte, à une large majorité et après que le Sénat a lui-même voté en sa faveur le 28 novembre 2002, le projet de loi ouvrant le mariage à des personnes de même sexe et modifiant certaines dispositions du Code civil¹²⁹. Pour les libéraux, le mariage homosexuel est une question éthique pour laquelle chaque parlementaire doit voter sur la base de ses propres convictions. En l'occurrence, les élus du MR et du VLD se distinguent clairement dans leur comportement de vote¹³⁰. Alors que l'ensemble du groupe VLD soutient le texte législatif au Sénat et à la Chambre (à une abstention près dans cette dernière assemblée), le groupe MR est nettement plus partagé entre des votes positifs et négatifs. Le pluralisme philosophique apparaît ainsi plus important au sein du MR qu'au VLD.

Dans la perspective des élections fédérales du 18 mai 2003, le MR et le VLD signent un « contrat d'alliance pour l'après 18 mai » (cf. *infra*). Les relations entre les deux partis bleus sont au beau fixe. Alors que ce scrutin est le premier auquel le MR – en tant que nouvelle formation politique – présente des listes, il permet à ce dernier d'améliorer les scores obtenus en 1999 par la Fédération PRL FDF MCC de + 1,3 %, soit 11,4 % des suffrages à l'échelle nationale. Certes, la famille libérale perd son rang de première famille du pays obtenu en 1999 ; en revanche, avec 26,8 % des suffrages au total, elle obtient un score historique qui dépasse son record de 1999 (24,4 %) ainsi que son résultat de 1995 (23,5 %). Pourtant, contrairement aux scrutins précédents, c'est en tant que partis ayant pris part au pouvoir que les libéraux se présentaient aux électeurs en 2003. Un gouvernement fédéral associant les socialistes,

¹²⁵ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. II. 1999-2004 », *op. cit.*, p. 51.

¹²⁶ J.-B. PILET, R. DANDOY, « L'évolution des programmes électoraux des libéraux francophones », *op. cit.*, p. 123.

¹²⁷ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. II. 1999-2004 », *op. cit.*, p. 52.

¹²⁸ Ce texte stipulait alors : « Une loi générale sur la lutte contre les discriminations sera introduite au Parlement, interdisant notamment la discrimination en matière de choix sexuels. On mettra au point également pour les partenaires vivant ensemble un véritable régime légal de vie commune. Entre-temps, la loi du 23 novembre 1998 sur la cohabitation légale sera mise en œuvre immédiatement » (Déclaration du gouvernement fédéral, 14 juillet 1999, p. 24).

¹²⁹ *Moniteur belge*, 28 février 2003.

¹³⁰ C. AREND-CHEVRON, « La loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage à des personnes de même sexe », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1780, 2002.

passés en tête, et les libéraux (VLD/PS/MR/SP.A–Spirit) et dirigé par G. Verhofstadt est mis sur pied le 12 juillet 2003.

Le 27 mai 2003, D. Ducarme remet son mandat dans les mains du parti dans la perspective de son accession à la tête du gouvernement régional bruxellois (dès le 6 juin, en remplacement de F.-X. de Donnea). Certaines sources indiquent que D. Ducarme « aurait négocié chèrement son accord en obtenant d'être dans deux exécutifs »¹³¹, à savoir le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, en tant que ministre-président, et le gouvernement de la Communauté française, en tant que ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel (poste auquel il remplace Richard Miller). Le ministre-président de la Communauté française, H. Hasquin (MR), considère qu'il s'agit d'un « règlement de compte » entre D. Ducarme et R. Miller¹³². Le même jour, A. Duquesne est désigné à l'unanimité du conseil du MR comme président *ad interim*. Il est élu président du MR pour quatre ans dès le 29 juin.

D. Ducarme démissionne néanmoins de ses deux mandats ministériels le 12 février 2004, soit quatre mois seulement avant les élections régionales et communautaires, alors qu'il lui est reproché de ne pas avoir rempli sa déclaration fiscale à quatre reprises¹³³. Il est remplacé à la tête de l'exécutif bruxellois par Jacques Simonet, qui avait déjà occupé cette fonction au début de la législature, et par Olivier Chastel au poste de ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel dans le gouvernement francophone dirigé par H. Hasquin.

Le scrutin régional et communautaire du 13 juin 2004 marque un coup d'arrêt à la progression électorale des libéraux. Ils sont ainsi considérés comme « les grands perdants du scrutin avec un recul moyen de 5 %, dû aussi bien à l'échec du cartel VLD–Vivant qu'au recul du MR »¹³⁴. En Wallonie, le MR obtient 24,3 %, contre 24,7 % pour la Fédération PRL FDF MCC en 1999. Ses résultats y sont donc stables. En revanche, en Région bruxelloise, le ressac électoral rencontré par le MR est plus net : alors que la Fédération PRL FDF MCC obtenait 34,4 % des suffrages en 1999, le MR décroche 28,0 % des voix en 2004 (soit – 6,4 %). C'est la première fois que le PRL et le FDF obtiennent, en cartel ou au total, un résultat inférieur à celui d'un autre parti bruxellois, en l'occurrence le PS. Dans la foulée des élections, le MR est renvoyé dans l'opposition en Wallonie, en Communauté française et en Région de Bruxelles-Capitale. Le parti libéral regrette alors que le PS ne respecte pas un accord préélectoral signé entre les deux partis et visant à gouverner ensemble après le scrutin. Selon le président du PS, Elio Di Rupo, la rupture de cet accord résulte d'une perte de confiance envers le MR¹³⁵, qui a entamé une opération de débauchage auprès de mandataires du CDH¹³⁶ quelques mois auparavant¹³⁷.

¹³¹ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. II. 1999-2004 », *op. cit.*, p. 60.

¹³² H. HASQUIN, *Les "bleus" de la mémoire*, *op. cit.*, p. 297.

¹³³ J. FANIEL, C. ISTASSE, « Les démissions ministérielles dans les entités fédérées (1981-2017) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2330-2331-2332, 2017, p. 31.

¹³⁴ É. ARCQ, P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections régionales, communautaires et européennes du 13 juin 2004 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1853-1854, 2004, p. 14. *Le Soir* (supplément *Victor*), 17-30 avril 2005.

¹³⁵ Cette opération s'est principalement traduite par le transfert de Richard Fournaux, alors bourgmestre de Dinant, du CDH au MR (en tant que membre du MCC).

¹³⁷ P. WYNANTS, « L'évolution du CDH (2004-2011). I. Juin 2004 - décembre 2007 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2131-2132, 2012, p. 10.

En Région bruxelloise, relevons que, pour la première fois, les libéraux flamands prennent part au gouvernement alors que les libéraux francophones sont relégués dans l'opposition. Cette asymétrie régionale – déjà constatée, dans le sens inverse, entre 1995 et 1999 (gouvernement Picqué II : PRL FDF/PS/CVP/SP/VU) – n'est pas sans créer des tensions entre libéraux, le MR ayant le sentiment d'avoir été lâché par le VLD : « C'est vraiment vécu comme une trahison, un coup dans le dos et un opportunisme politique qui nous déçoit énormément. Ça a vraiment laissé des traces »¹³⁸. Cette asymétrie se reproduira ultérieurement (cf. *infra*).

Le 9 juillet 2004, dans la foulée des élections régionales et communautaires, A. Duquesne démissionne de son mandat de président du MR. Alors que L. Michel – qui devient commissaire européen durant le même mois et ne doit pas être encombré d'un mandat national – souhaite qu'un nouveau président lui succède au plus vite, A. Duquesne annonce la tenue d'élections internes pour la rentrée. Charles Michel et S. Kubla, tous deux ministres wallons sortants issus du Brabant wallon, sont pressentis pour lui succéder. Mais la candidature de D. Reynders, liégeois, est présentée comme étant celle du consensus. Ainsi que l'indiquera D. Reynders lui-même : « Je pense que ni l'un ni l'autre n'avait vraiment envie de se lancer dans une élection qui les opposerait »¹³⁹. Seul candidat finalement déclaré, il est élu à la tête du parti le 10 octobre, avec 94,2 % des voix. Ainsi qu'il l'avait d'emblée annoncé, D. Reynders cumule son mandat de président du parti avec celui de vice-Premier ministre, qu'il a entamé à partir du 18 juillet 2004 à la suite du départ de L. Michel pour la Commission européenne¹⁴⁰. Ce choix résulte notamment de la volonté de mettre fin « au système de duo »¹⁴¹ à la tête du parti, associant le président du MR et le chef de file gouvernemental, considéré comme « le vrai patron »¹⁴².

Le nouveau président du MR s'emploie à moderniser le parti à plusieurs égards. Ainsi, à l'initiative de H. Hasquin et malgré la réticence exprimée par certains cadres du parti, il fonde le Centre Jean Gol (CJG) le 17 janvier 2005¹⁴³. Celui-ci succède au Centre Paul Hymans mais, plus directement encore, aux Archives libérales francophones (ALF)¹⁴⁴. La direction du centre d'études est confiée à H. Hasquin. Quant à lui, Arthur Bodson en préside le comité scientifique. L'objectif du CJG est « d'alimenter la réflexion sur les thèmes de société importants, notamment par le biais de publications de niveau scientifique ; il [est] également

¹³⁸ Parlementaire MR, interviewé par l'auteur le 18 janvier 2022.

¹³⁹ M. BUXANT, F. VAN DE WOESTYNE, *Didier Reynders sans tabou*, Bruxelles, Racine, 2013, p. 122.

¹⁴⁰ Au sein de cet organe, L. Michel occupe le portefeuille du Développement et de l'Aide humanitaire.

¹⁴¹ H. HASQUIN, *Les "bleus" de la mémoire*, *op. cit.*, p. 308.

¹⁴² *Ibidem*.

¹⁴³ C'est lors d'une rencontre entre H. Hasquin et D. Reynders le 24 août 2004 que la création du CJG est décidée.

¹⁴⁴ C'est le 20 décembre 2004 que l'assemblée générale des ALF procède au renouvellement de son conseil d'administration, à la modification de son appellation et à l'adoption de nouveaux statuts. Ces derniers précisent les buts du CJG, nettement plus larges que ceux poursuivis par les ALF. En effet, en leur article 3, les nouveaux statuts précisent : « L'association a pour but : l'étude de toutes les questions en rapport avec le développement des idées libérales et réformatrices (notamment politique, économique, culture, social) ; la publication et la diffusion du résultat d'études, de débats, de colloques, de rencontres, intéressant les idées libérales et réformatrices, tant au plan national qu'international ; la diffusion de la pensée libérale et réformatrice par la radiodiffusion et la télévision ; la sauvegarde et l'exploitation du patrimoine archivistique du mouvement libéral et réformateur (...) ; l'encouragement sous toutes ses formes d'activités et d'initiatives pouvant concourir au but qu'elle poursuit ».

chargé de coordonner le fonds documentaire du Mouvement réformateur »¹⁴⁵. À sa fondation, le centre d'études se dote de six collaborateurs permanents et repose sur les apports occasionnels de plusieurs dizaines d'intellectuels, actifs dans les universités et dans les milieux économiques¹⁴⁶.

En janvier 2006, D. Reynders annonce que le MR déménagera durant l'été, transférant son siège de la rue de Naples à l'avenue de la Toison d'Or. Il indique : « Nous avons toujours hésité à rénover le bâtiment principal. Sa vétusté n'était plus à confirmer. En termes d'image, celui-ci n'était pas des plus dynamiques. Même si nous avons réalisé un lifting de la porte d'entrée »¹⁴⁷. Le déménagement est effectif en juillet 2006. Enfin, D. Reynders initie une importante modernisation dans la communication du parti : « Après avoir été un des premiers à se doter d'un site Internet en Belgique francophone, il innove, en février 2007, en lançant une télévision en ligne, entièrement prise en charge par ses soins : MRTV »¹⁴⁸. Lors d'un entretien, un ex-conseiller ministériel MR se souvient : « Il y avait une volonté d'être visible, lisible et de marquer le coup sur les réformes qui vont nous permettre de nous distinguer »¹⁴⁹.

Le 1^{er} décembre 2005, à l'issue d'un parcours législatif tumultueux¹⁵⁰, une proposition de loi autorisant l'adoption par des couples homosexuels est votée à la Chambre des représentants¹⁵¹. Plus encore que lors de l'adoption de la loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage à des personnes de même sexe (cf. *supra*), les libéraux sont divisés. En effet, alors que la grande majorité des libéraux flamands votent en faveur du texte en séance plénière (soit à l'unanimité des voix, moins 2 abstentions), nombreux sont les libéraux francophones à s'y opposer (soit 18 votes contre, 5 votes pour et 2 abstentions)¹⁵².

Si les autres partis issus de la coalition violette sortante sont sanctionnés lors du scrutin législatif du 10 juin 2007, tel n'est pas le cas du MR qui, avec 12,5 % des suffrages, progresse de plus de 1 point de pourcentage à l'échelle nationale. Plus encore, le MR obtient un score nettement supérieur à celui du PS et, pour la première fois depuis le XIX^e siècle, les libéraux devancent les socialistes en Wallonie. En conséquence, le MR espère pouvoir constituer une majorité fédérale avec l'Open VLD, le cartel CD&V–N–VA et le CDH. C'est en ce sens que le processus de formation gouvernementale est engagé dès l'été. Toutefois, après plusieurs mois de négociations et face à l'incapacité de dégager un compromis, notamment sur la scission de la circonscription électorale de Bruxelles–Hal–Vilvorde et de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, réclamée par les partis flamands, l'« orange bleue » est enterrée.

¹⁴⁵ *Le Soir*, 17 janvier 2005.

¹⁴⁶ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. III. 2004-2011 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2110-2111, 2011, p. 8.

¹⁴⁷ *La Dernière Heure*, 11 janvier 2006.

¹⁴⁸ P. WYNANTS, « MR : le risque de l'isolement », *La Revue nouvelle*, 64^e année, n° 4, 2009, p. 10-12.

¹⁴⁹ Ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 14 octobre 2021.

¹⁵⁰ C. HERBRAND, « L'adoption par les couples de même sexe », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1911-1912, 2006.

¹⁵¹ *Moniteur belge*, 20 juin 2006.

¹⁵² Soulignons d'ailleurs que si le droit à l'adoption par des couples homosexuels est mis à l'ordre du jour sous le gouvernement Verhofstadt II, il ne figure pas dans l'accord de gouvernement, précisément en raison de l'attitude négative de plusieurs libéraux francophones. À ce propos, cf. P. MEIER, « E comme émancipation, égalité et éthique : la société belge en évolution », in J. BEAUFAYS, G. MATAGNE (dir.), *La Belgique en mutation. Systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)*, Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 267.

Des négociations en vue de la formation d'un gouvernement pentapartite (réunissant le CD&V – mais pas son partenaire de cartel, la N-VA –, le MR, le PS, l'Open VLD et le CDH) sont alors entamées et un gouvernement intérimaire (gouvernement Verhofstadt III) réunissant ces formations est installé le 21 décembre 2007. Les cinq mêmes partis parviennent à un accord et forment un gouvernement le 20 mars 2008, dirigé par Yves Leterme (gouvernement Leterme I). Cet exécutif fédéral sera suivi des gouvernements Van Rompuy et Leterme II, de même composition.

Seul candidat à sa succession, D. Reynders est réélu à la présidence du MR le 19 octobre 2008, à 90,8 % des suffrages exprimés ; il demeure également vice-Premier ministre.

Le MR connaît un recul lors des élections régionales et communautaires du 7 juin 2009. Il y obtient en effet 23,4 % en Wallonie (contre 24,3 % à ce même niveau de pouvoir en 2004 et, surtout, contre 31,2 % en Wallonie lors des élections fédérales de 2007), réalisant son moins bon score depuis la première élection du Parlement wallon au suffrage direct, en 1995¹⁵³. En Région de Bruxelles-Capitale aussi, avec 26,5 % des votes valables (contre 28,0 % à ce même niveau de pouvoir en 2004 et contre 32,0 % en Région bruxelloise lors des élections fédérales de 2007), le MR connaît un ressac électoral. Au lendemain du scrutin, le MR est maintenu dans l'opposition en Région wallonne, en Communauté française et en Région de Bruxelles-Capitale.

Ces résultats électoraux ont un impact sur la cohésion interne du parti. Plusieurs personnalités du MR – au premier rang desquelles Christine Defraigne, G. Deprez, S. Kubla, Jacqueline Galant et Jean-Paul Wahl – réclament un débat de fond sur la stratégie adoptée par le parti libéral durant la campagne et remettent en cause le *leadership* de D. Reynders. Il est notamment reproché à ce dernier de s'être montré trop dur à l'égard du PS, mais aussi d'avoir échoué lors de l'épisode de l'« orange bleue » en 2007. En outre, le cumul des fonctions de président de parti et de vice-Premier ministre est remis en question. Enfin, L. Michel, C. Michel, O. Maingain et Didier Gosuin (FDF) reprochent à D. Reynders d'avoir mis en sourdine la dimension sociale du libéralisme. Dans un tel contexte, selon D. Reynders, s'affirment également les ambitions personnelles de certains¹⁵⁴.

La fronde s'organise particulièrement à l'automne 2009, alors que 37 mandataires du MR se réunissent à Bruxelles, le 18 octobre, pour préparer une lettre à destination du président du parti. Dans celle-ci, ils invitent D. Reynders à organiser un nouveau scrutin interne dans les deux mois ou, à tout le moins, à consulter les militants afin qu'ils puissent se prononcer sur le cumul des mandats de président et de vice-Premier ministre. Ils y dénoncent en outre une série de dysfonctionnements internes. Réunis sous l'appellation « Renaissance », ces frondeurs sont rejoints par un grand nombre de mandataires dans les jours qui suivent. Le parti est alors déchiré en deux camps. Rapidement, C. Michel, alors ministre fédéral de la Coopération au développement, s'impose comme la figure de proue du groupe Renaissance. Fort du soutien de près de la moitié des cadres du parti, D. Reynders se maintient toutefois à la tête du MR, tout en conservant son poste de vice-Premier ministre.

¹⁵³ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections régionales, communautaires et européennes du 7 juin 2009 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2043-2044, 2009, p. 27.

¹⁵⁴ M. BUXANT, F. VAN DE WOESTYNE, *Didier Reynders sans tabou*, *op. cit.*, p. 156.

Les élections législatives anticipées du 13 juin 2010 sont à nouveau décevantes pour le MR. Avec un résultat national de 9,3 % (contre 12,5 % en 2007), il enregistre un score qu'il n'avait plus atteint depuis les élections législatives de 1991 (où le PRL remportait alors 8,1 %) ¹⁵⁵. Les tensions qui avaient émergé au MR en 2009 se font d'autant plus vives. En novembre 2010, plusieurs représentants du groupe Renaissance recommandent de procéder à la tenue d'élections présidentielles. Le 26 novembre, le bureau exécutif du parti décide d'organiser des élections internes au début du mois de janvier 2011. L'accord prévoit que le nouveau président devra être installé le 14 février au plus tard ¹⁵⁶. Le 28 janvier, le parti annonce que C. Michel est élu avec 54,7 % des voix pour succéder à D. Reynders. Son concurrent, Daniel Bacquelaine, a quant à lui obtenu 45,3 % des suffrages. C. Michel entre en fonction le 14 février. Les attributions ministérielles fédérales de C. Michel sont reprises par O. Chastel, jusqu'alors secrétaire d'État fédéral aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères.

Si les résultats du scrutin interne ravissent le MCC, les relations entretenues par C. Michel et le FDF sont quant à elles nettement moins bonnes ¹⁵⁷. Les tensions avec le parti amarante sont à leur paroxysme le 19 septembre 2011, alors que le bureau élargi ainsi que le conseil du MR viennent de voter leur soutien à l'accord politique récemment intervenu dans le cadre de la négociation à huit partis relative à la sixième réforme de l'État : celui-ci prévoit en effet la scission de la circonscription électorale de Bruxelles–Ha–Vilvorde et une nouvelle réforme du Sénat. Ayant annoncé quelques jours auparavant que ratifier cet accord signifierait « la fin de l'alliance avec le MR » et signifié qu'il n'entendait pas « être de ceux qui seront les fossoyeurs de la Belgique » ¹⁵⁸, O. Maingain convoque le conseil général du FDF qui, le 25 septembre, vote à l'unanimité moins 3 abstentions le retrait du FDF du MR. Cette rupture n'est pas sans conséquence financière pour le MR, principalement au regard des subsides octroyés par les différentes assemblées parlementaires aux groupes politiques constitués en leur sein ¹⁵⁹.

Le MR pâtit du départ des FDF dans la circonscription de Bruxelles-Capitale lors des élections fédérales du 25 mai 2014 et y perd 1 siège. En revanche, le MR parvient à améliorer ses résultats dans toutes les autres circonscriptions où il présente des candidats à cette même occasion. Ainsi, il décroche 9,6 % des suffrages à l'échelle nationale (+ 0,3 %). Le 11 octobre 2014, C. Michel prête serment en tant que chef du gouvernement fédéral. Âgé de 39 ans, il est le plus jeune Premier ministre de l'histoire de la Belgique. Alors que le MR est le seul parti francophone représenté dans le gouvernement fédéral – ce qui constitue un choc pour de nombreux francophones, qui qualifient rapidement la coalition de « kamikaze » ¹⁶⁰ –,

¹⁵⁵ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « Les résultats des élections fédérales du 13 juin 2010 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2082-2083, 2010, p. 15.

¹⁵⁶ *La Libre Belgique*, 27 novembre 2010.

¹⁵⁷ P. DELWIT, « Le Mouvement réformateur. Étapes d'un réalignment conservateur », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (dir.), *Les partis politiques en Belgique, op. cit.*, p. 280.

¹⁵⁸ RTBF Info, 15 septembre 2011, www.rtbf.be.

¹⁵⁹ P. BLAISE, V. DEMERTZIS, J. FANIEL, J. PITSEYS, « L'évolution des partis politiques francophones (2007-2013) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2244-2245, 2014, p. 58.

¹⁶⁰ Le MR détient alors 20 des 63 sièges que compte le groupe linguistique français à la Chambre des représentants (tandis que la N-VA, le CD&V et l'Open VLD totalisent 65 des 87 sièges du groupe linguistique néerlandais de cette assemblée). En outre, le MR n'est que le deuxième parti francophone en nombre de sièges, derrière le PS (tandis que la N-VA, le CD&V et l'Open VLD sont les trois premiers partis flamands).

il détient sept postes au sein de la coalition quadripartite N-VA/MR/CD&V/Open VLD, afin de respecter la règle constitutionnelle de parité linguistique au Conseil des ministres. Le MR fait l'objet de vives critiques pour sa participation à un gouvernement associant la N-VA, alors qu'il avait annoncé durant le printemps ne pas vouloir gouverner avec le parti nationaliste flamand. Relevons en outre la présence de l'Open VLD au sein de l'exécutif, qui apparaît comme une surprise. En effet, c'est seulement après d'intenses négociations et sous la pression exercée par le MR que cette formation a rejoint le gouvernement fédéral – et, par voie de conséquence, le gouvernement flamand (cf. *infra*).

L'exécutif fédéral dirigé par C. Michel est très rapidement pointé du doigt par les syndicats, notamment pour les mesures visant à bloquer les salaires et leur négociation à tous les niveaux, à reporter l'âge de départ à la retraite à 67 ans à l'horizon 2030, à durcir l'accès aux allocations de chômage ou encore à flexibiliser davantage le marché du travail contenues dans son programme ¹⁶¹. Quatre jours seulement après la prestation de serment du nouveau gouvernement, les syndicats conviennent d'ailleurs d'un plan d'action, et une première manifestation nationale est organisée le 6 novembre. Rassemblant plus de 120 000 personnes, cette dernière est considérée comme « la plus importante convoquée par les syndicats depuis au moins trois décennies » ¹⁶². Un véritable mouvement social se développe alors ¹⁶³.

Au niveau régional, la situation est plus contrastée. En Région bruxelloise, et bien que le parti libéral souffre de son récent divorce avec le FDF, le total des votes récoltés par le MR et le FDF est largement supérieur à celui du MR en 2009 (33,5 %, soit + 7,0 %). En Wallonie, avec 26,7 % des suffrages, le MR progresse et réalise son meilleur score depuis la première élection du Parlement wallon au suffrage direct, en 1995. Néanmoins, le MR demeure dans l'opposition tant en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Région wallonne et en Communauté française. En Région de Bruxelles-Capitale, le FDF et, surtout, l'Open VLD sont pourtant appelés à rejoindre le gouvernement Vervoort II dès le 20 juillet (PS/FDF/CDH/Open VLD/SP.A/CD&V). Cette situation n'est pas sans provoquer des frictions entre libéraux francophones et flamands (cf. *infra*). En outre, la participation asymétrique du MR au pouvoir engendre des tensions entre l'Autorité fédérale et les gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française.

Seul candidat à la succession de C. Michel, O. Chastel est élu à la présidence du parti libéral le 11 décembre 2014, avec 94,4 % de suffrages des membres du MR en ordre de cotisation qui se sont exprimés.

Alors qu'ils siègent dans l'opposition depuis 2004 en Région wallonne, les libéraux francophones y retrouvent le pouvoir durant l'été 2017. En effet, le 19 juin 2017 et à la surprise générale, le président du CDH, Benoît Lutgen, annonce ne plus vouloir gouverner avec son partenaire socialiste à la Région wallonne, à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Communauté française à la suite des récents scandales dans lesquels sont impliqués des mandataires socialistes (à savoir Publifin en région liégeoise, l'Institut de santé publique

¹⁶¹ B. CONTER, V. DEMERTZIS, J. FANIEL, « Belgique. Le projet gouvernemental contesté, par la mobilisation et la négociation », *Chronique internationale de l'IREES*, n° 159, 2015, p. 27.

¹⁶² *Ibidem*.

¹⁶³ Cf. B. CONTER, J. FANIEL, « La conflictualité sociale interprofessionnelle en 2015 », in I. GRACOS, « Grèves et conflictualité sociale en 2015 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2291-2292, 2016, p. 14-32.

du Pays de Charleroi - ISPPC dans le Hainaut, le Samusocial à Bruxelles)¹⁶⁴. Si le CDH ne parvient pas à renverser les majorités en place en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française, il réussit à nouer une alliance avec le MR en Région wallonne¹⁶⁵. Plus encore, c'est un libéral qui est appelé à diriger le nouvel exécutif wallon, à savoir Willy Borsus, et ce pour la première fois depuis 1982¹⁶⁶ et pour la deuxième fois seulement dans l'histoire des exécutifs wallons. La bipartite associant le MR et le CDH se maintient jusqu'au terme de la législature, mais perd toutefois sa majorité à quelques semaines du scrutin de mai 2019 en raison de la défection d'une députée régionale du MR.

En désaccord avec la position défendue par les autres partenaires du gouvernement fédéral de voter en faveur du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (dit Pacte de Marrakech) préparé à l'ONU, les trois ministres et les deux secrétaires d'État N-VA annoncent leur démission du gouvernement Michel I le 9 décembre 2018. Le gouvernement Michel II (MR/CD&V/Open VLD), minoritaire, lui succède. À cette occasion, les relations entre les partis libéraux sont réputées être particulièrement intenses : « Lorsque la N-VA a quitté le gouvernement en décembre 2018 (...), j'ai vu la famille libérale unie ; et cela faisait un petit temps que je ne l'avais plus vue aussi unie, aussi affirmée »¹⁶⁷. Le 18 décembre, C. Michel présente la démission de son gouvernement au roi Philippe. L'acceptant trois jours plus tard, le Roi charge le gouvernement d'expédier les affaires courantes jusqu'aux élections du 26 mai 2019.

Le 18 février 2019, O. Chastel annonce « sa volonté de se consacrer pleinement à la campagne [en vue de l'élection] européenne et dès lors de ne plus poursuivre son mandat de président du MR »¹⁶⁸. Dans un communiqué publié le même jour, le conseil du MR indique que C. Michel lui succède à la présidence du parti, « et ce jusqu'à l'issue du processus électoral et des négociations gouvernementales »¹⁶⁹.

Lors du scrutin fédéral du 26 mai 2019, les libéraux francophones – à l'instar de tous les autres partis représentés au sein de la coalition fédérale sortante – connaissent un ressac électoral important, passant de 9,6 % en 2014 à 7,6 % en 2019¹⁷⁰. Alors que le gouvernement est toujours en affaires courantes et qu'un accord de majorité n'a pas encore pu être dégagé, C. Michel est choisi comme président du Conseil européen par les chefs d'État et de gouvernement rassemblés en réunion extraordinaire le 2 juillet. Sophie Wilmès (MR) lui succède au poste de Premier ministre le 27 octobre.

¹⁶⁴ J. FANIEL, C. ISTASSE, « Le “coup” du 19 juin 2017 : premier bilan », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, 19 juin 2018, www.crisp.be.

¹⁶⁵ À l'inverse de la situation qui prévaut en Wallonie, l'alliance entre les seuls MR et CDH est numériquement insuffisante pour former une majorité dans le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (27 sièges sur 72) ou au Parlement de la Communauté française (46 sièges sur 94). Or ni Écolo ni Défi n'ont accepté de rejoindre le MR et le CDH pour former de nouveaux exécutifs dans ces entités fédérées.

¹⁶⁶ L'exécutif wallon dirigé par André Damseaux (PRL) associait le PS, le PRL et le PSC du 26 janvier 1982 au 27 octobre 1982.

¹⁶⁷ Conseiller au sein d'un cabinet Open VLD, interviewé par l'auteur le 14 septembre 2021.

¹⁶⁸ Twitter, 18 février 2019.

¹⁶⁹ MR, Communiqué de presse, 18 février 2019.

¹⁷⁰ B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections fédérales et européennes du 26 mai 2019 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2433-2434, 2019, p. 22.

À l'automne 2019, se pose également la question de la succession de C. Michel à la tête du MR. Un scrutin interne à deux tours est organisé et voit s'affronter cinq candidats : Clémentine Barzin, Georges-Louis Bouchez, C. Defraigne, Denis Ducarme et Philippe Goffin. Le 29 novembre, G.-L. Bouchez remporte le deuxième tour de l'élection (avec 62,0 % des votes valables) face à D. Ducarme (38,0 %). Le conseiller communal montois devient ainsi président de la formation libérale alors que les négociations en vue de la formation d'un gouvernement fédéral semblent s'embourber.

La pandémie de Covid-19 qui éclate en Belgique au mois de mars 2020 rend urgente la nécessité de disposer d'un gouvernement fédéral de plein exercice. En conséquence, le 17 mars 2020, le gouvernement Wilmès II (toujours composé des mêmes MR/CD&V/Open VLD) prête serment. Deux jours plus tard, il reçoit la confiance de la Chambre des représentants. Alors que ce nouveau gouvernement dirigé par S. Wilmès est toujours minoritaire, il bénéficie désormais d'un large soutien. Néanmoins, ainsi que le rappelle Caroline Sägesser, « la Première ministre, S. Wilmès, elle-même a limité l'action de ce gouvernement à six mois, et les partis qui soutiennent son gouvernement de l'extérieur ne sont pas non plus disposés à poursuivre l'exercice au-delà du temps strictement nécessaire. En outre, le gouvernement Wilmès II s'est engagé à limiter son action à ce qui se rapporte à la lutte contre la pandémie et la gestion de ses conséquences ; pour les autres domaines de compétences, la Première ministre a indiqué vouloir poursuivre une gestion d'affaires courantes »¹⁷¹.

Dès le printemps 2020, des négociations en vue de former un nouveau gouvernement fédéral qui succédera à celui dirigé par S. Wilmès reprennent. Le gouvernement De Croo (PS/MR/Écolo/CD&V/Open VLD/SP.A/Groen) voit le jour le 1^{er} octobre 2020. Une fois de plus, les libéraux se retrouvent ensemble au sein de l'exécutif fédéral.

L'unité des deux partis libéraux s'affiche de façon nette et à au moins deux reprises lors de la longue phase de crise politique qui conduit à la mise sur pied du gouvernement De Croo. Un des moments les plus marquants a lieu au mois d'août 2020, alors que le roi Philippe a récemment chargé Bart De Wever (N-VA) et Paul Magnette (PS) « de prendre les initiatives nécessaires permettant la mise en place d'un gouvernement qui s'appuie sur une large majorité au Parlement »¹⁷². Après que les deux hommes ont réussi à s'entendre sur une note commune, ils parviennent à rassembler le CD&V, le SP.A et le CDH autour d'eux. Néanmoins, ces cinq partis détiennent ensemble 69, 70, voire 71 sièges¹⁷³ sur les 150 que compte la Chambre ; il est donc nécessaire qu'au moins un autre partenaire rejoigne une telle coalition¹⁷⁴. Ce sont d'abord les partis libéraux qui sont sollicités. Mais, rapidement, B. De Wever indique son souhait de ne gouverner qu'avec l'Open VLD, et non avec le MR : « Plus personne ne veut encore du MR dans le gouvernement », déclare-t-il à la presse¹⁷⁵. À ce moment, la solidarité entre les deux partis libéraux est à son sommet : alors que la

¹⁷¹ C. SÄGESSER, « La formation du gouvernement De Croo (mai 2019 - octobre 2020) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2471-2472, 2020, p. 36.

¹⁷² *Ibidem*, p. 45.

¹⁷³ Selon que l'on inclut ou non dans le décompte les députés Emir Kir (indépendant exclu du PS) et Jean-Marie Dedecker (indépendant élu sur une liste N-VA).

¹⁷⁴ C. SÄGESSER, « La formation du gouvernement De Croo (mai 2019 - octobre 2020) », *op. cit.*, p. 48.

¹⁷⁵ *L'Écho*, 31 juillet 2020.

conclusion d'un accord de gouvernement semble proche ¹⁷⁶, les présidents de l'Open VLD et du MR, Egbert Lachaert et G.-L. Bouchez, font savoir qu'ils envisagent de ne monter qu'ensemble au gouvernement fédéral. Un cadre de l'Open VLD se souvient : « Bart De Wever nous a mis vraiment le couteau sous la gorge, aussi publiquement, pour dire que l'on était irresponsables, criminellement irresponsables, si on n'allait pas dans ce gouvernement sans le MR. Et puisque l'on n'a pas voulu le faire, il nous l'a fort reproché pendant des semaines dans la presse flamande. Donc c'était compliqué pour nous parce que nous avons toujours défendu une coalition avec le PS et la N-VA ensemble. Ça montre comment nous tenons quand même à la valeur de ce lien avec le MR » ¹⁷⁷.

Le deuxième moment particulièrement marquant durant cette même séquence politique intervient quelques semaines plus tard, alors que la coalition dite Vivaldi semble être mise sur les rails sous l'impulsion d'E. Lachaert et du président du SP.A, Conner Rousseau, alors chargés d'une mission royale de préformation du 4 septembre au 23 septembre 2020. Dans une interview accordée au magazine flamand *Humo*, le président du MR indique que le Premier ministre doit être S. Wilmès, et non P. Magnette, et se targue de ce que l'accord Vivaldi sera plus à droite ¹⁷⁸. Ces déclarations provoquent une véritable crise et, dès le 21 septembre, les préformateurs présentent leur démission au Roi. Alors que ce dernier la refuse et leur demande de poursuivre leur tâche, le bureau du SP.A, notamment, semble déterminé à ne pas monter dans une coalition avec le MR ¹⁷⁹. P. Magnette aussi intervient en ce sens. Mais une fois de plus, E. Lachaert tente de conserver l'unité libérale en menaçant de laisser tomber sa mission si les libéraux francophones devaient en être exclus. Il obtient gain de cause.

Malgré l'unité affichée par les libéraux dans le processus de formation gouvernementale, plusieurs cadres et élus du MR considèrent qu'il n'est pas souhaitable qu'un membre de l'Open VLD décroche le poste de Premier ministre. Selon eux, la recherche de compromis qui caractérise la fonction de Premier ministre contribue à isoler au moins partiellement le MR au sein du gouvernement De Croo autour des thématiques classiquement défendues par les libéraux : « La désignation d'Alexander De Croo comme Premier est une mauvaise chose pour le MR. Non pas qu'il a pris la place de Sophie Wilmès (...). C'est que, en fait, à partir du moment où Alexander devenait Premier ministre, l'Open VLD ne peut plus flinguer dans le gouvernement (...). L'Open VLD devient aphone, clairement. Et donc ça veut dire que les thématiques libérales ne peuvent être incarnées que par le MR » ¹⁸⁰.

Au sein du MR, le casting gouvernemental décidé par G.-L. Bouchez est particulièrement contesté. La désignation de Mathieu Michel, alors président du collège provincial du Brabant wallon ¹⁸¹, au poste de secrétaire d'État (à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments, adjoint au Premier ministre) apparaît surprenante et suscite une certaine hostilité en interne. Surtout,

¹⁷⁶ Le 31 juillet 2020, B. De Wever indique à la VTM qu'il est persuadé à 99,9 % que la « bulle de cinq partis » peut former un gouvernement dans les deux à trois semaines.

¹⁷⁷ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 27 avril 2021.

¹⁷⁸ *Humo*, 20 septembre 2020.

¹⁷⁹ *De Tijd*, 21 septembre 2020.

¹⁸⁰ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 31 août 2021.

¹⁸¹ Il est le frère de l'ancien Premier ministre et actuel président du Conseil européen, C. Michel, et fils du ministre d'État, ancien vice-Premier ministre et ancien commissaire européen, L. Michel.

les changements opérés au sein du gouvernement wallon censés intervenir en parallèle suscitent une très importante critique à l'encontre du président du MR. En effet, alors que ce dernier annonce que la ministre wallonne de la Fonction publique, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, Valérie De Bue, doit céder son poste à D. Ducarme (désormais ex-ministre fédéral des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale), la manœuvre échoue : en effet, le décret spécial wallon du 2 mai 2019 – qui impose la présence d'un tiers de femmes au sein du gouvernement wallon¹⁸² – ne serait pas respecté si D. Ducarme remplaçait V. De Bue. À la suite de cette maladresse, la présidence de G.-L. Bouchez est remise en cause par une partie des cadres du MR. Après une tentative de C. Michel d'apaiser la situation durant le week-end des 3 et 4 octobre et après une réunion du bureau du MR puis du groupe parlementaire le 5 octobre, la décision est prise d'encadrer G.-L. Bouchez par un « G11 » de personnalités du parti afin d'encourager une prise de décision collégiale. Néanmoins, ce « G11 » est rapidement perçu comme un « gadget »¹⁸³ et est considéré comme étant « mort-né » tant ses réunions sont peu nombreuses¹⁸⁴. Quant à lui, D. Ducarme redevient député fédéral ; il est question un moment qu'il y soit le chef du groupe MR, mais *in fine* cette fonction restera attribuée à Benoit Piedbœuf.

Rassemblant un nombre inédit de partis politiques en son sein, le gouvernement fédéral De Croo est régulièrement soumis à des tensions internes, et ce dès son installation. Celles-ci n'épargnent pas la famille libérale elle-même. Ainsi, au printemps 2021, certains désaccords entre le MR et l'Open VLD apparaissent au grand jour. Fin mai 2021, Ihsane Haouach – personnalité issue du milieu associatif belge et d'origine marocaine – est nommée commissaire du gouvernement auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) par la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité, Sarah Schlitz (Écolo). Elle est la première femme portant le voile à occuper ce poste. Alors que cette nomination est rendue publique le 1^{er} juin, plusieurs représentants du MR expriment leur opposition à cette nomination. G.-L. Bouchez déclare ainsi sur les réseaux sociaux : « C'est contraire au principe de neutralité de l'État ». Le 2 juin, à la Chambre des représentants, le député D. Ducarme (MR) indique quant à lui à la secrétaire d'État S. Schlitz : « Je me sens délié de la solidarité [gouvernementale]. Je vais faire comme vous : dorénavant, vous n'aurez plus mon soutien acquis lors du vote de vos projets. Ce sera à la carte comme vous avez agi en méprisant une partie des membres de la majorité »¹⁸⁵. Lors d'une réunion du comité ministériel restreint (*kern*) qui se tient le 3 juin au matin, les représentants du MR réaffirment leur position. Ainsi, David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, précise : « Le MR est convaincu qu'une personne dans cette position ne peut pas porter de symbole religieux, donc il ne soutient pas cette décision »¹⁸⁶. Interrogé sur cette nomination en séance plénière le 3 juin dans l'après-midi, le Premier ministre indique : « La commissaire du gouvernement a obtenu en Belgique un diplôme d'ingénieur avec la plus grande distinction

¹⁸² Décret spécial wallon du 2 mai 2019 modifiant les articles 60 et 64 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein du gouvernement wallon (*Moniteur belge*, 22 mai 2019).

¹⁸³ Cadre du MR, in *La Libre Belgique*, 16 janvier 2021.

¹⁸⁴ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 7 avril 2021.

¹⁸⁵ *Le Vij/L'Express*, 2 juin 2021.

¹⁸⁶ *Le Soir*, 3 juin 2021.

et a acquis une grande expérience dans le secteur de l'énergie. Le gouvernement considère qu'elle possède les connaissances et l'expérience pour exercer correctement cette fonction »¹⁸⁷. Plus tard dans la journée, toujours en séance plénière, il ajoute : « Cette question a fait l'objet d'une discussion au Conseil des ministres restreint à mon initiative. À ce moment, il y avait deux possibilités : soit la décision était maintenue, soit elle était modifiée. Finalement, la décision n'a pas été mise en cause, comme je l'ai déclaré effectivement cet après-midi. Il n'a pas été proposé de la revoir ou de l'annuler. Il n'y a dès lors aucune contradiction entre mes propos et les propos des autres ministres du gouvernement. La décision du membre du gouvernement est maintenue. Il n'y a aucune discordance au sein du gouvernement à ce sujet »¹⁸⁸.

Dans la foulée de ces débats au sein des arènes législatives et exécutives, les libéraux francophones réaffirment leur volonté – déjà affichée par le passé – d'interdire les signes convictionnels ostentatoires dans l'ensemble des services publics. Quelques semaines plus tard, ils déposent d'ailleurs à la Chambre une proposition de loi « visant à assurer la neutralité et l'impartialité des agents des services publics de l'État fédéral et à interdire le port de signes convictionnels ostentatoires dans l'exercice de leurs fonctions »¹⁸⁹. À nouveau, les libéraux flamands prennent leurs distances par rapport à ce positionnement. Selon E. Lachaert, « le MR est clairement sur la ligne inspirée par la France (...). Notre parti estime que la neutralité des autorités publiques est très importante. Mais il faut aussi garder la perspective que le monde a changé. Il y a des gens qui portent un signe convictionnel, non pas à cause d'une soumission, mais comme choix volontaire. Et il faut trouver un compromis entre les deux. Mon parti est plutôt sur la ligne de la Ville d'Anvers ou de la Région flamande. Quand on exerce l'autorité publique, ou si on est en contact avec le public, l'administration doit être neutre. Mais si on est en *back office*, il y a une ouverture »¹⁹⁰.

Durant sa présidence, G.-L. Bouchez initie des réformes statutaires et doctrinales au sein du MR. Votée à l'unanimité des membres du conseil du parti le 6 septembre 2021, une réforme statutaire est approuvée lors d'un congrès qui se tient à Namur le 18 septembre. Cette réforme prévoit notamment le passage du mandat présidentiel de 4 à 5 ans, l'interdiction de cumuler le mandat de président de parti avec celui de ministre et la parité hommes-femmes dans tous les organes internes du parti. Sur le plan doctrinal, ces mêmes statuts insistent désormais davantage sur la défense par le MR de la neutralité de l'État et sur la défense des minorités, notamment les francophones de la périphérie bruxelloise. Par ailleurs, le 17 août 2021, *La Libre Belgique* indique que le MR envisagerait de changer d'appellation, souhaitant mettre en évidence son idéologie libérale. L'appellation Mouvement des libertés est évoquée¹⁹¹. Rapidement, des voix s'élèvent toutefois au sein du MR pour marquer une opposition à cette évolution. Citons notamment D. Ducarme, qui précise : « Après une période chamboulée comme celle que nous venons de traverser, il est important de garder les mêmes références,

¹⁸⁷ Chambre des représentants, *Compte rendu intégral*, n° 107, 3 juin 2021, p. 4.

¹⁸⁸ Chambre des représentants, *Compte rendu intégral*, n° 108, 3 juin 2021, p. 16. Finalement, I. Haouach démissionne de son poste le 9 juillet 2021, évoquant les « violentes attaques » dont elle fait l'objet depuis sa nomination (cf. RTBF Info, 10 juillet 2021, www.rtbf.be).

¹⁸⁹ Chambre des représentants, *Proposition de loi LIGNE ("Libertés individuelles garanties par la neutralité de l'État") visant à assurer la neutralité et l'impartialité des agents des services publics de l'État fédéral et à interdire le port de signes convictionnels ostentatoires dans l'exercice de leurs fonctions*, n° 2092/1, 25 juin 2021.

¹⁹⁰ *La Libre Belgique*, 8 juin 2021.

¹⁹¹ *La Libre Belgique*, 17 août 2021.

la même étiquette. Pendant la crise sanitaire, le MR a été à la pointe du combat pour la liberté, notamment pour les indépendants qui devaient fermer. Nous ne sommes pas seulement le mouvement des libertés, mais aussi le mouvement de la responsabilité et de l'égalité des chances. Les libertés sans l'égalité des chances, ça n'a aucun intérêt. L'égalité des chances est tout aussi importante et c'est un point fondamental pour moi. Par ailleurs, je crois que ce que l'on doit surtout mettre en avant dans ce parti, c'est sa dimension populaire »¹⁹².

Le 10 janvier 2022, le ministre wallon du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, Jean-Luc Crucke (MR), annonce sa démission du gouvernement. Celle-ci intervient après que le ministre a été désavoué par une partie des parlementaires libéraux ainsi que par G.-L. Bouchez dans le cadre de son projet de décret fiscal portant, entre autres, sur la taxation des véhicules utilitaires et sur les droits d'enregistrement dus pour les donations. Alors que le texte devait être examiné puis voté au Parlement wallon, il a été retiré. J.-L. Crucke indique : « La crispation politique amenée par le décret “impôt plus juste” m'a porté vers une conclusion très simple. Mes convictions qui, ne vous y trompez pas, sont des convictions libérales, ne sont cependant plus en pleine adéquation avec la ligne de mon parti (...). J'ai toujours eu des opinions qui étaient qualifiées comme à la marge au sein de ma formation politique, notamment au niveau climatique, migratoire, énergétique, mais encore, et aussi désormais, fiscal. Jusqu'ici, ça faisait également ma force. Mais celle-ci met désormais mon parti, mais aussi par ricochet la majorité gouvernementale, parfois en difficulté. Je peux négocier, concéder, crier, bloquer, avancer... mais en aucune manière me diluer »¹⁹³. Adrien Dolimont, jusqu'alors président du centre public d'action sociale (CPAS) de la commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes, est choisi par G.-L. Bouchez pour lui succéder.

Quelques jours plus tard, D. Ducarme déclare qu'il entend « combler quelque peu l'immense vide que Jean-Luc Crucke a laissé »¹⁹⁴. Il précise : « Voir un ministre qui est un poids lourd du mouvement, qui fait partie de ceux d'entre nous qui sont les plus plébiscités par les sondages, à qui le citoyen accorde une confiance importante, voir une personne comme lui s'en aller de la sorte, c'est juste catastrophique. Jean-Luc Crucke est un ami, un homme de conviction qui a été blessé parce qu'il a été mordu par la meute. Il a toujours été au centre droit du mouvement. Et je veux lui dire à lui comme à l'ensemble des libéraux démocrates, des libéraux sociaux du Mouvement réformateur qu'ils ne seront pas orphelins ». Et de poursuivre : « Avec mes amis, je m'engage à continuer à porter les valeurs plus populaires, plus démocrates, plus tournées vers l'égalité des chances, vers la neutralité de l'État, vers la défense du pouvoir d'achat. Des valeurs qui sont depuis toujours portées par le courant libéral. Je veux prendre date et leur dire qu'il y aura à l'échéance du mandat de Georges-Louis Bouchez une candidature d'inspiration libérale démocrate ou libérale sociale. Je ne suis pas là pour moi uniquement, donc cela pourrait être quelqu'un d'autre. On en décidera ensemble »¹⁹⁵.

¹⁹² *La Libre Belgique*, 18 août 2021.

¹⁹³ *Le Soir*, 10 janvier 2022.

¹⁹⁴ *Le Soir*, 17 janvier 2022.

¹⁹⁵ *La Libre Belgique*, 17 janvier 2022.

Le 21 avril 2022, S. Wilmès annonce sur les réseaux sociaux avoir décidé de se mettre en congé de ses activités ministérielles, sans indemnité, pour une durée indéterminée afin d'être au chevet de son époux, atteint d'un cancer agressif du cerveau. En son absence et à dater du lendemain, ce sont A. De Croo, D. Clarinval et M. Michel qui reprennent ses compétences¹⁹⁶. Trois mois plus tard, le 14 juillet, S. Wilmès présente sa démission, qui est acceptée par le Roi le lendemain. Le même 15 juillet, la journaliste bien connue du grand public Hadja Lahbib devient ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales. Quant à lui, D. Clarinval succède à S. Wilmès au poste de vice-Premier ministre.

Le choix posé par G.-L. Bouchez en faveur de H. Lahbib, outre qu'il est annoncé à la surprise générale, ne va pas sans provoquer des remous à l'intérieur du MR. D'une part, certains s'offusquent qu'une telle responsabilité ait été confiée à une personne dépourvue de toute expérience politique et de tout engagement antérieur au sein du parti. Un élu libéral déclare ainsi : « Qu'un parti aille chercher des personnalités avant les élections pour faire un maximum de voix, c'est très classique. Mais, ici, c'est complètement différent. Elle devient ministre de suite ! Et ce n'est pas pour n'importe quel poste (...). Cela pose la question de la motivation des troupes. Nous, les élus, on se bat, on fait des voix, les campagnes, on assume les prises de position, on se prend des coups non-stop. Et quand il faut choisir quelqu'un, on choisit une personne avec zéro expérience politique. C'est dur à avaler »¹⁹⁷. D'autre part, d'aucuns rappellent que la nouvelle ministre est réputée avoir une sensibilité politique de gauche et non de droite. En outre, elle refuse alors de se présenter comme libérale, déclarant être « ni de gauche, ni de droite, mais fondamentalement libre »¹⁹⁸. Ces débats sont relancés début octobre, après que H. Lahbib s'est déclarée en faveur d'une intervention de l'État visant à réduire le salaire des chefs d'entreprise, ce qui va à l'encontre de la doxa libérale¹⁹⁹. La polémique interne prend cependant fin à la mi-novembre, lorsque l'on apprend que la ministre a pris sa carte du parti et est donc désormais officiellement membre du MR²⁰⁰.

3.2. L'OPEN VLD

Nouvellement élu à la présidence du VLD, en 1999, K. De Gucht entend mener une double opération de renouvellement de son parti politique. D'une part, il est question d'absorber une partie de la Volksunie (VU), qui s'éteint en septembre 2001²⁰¹. D'autre part, il s'agit d'intégrer des représentants d'une dissidence du CD&V, la Nieuwe Christen Democratie (NCD, Nouvelle démocratie chrétienne). Pour ce faire, le VLD se positionne davantage au centre et met de plus en plus en avant son identité flamande : après que son président a prédit

¹⁹⁶ A. De Croo est chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes, D. Clarinval du Commerce extérieur et M. Michel des Institutions culturelles fédérales.

¹⁹⁷ *La Libre Belgique*, 17 juillet 2022, www.lalibre.be.

¹⁹⁸ *La Libre Belgique*, 15 juillet 2022, www.lalibre.be.

¹⁹⁹ *La Libre Belgique*, 6 octobre 2022, www.lalibre.be.

²⁰⁰ *Le Soir*, 15 novembre 2022, www.lesoir.be.

²⁰¹ S. GOVAERT, « La Volksunie. Du déclin à la disparition (1993-2001) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1748, 2002.

« l'évaporation de la Belgique », le confédéralisme est intégré dans une déclaration de principes adoptée en décembre 2002²⁰². En conséquence, le parti libéral flamand attire des électeurs plus variés et devient hétérogène en sa composition.

Parallèlement à cet élargissement du VLD, des tensions internes agitent le parti. Celles-ci concernent notamment la position à adopter à l'égard du Vlaams Blok (VB)²⁰³. À la mi-mars 2002, Ward Beysen, député européen et ancien ministre flamand (VLD), crée un mouvement, le Liberaal Appel (Appel libéral), qui se veut à la droite du VLD. Cette nouvelle formation, qui se transforme en parti politique le 20 janvier 2003, se distingue par son opposition au cordon sanitaire politique à l'encontre de l'extrême droite. W. Beysen déclare notamment que « le cordon sanitaire est le jeu politicien le plus désastreux »²⁰⁴.

Lors de la campagne en vue des élections fédérales du 18 mai 2003, l'unité des libéraux est ouvertement affichée. En effet, le 10 mai, G. Verhofstadt (VLD), Premier ministre sortant et candidat à sa propre succession, et L. Michel, vice-Premier ministre et chef de file gouvernemental du MR, signent un « contrat d'alliance pour l'après 18 mai ». Les deux formations libérales entendent ainsi sceller leur destin lors du scrutin à venir en annonçant que, selon les résultats obtenus, elles siègeront ensemble au gouvernement ou elles rejoindront ensemble les bancs de l'opposition. À travers l'appellation « Ensemble », ce contrat pointe six éléments programmatiques partagés par les libéraux – en matière socio-économique, fiscale et sécuritaire – mais rappelle également que chacun des deux partis diverge en matière communautaire ; dans cette matière, les libéraux s'engagent à défendre les intérêts de leur communauté respective²⁰⁵. L'intérêt pour les libéraux semble alors évident : « En se liant, on est bien sûr un élément plus fort dans la négociation ultérieure. Puisque l'on ne peut pas jouer sur la division de la famille libérale »²⁰⁶.

Ce rapprochement des libéraux va plus loin encore. En effet, le MR et le VLD annoncent avoir décidé de redonner vie à un organe commun réunissant les principaux cadres de chacun des deux partis : la « coupole »²⁰⁷. Il est alors prévu que les membres de celle-ci se réunissent une fois par mois, alternativement au siège du MR et du VLD. Selon le président du VLD, K. De Gucht, le but est d'établir « un dialogue constructif sur des matières où les libéraux ont intérêt à se retrouver (...) car même sur les questions les plus difficiles où les sensibilités communautaires peuvent s'exprimer (...), c'est par le dialogue que l'on parvient à une bonne compréhension des sensibilités différentes au Nord et au Sud »²⁰⁸. Cet organe se réunit pour la première fois à la fin du mois de juillet 2003 afin d'évoquer les dossiers à examiner au Parlement fédéral, la rentrée de septembre ainsi que la création de groupes de travail par les vice-Premiers ministres L. Michel et P. Dewael²⁰⁹.

²⁰² P. WYNANTS, « Les partis politiques », *op. cit.*, p. 162.

²⁰³ B. BIARD, « La lutte contre l'extrême droite en Belgique. I. Moyens légaux et cordon sanitaire politique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2522-2523, 2021.

²⁰⁴ *Gazet van Antwerpen*, 20 mars 2003.

²⁰⁵ Ce document est reproduit en annexe 1 du présent *Courrier hebdomadaire*.

²⁰⁶ Ancien ministre, parlementaire et cadre du MR, interviewé par l'auteur le 19 novembre 2021.

²⁰⁷ *Le Soir*, 10 mai 2003.

²⁰⁸ *La Libre Belgique*, 30 juillet 2003.

²⁰⁹ A. TRÉFOIS, J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques francophones (2002-2007) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1972, 2007, p. 8.

Mais les discussions relatives à l'octroi du droit de vote aux étrangers non ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne lors des élections communales, qui se déroulent au début de l'année 2004, mettent à mal le fonctionnement de cet organe commun et, plus généralement, l'état des relations entre le MR et le VLD. Alors que, sous l'impulsion de L. Michel, les libéraux francophones sont favorables à cette réforme, le président des libéraux flamands y est fermement opposé. K. De Gucht va jusqu'à menacer de quitter le gouvernement fédéral pour marquer son opposition à la réforme. En outre, il prévient que, après les élections, une majorité flamande pourrait être en mesure de procéder, seule, à la scission de la circonscription électorale de Bruxelles–Hal–Vilvorde²¹⁰. Enfin, il lance un appel aux membres du MR en les invitant à rejoindre le VLD²¹¹. La loi est néanmoins adoptée le 20 février 2004, par 80 voix contre 58 et 3 abstentions, grâce à l'apport de voix des députés Écolo et CDH²¹². Selon D. Reynders, ce positionnement est « une erreur politique majeure » du VLD, en ce sens qu'il ne s'est pas opposé à la réforme au sein du gouvernement mais au sein du Parlement et alors qu'une majorité alternative était possible dans l'arène parlementaire²¹³.

Affaibli, et sous la pression exercée par G. Verhofstadt et P. Dewael, K. De Gucht perd la direction politique du parti, reprise provisoirement par G. Verhofstadt, toujours Premier ministre. Le 16 février 2004, Dirk Sterckx – alors député européen – est nommé président *ad interim* du VLD sur proposition de K. De Gucht lui-même. Alors que la campagne pour les élections régionales et communales est ouverte, l'objectif de cette nomination est d'apaiser le parti. Quelques mois plus tard, le 16 juin, le bureau du VLD annonce cependant que K. De Gucht va redevenir président à part entière du parti²¹⁴. Il le restera quelques semaines, jusqu'au 21 juillet 2004, date à laquelle le bureau du VLD nomme Bart Somers à la présidence *ad interim* du parti, alors que K. De Gucht est appelé à rejoindre le gouvernement fédéral comme ministre des Affaires étrangères, fonction jusqu'alors exercée par L. Michel (MR) en partance pour la Commission européenne.

Entre 2004 et 2006, la question du maintien (ou non) du cordon sanitaire politique est à nouveau posée au sein du parti libéral flamand, non sans provoquer d'importantes tensions²¹⁵. Ce débat est notamment relancé par le sénateur Hugo Coveliers et le député flamand et sénateur Jean-Marie Dedecker. Ce dernier adresse une critique particulièrement acerbe à l'égard du cordon sanitaire politique dans un ouvrage intitulé *Rechts voor de raap* publié en 2006²¹⁶. Le sénateur VLD Patrik Vankrunkelsven affirme quant à lui, s'agissant des membres

²¹⁰ *La Libre Belgique*, 29 janvier 2004.

²¹¹ Ancien ministre, parlementaire et cadre du MR, interviewé par l'auteur le 19 novembre 2021.

²¹² Loi du 19 mars 2004 visant à octroyer le droit de vote aux élections communales à des étrangers (*Moniteur belge*, 23 avril 2004).

²¹³ M. BUXANT, F. VAN DE WOESTYNE, *Didier Reynders sans tabou*, *op. cit.*, p. 102.

²¹⁴ *La Libre Belgique*, 16 juin 2004.

²¹⁵ B. BIARD, « La lutte contre l'extrême droite en Belgique. I. Moyens légaux et cordon sanitaire politique », *op. cit.*

²¹⁶ En 2002, J.-M. Dedecker s'était déjà prononcé en faveur de la rupture du cordon sanitaire autour du Vlaams Blok (cf. X. MABILLE, « L'évolution récente des partis politiques », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1759, 2002, p. 12). Au lendemain des élections fédérales du 13 juin 2010, le même J.-M. Dedecker – seul élu de son parti, la Lijst Dedecker (LDD), à la Chambre des représentants – tentera de mettre sur pied une formule de collaboration avec le groupe Vlaams Belang de la Chambre, sous la forme d'un « groupe technique » (afin notamment de pouvoir bénéficier d'un collaborateur supplémentaire) ; ce projet ne se concrétisera pas en raison de l'opposition de son entourage (RTBF Info, 11 avril 2011, www.rtbfb.be).

du Vlaams Belang (VB) : « C'est la fuite en avant qui est la vraie capitulation. Nous devons continuer à dire que nous ne voulons pas de leurs solutions. Mais il faut les normaliser en les considérant comme un parti de droite dont nous combattons les valeurs. (...) Il faut les mettre sur un échiquier normal, avec les autres joueurs, dont chacun a son propre caractère »²¹⁷. Ces divers propos trouvent un écho auprès de l'organisation de jeunesse du VLD. En 2005, sa présidente, Dewi Van De Vijver, indique ainsi que le cordon sanitaire politique est anti-démocratique et contre-productif et que des accords avec le Vlaams Belang doivent être envisagés²¹⁸. Après chacune de ces prises de position individuelles, la direction du parti libéral flamand précise qu'il ne s'agit pas de la position officielle du parti et que celui-ci continue à défendre le cordon sanitaire politique. Plus encore, c'est notamment sur la base de leurs déclarations à ce propos que H. Coveliers et J.-M. Dedecker sont exclus du VLD, respectivement en février 2005 et en octobre 2006.

Le 11 février 2007, après deux jours de congrès, G. Verhofstadt annonce que le VLD fusionne avec le parti Voor Individuele Vrijheid en Arbeid in een Nieuwe Toekomst (Vivant), fondé par Roland Duchâtelet le 10 décembre 1997 et avec lequel il était en cartel électoral depuis mai 2004. L'intégration de Vivant au parti libéral est réalisée à la suite de l'engagement du VLD de respecter trois des priorités de son petit allié : diminuer substantiellement les charges qui pèsent sur le travail, instaurer un revenu de base pour tout le monde et introduire le référendum²¹⁹. Il est à noter que, en Wallonie, Vivant demeure indépendant mais disparaîtra à terme, ne subsistant plus en tant que formation indépendante qu'en Communauté germanophone. Le Premier ministre et le président du parti libéral flamand soulignent tous deux l'esprit d'ouverture qu'entend adopter le parti, rebaptisé Open VLD.

Malgré l'intégration de Vivant et son changement de dénomination en Open VLD, le parti libéral flamand connaît un recul électoral considérable lors du scrutin législatif du 10 juin 2007. En perdant 3,6 % des voix à l'échelle nationale (passant de 15,4 % à 11,8 %), soit presque un quart de ses électeurs, l'Open VLD rétrograde de la première à la quatrième position. En Flandre, il perd sa position de premier parti et occupe désormais le troisième rang, derrière le cartel CD&V-N-VA et le VB²²⁰. Le succès rencontré par la Lijst Dedecker (LDD)²²¹ – qui parvient à franchir le seuil électoral de 5 % dans la plupart des circonscriptions flamandes et décroche 5 sièges de député et 1 de sénateur – n'est pas étranger à ce recul électoral. Néanmoins, les libéraux parviennent à se maintenir au pouvoir, d'abord dans le gouvernement intérimaire Verhofstadt III, installé le 21 décembre 2007, puis dans le gouvernement Leterme I, mis sur pied le 20 mars 2008 après une longue crise politique (cf. *supra*).

Le scrutin régional et communautaire du 7 juin 2009 n'est guère plus favorable aux libéraux flamands. Avec 15,0 % des suffrages (– 4,8 % par rapport au résultat obtenu par le cartel VLD–Vivant en 2004), l'Open VLD réalise son plus mauvais résultat, et de loin, depuis

²¹⁷ *La Libre Belgique*, 28 décembre 2004.

²¹⁸ *De Tijd*, 7 février 2005.

²¹⁹ A. TRÉFOIS, J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques flamands (2002-2007) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1971, 2007, p. 32.

²²⁰ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « Les résultats des élections fédérales du 10 juin 2007 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1964-1965, 2007, p. 17.

²²¹ C'est à la suite de son exclusion du VLD en octobre 2006 et au refus de la N-VA de l'accueillir dans ses rangs que le député flamand et sénateur J.-M. Dedecker a fondé son propre parti, la LDD, le 19 janvier 2007.

l'instauration de l'élection directe du Parlement flamand, en 1995²²². En conséquence, le soir même du scrutin, depuis le quartier général de son parti, B. Somers annonce sa démission de la présidence de l'Open VLD. Il déclare alors : « Comme président, je porte la première responsabilité de la perte d'aujourd'hui, une responsabilité que je ne veux pas fuir. Diriger un parti, c'est surtout être un coach. Mais le coach sait aussi que quand les résultats ne suivent pas, il doit faire un pas de côté. C'est ce que je vais faire. Je prends mes responsabilités et présente donc ma démission en tant que président »²²³. G. Verhofstadt lui succède en tant que président intérimaire. Quant à lui, l'Open VLD est renvoyé dans l'opposition en Flandre dès le 13 juillet 2009²²⁴.

En décembre 2009, une élection interne oppose A. De Croo – alors nouveau venu en politique²²⁵ et fils d'H. De Croo –, Marino Keulen et Gwendolyn Rutten pour la présidence du parti libéral flamand. Le 12 décembre, à l'issue du deuxième tour qui voit A. De Croo et M. Keulen s'affronter, le premier s'impose avec 54,95 % des voix. Il succède à G. Verhofstadt à la présidence de l'Open VLD.

Quelques mois plus tard, un événement majeur creuse la distance entre les deux partis libéraux belges. Alors que le pays fait face à une crise communautaire majeure et alors que les tentatives de compromis ne parviennent pas à se concrétiser, A. De Croo annonce un ultimatum le 21 avril 2010 : il exige qu'une solution dans le dossier de la circonscription électorale de Bruxelles–Hal–Vilvorde soit trouvée pour le lendemain à midi. Le 22 avril, après une réunion du bureau politique de l'Open VLD, A. De Croo indique que la confiance de son parti dans le gouvernement fédéral est rompue : « Les accords sur une solution négociée pour BHV, endéans un certain laps de temps, n'ont pas été respectés »²²⁶. À la Chambre, le président, P. Dewael (Open VLD), s'apprête à faire procéder à un vote sur la scission, manœuvre interrompue par sa convocation au Palais royal. En annonçant son retrait du gouvernement, l'Open VLD suscite la surprise y compris au sein de la majorité. Pour D. Reynders, il est « incompréhensible d'arrêter comme ça un processus en cours »²²⁷. Y. Leterme présente sa démission au roi Albert II, mais ce dernier tient sa décision en suspens. Le 24 avril, le Roi charge D. Reynders de « s'assurer dans un très court délai de ce que les conditions sont remplies pour la reprise rapide des négociations sur des problèmes institutionnels et en particulier celui de Bruxelles–Hal–Vilvorde ». L'objectif de cette mission est en réalité de tenter de ramener l'Open VLD, qui a quitté le gouvernement en entraînant la démission d'Y. Leterme, à la table des négociations²²⁸. Toutefois, D. Reynders ne parvient pas à restaurer le dialogue entre les partis. Il précise : « On a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire au cours du week-end pour redémarrer les négociations »²²⁹.

Le 26 avril, le Roi accepte la démission d'Y. Leterme. Cet épisode est mal vécu par le MR, qui se sent alors « trahi » par l'Open VLD : « Ils ont fait tomber le gouvernement sans nous

²²² P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections régionales, communautaires et européennes du 7 juin 2009 », *op. cit.*, p. 13.

²²³ *La Libre Belgique*, 7 juin 2009, www.lalibre.be.

²²⁴ Le gouvernement flamand Peeters II est une tripartite composée du CD&V, du SP.A et de la N-VA.

²²⁵ Il a été candidat lors des élections européennes du 7 juin 2009 mais, avec 47 779 voix, a échoué à être élu.

²²⁶ VRT Nieuws, 22 avril 2010, www.vrt.be.

²²⁷ RTBF Info, 22 avril 2010, www.rtbfbf.be.

²²⁸ S. GOVAERT, « Les discussions communautaires sous le gouvernement Leterme II (2009-2010) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2126, 2012, p. 28.

²²⁹ *La Libre Belgique*, 27 avril 2010.

demander notre avis. C'est très clair (...). D'ailleurs, [A. De Croo] a quand même donné un sacré coup à son parti, dont il ne s'est jamais redressé depuis lors »²³⁰. De fait, lors des élections anticipées du 13 juin 2010, l'Open VLD obtient 8,6 % des suffrages (soit – 3,2 %), soit le moins bon résultat de son histoire, toutes élections confondues, depuis la mue du PVV au début des années 1990²³¹.

En revanche, lors de ce même scrutin, la N-VA réalise un score exceptionnel. À l'échelle nationale, elle décroche pas moins de 17,4 % des suffrages, loin devant les autres formations politiques. Dans la hiérarchie des partis, elle se hisse d'ailleurs à la première position. En conséquence, elle forme désormais le plus grand groupe politique à la Chambre des représentants, avec 27 sièges. C'est dans ce contexte que, dans les années 2010, les relations entre l'Open VLD et le MR tendent à se distancier à nouveau. En effet, d'aucuns perçoivent que le MR entend développer des relations de proximité avec la N-VA. Un cadre de l'Open VLD repère ainsi que « la relation avec le MR devenait très compliquée parce que Didier Reynders entretenait des relations avec la N-VA et considérait que, pour lui, son partenaire en Flandre, c'était plutôt la N-VA »²³². Au MR aussi, cette relation avec la N-VA est parfois assumée : « Il a été perceptible que, à certains moments, le MR trouvait des accords plus facilement avec la N-VA qu'avec l'Open VLD »²³³.

Lorsque C. Michel succède à D. Reynders à la présidence du MR le 14 février 2011, il entreprend quant à lui certains rapprochements avec le CD&V. En atteste notamment l'interview commune accordée par C. Michel et son homologue du CD&V, Wouter Beke, au quotidien *Le Soir* le 18 janvier 2014. Dans cette interview, les deux présidents de parti indiquent qu'ils entendent former un axe MR/CD&V en vue de la formation du prochain gouvernement afin qu'il soit centré sur un certain nombre d'aspirations formulées par les citoyens : « Avoir un bon job, un bon pouvoir d'achat, un enseignement de qualité, un logement, de bons transports en commun... »²³⁴ Quelques années plus tard, C. Michel et W. Beke accordent une nouvelle interview aux quotidiens *Le Soir* et *De Standaard*, le 18 mai 2019, afin de « s'ériger une nouvelle fois en barrage contre l'ingouvernabilité »²³⁵. Un cadre du MR se souvient : « La proximité était beaucoup plus grande entre le MR et le CD&V qu'entre le MR et l'Open VLD »²³⁶.

Plus de 500 jours après le scrutin fédéral de 2010 et après de longues négociations institutionnelles²³⁷, le gouvernement Di Rupo (PS/MR/CD&V/SP.A/Open VLD/CDH) est installé le 5 décembre 2011. À nouveau, les libéraux – tant francophones que flamands – siègent au sein de l'exécutif fédéral.

Lorsque Vincent Van Quickenborne démissionne du gouvernement Di Rupo le 18 octobre 2012 (pour devenir bourgmestre de Courtrai), il est remplacé par A. De Croo au poste de

²³⁰ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 7 avril 2021.

²³¹ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « Les résultats des élections fédérales du 13 juin 2010 », *op. cit.*, p. 19.

²³² Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 8 octobre 2021.

²³³ Ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 14 octobre 2021.

²³⁴ *Le Soir*, 18 janvier 2014.

²³⁵ *La Libre Belgique*, 18 mai 2019.

²³⁶ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 5 novembre 2021.

²³⁷ S. GOVAERT, « Les négociations communautaires et la formation du gouvernement Di Rupo (juin 2010 - décembre 2011) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2144-2145, 2012.

vice-Premier ministre et ministre des Pensions. Pour sa part, G. Rutten succède à ce dernier à la tête de l'Open VLD le 8 décembre, après avoir remporté 59,4 % des voix à l'occasion du scrutin interne, face à E. Lachaert. Elle est la deuxième femme – après A. Neyts – à accéder à ce poste.

En juin 2013, la présidente de l'Open VLD marque une rupture dans le discours libéral flamand en déclarant rejeter le confédéralisme et souhaiter recentrer le parti sur les questions socio-économiques : « Cela ne fait pas de nous des Flamands moins affirmés. Mais nous ne voulons accompagner personne en vue d'une scission du pays. Nous croyons dans une Belgique fédérale qui fonctionne (...). Il ne faut pas tourner autour du pot. La N-VA a fait du confédéralisme une forme voilée de ce qu'elle veut vraiment : la scission de la Belgique ». Rappelant que le VLD avait opté pour le confédéralisme dans sa déclaration de principes de l'hiver 2002, elle ajoute : « C'était dicté alors par le besoin d'une grande réforme de l'État. Mais elle est là maintenant et il faut s'y tenir. Les cinq prochaines années doivent être consacrées aux questions socio-économiques et non à l'institutionnel »²³⁸. Si ces déclarations sont critiquées par plusieurs parlementaires libéraux flamands, G. Rutten est soutenue par plusieurs cadres du parti, dont A. De Croo, B. Somers, V. Van Quickenborne et Annemie Turtelboom, alors ministre fédérale de la Justice²³⁹. Le 24 novembre, les libéraux flamands réunis en congrès confirment le choix du fédéralisme comme mode d'organisation étatique et indiquent qu'ils entendent donner la priorité absolue à l'économie²⁴⁰.

Axant sa campagne sur la croissance économique, l'Open VLD est en progrès de + 1,2 % lors des élections législatives du 25 mai 2014, passant de 8,6 % à 9,8 %. Le soir même du scrutin ainsi que le lendemain matin, les présidents des deux partis libéraux s'accordent pour se présenter « en tant que famille libérale »²⁴¹ lors des négociations à venir. Néanmoins, l'inclusion des libéraux flamands au sein du gouvernement fédéral ne semble pas si évidente. Une coalition rassemblant les nationalistes flamands (N-VA), les libéraux francophones (MR) et les sociaux-chrétiens (CD&V et CDH) est en effet souhaitée par certains partis, dont le CD&V. Toutefois, rapidement après le scrutin, le CDH fait savoir qu'il ne souhaite pas s'engager sur la base de la note déposée par l'informateur B. De Wever, par ailleurs président du parti nationaliste flamand N-VA. Cette position s'inscrit dans la logique défendue par B. Lutgen – devenu président du CDH le 1^{er} septembre 2011 – au moins depuis octobre 2013 et selon laquelle jamais le CDH ne gouvernera avec la N-VA. Par la suite, et alors que la confiance entre le CDH et le MR est au plus bas, C. Michel (MR) et Kris Peeters (CD&V), chargés ensemble d'une mission de formation par le roi Philippe, proposent au CDH une ultime ouverture, elle aussi rejetée par B. Lutgen²⁴². Pour éviter que la majorité fédérale ne dépende de la présence du CDH en son sein, le MR demande à B. De Wever d'inviter l'Open VLD à rejoindre les négociations. Or G. Rutten avait d'emblée conditionné la participation de l'Open VLD au gouvernement fédéral à sa présence au gouvernement flamand. L'Open VLD n'étant pas numériquement nécessaire à la formation du gouvernement flamand, le CD&V refuse dans un premier temps d'associer les libéraux au sein de cet exécutif et

²³⁸ *Het Laatste Nieuws*, 7 juin 2013.

²³⁹ *L'Écho*, 7 juin 2013.

²⁴⁰ *De Morgen*, 23 novembre 2013.

²⁴¹ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 8 octobre 2021.

²⁴² V. DEMERTZIS, J. FANIEL, S. GOVAERT, C. ISTASSE, « La formation des gouvernements après les scrutins du 25 mai 2014 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2275-2276, 2015, p. 55.

entend temporiser. Le 17 juillet, la N-VA et le CD&V font néanmoins savoir qu'ils vont associer l'Open VLD à la formation de l'exécutif flamand. L'inclusion du parti libéral au sein de la coalition flamande ouvre alors la voie à sa participation au gouvernement fédéral. Le gouvernement Michel I (N-VA/MR/CD&V/Open VLD) est installé le 11 octobre 2014.

Les libéraux francophones sont maintenus dans l'opposition en Région de Bruxelles-Capitale tandis que leur parti frère y rejoint à nouveau l'exécutif. Cette asymétrie – et, surtout, l'incapacité de l'Open VLD à imposer la présence du MR au gouvernement régional bruxellois – n'est pas sans provoquer des tensions entre les partis libéraux.

Le 26 mars 2016, G. Rutten est réélue à la tête de la formation libérale flamande, avec 89,4 % des suffrages. Pour la première fois depuis l'introduction du principe d'élections internes pour le choix du président en 1993²⁴³, les élections ne sont pas compétitives et G. Rutten est la seule candidate à sa propre succession.

Lors du scrutin législatif du 26 mai 2019, l'Open VLD connaît un ressac électoral, passant de 9,8 % en 2014 à 8,5 % (soit – 1,3 %). Au niveau national, l'Open VLD recule de deux rangs dans la hiérarchie des principaux partis, se retrouvant à la sixième place²⁴⁴. Le 1^{er} octobre 2020, soit 494 jours après les élections, un gouvernement de plein exercice est installé. Heptapartite (PS/MR/Écolo/CD&V/Open VLD/SP.A/Groen), ce gouvernement est dirigé par le libéral flamand A. De Croo (cf. *supra*).

Durant l'été 2019, les relations entre les partis libéraux sont à nouveau mises à l'épreuve en Région de Bruxelles-Capitale. Durant cette période, les négociations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement bruxellois sont alors en cours²⁴⁵. À plusieurs reprises, et à la demande « très expresse »²⁴⁶ du MR, les négociateurs de l'Open VLD, à savoir Guy Vanhengel et Sven Gatz, tentent de temporiser la formation d'une coalition régionale bruxelloise et lancent un appel à impliquer le MR afin d'éviter l'asymétrie des majorités au sein du gouvernement bruxellois et avec les autres niveaux de pouvoir. Face à l'objection de ses partenaires – surtout francophones –, l'Open VLD se résout à avancer dans la négociation sans le MR. Le 15 juillet, un accord final est sur le point d'être conclu. Mais l'Open VLD tente une dernière fois de freiner le processus, sous la pression exercée par C. Michel et D. Reynders. Le 16 juillet, G. Rutten intervient en personne auprès des négociateurs du PS, d'Écolo et de Défi pour tenter de faire monter le MR au sein du gouvernement bruxellois, mais en vain²⁴⁷. La présidente de l'Open VLD s'entretient ensuite avec les deux négociateurs bruxellois de son parti pendant près de six heures pour décider si le parti revient à la table des négociations pour conclure l'accord de gouvernement ou s'il persiste dans sa volonté de faire de la participation du MR à la coalition bruxelloise une condition à son entrée dans ce gouvernement. Les discussions entre partis ne reprennent qu'en soirée, en présence

²⁴³ J.-B. PILET, B. WAUTERS, « The Selection of Party Leaders in Belgium », in J.-B. PILET, W. CROSS (dir.), *The Selection of Political Party Leaders in Contemporary Parliamentary Democracies. A Comparative Study*, Londres, Routledge, 2014, p. 30-46.

²⁴⁴ B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections fédérales et européennes du 26 mai 2019 », *op. cit.*, p. 17.

²⁴⁵ B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, S. GOVAERT, C. ISTASSE, « La formation des gouvernements régionaux et communautaires après les élections du 26 mai 2019 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2444-2445, 2019, p. 13-39.

²⁴⁶ Parlementaire Open VLD, interviewé par l'auteur le 22 novembre 2021.

²⁴⁷ Il est à noter que le MR annonce qu'il est prêt à signer l'accord négocié, presque sans l'amender.

des négociateurs libéraux néerlandophones, lesquels sont présentés comme ayant remporté la bataille contre leur présidente de parti. Au MR, ce dénouement passe mal : « Cela a été très, très mal vécu. Chez les cadres, ça a quand même laissé un traumatisme. Et je pense que Charles Michel l'a très, très mal vécu. Il faut quand même se rendre compte que, pour toute une série d'entre eux, c'est toute une génération qui ne deviendra jamais ministre, en fait. [Françoise] Schepmans, [Vincent] De Wolf... ça exclut une génération qui a passé son tour. Et ça, c'est dur »²⁴⁸ ; « Ils nous ont laissés dehors. Donc il faudra faire exactement la même chose avec eux si l'option doit être portée à un moment donné pour nous comme une opportunité »²⁴⁹ ; « Didier Reynders était très fâché contre nous. Pour lui, c'était clair : il ne pouvait pas compter sur l'Open VLD à Bruxelles »²⁵⁰.

Selon plusieurs mandataires de la section bruxelloise de l'Open VLD, il n'est pas possible de conditionner la présence du parti dans l'exécutif régional bruxellois à celle du MR pour des raisons institutionnelles : conformément à la tradition, chaque groupe linguistique est en effet amené à former une majorité séparément avant de négocier l'accord de gouvernement ensemble. Cela tient notamment au fait que la coalition régionale bruxelloise doit recueillir une majorité non seulement au sein de l'ensemble du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, mais aussi dans chacun des deux groupes linguistiques de celui-ci²⁵¹. En outre, d'aucuns rappellent que le gouvernement bruxellois Picqué II (Fédération PRL FDF/PS/CVP/SP/VU) mis sur pied le 23 juin 1995 incluait les libéraux francophones mais pas les libéraux néerlandophones : « En 1995, le PRL n'a pas dit : "Il faut absolument nos frères libéraux" »²⁵².

Au-delà des tensions générées entre le MR et l'Open VLD à cette occasion, ce sont des tensions au sein même du parti libéral flamand qui émergent. Certains considèrent d'ailleurs : « L'Open VLD bruxellois est très à gauche »²⁵³. Un autre interviewé ajoute : « Le parti national a essayé de faire monter le MR au niveau régional. Mais Guy Vanhengel et Sven Gatz n'ont pas voulu. Il y a une tendance à poursuivre le pouvoir, plus que l'idéologie. Moi, je préfère toujours travailler avec le MR. Ça a posé quand même beaucoup de problèmes en interne parce que des gens m'ont suivi dans mon raisonnement. Ça a créé une fissure chez nous. Ça, c'est clair »²⁵⁴.

Le 22 mai 2020, E. Lachaert succède à G. Rutten à la tête de l'Open VLD. Après que G. Rutten avait annoncé ne plus être candidate à sa propre succession, quatre candidats étaient entrés en campagne : E. Lachaert, Bart Tommelein, Els Ampe et Stefaan Nuytten. Élu dès le premier tour, E. Lachaert obtient 61,0 % des suffrages. Le jour de son élection, il déclare : « Nous voulons promouvoir un large libéralisme qui puisse relier tous les groupes de la

²⁴⁸ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 7 avril 2021.

²⁴⁹ Parlementaire et ex-ministre fédéral MR, interviewé par l'auteur le 12 novembre 2021.

²⁵⁰ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 8 octobre 2021.

²⁵¹ B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, S. GOVAERT, C. ISTASSE, « La formation des gouvernements régionaux et communautaires après les élections du 26 mai 2019 », *op. cit.*, p. 14.

²⁵² Parlementaire Open VLD, interviewé par l'auteur le 22 novembre 2021.

²⁵³ Conseiller au sein d'un cabinet Open VLD, interviewé par l'auteur le 14 septembre 2021.

²⁵⁴ Ex-député bruxellois Open VLD, interviewé par l'auteur le 17 novembre 2021.

société »²⁵⁵. Aux yeux du *Soir*, « l'Open VLD vire à droite toute »²⁵⁶. Rapidement, E. Lachaert et G.-L. Bouchez développent une relation de proximité.

L'année 2021 consacre le 175^e anniversaire de la fondation du parti libéral unitaire. Pour l'occasion, le MR et l'Open VLD entendent se montrer unis autour d'événements communs. *Primo*, est organisée la « tournée libérale » : une série de dix visites réalisées conjointement par E. Lachaert et G.-L. Bouchez dans chacune des provinces belges. Entamée le 9 mars 2021 à Gand, l'initiative permet de « renforcer les liens étroits entre les deux partis bleus »²⁵⁷ à travers la découverte d'un certain nombre de sites économiques, commerciaux ou culturels. *Secundo*, le 14 juin, une célébration est organisée conjointement par les deux partis à l'hôtel de ville de Bruxelles, où avait été fondé le Parti libéral 175 ans plus tôt. *Tertio*, les deux partis libéraux collaborent en vue de la publication d'un ouvrage portant sur les 175 ans du libéralisme en Belgique²⁵⁸. *Quarto*, le 22 octobre de la même année, un congrès rassemblant plus de 4 500 militants des deux partis libéraux est organisé à Bruxelles. *Quinto*, les deux partis publient nombre de communications en commun sur les réseaux sociaux. *Sexto* et enfin, E. Lachaert et G.-L. Bouchez prévoient d'organiser des réunions de bureau en commun afin que leurs cadres respectifs qui ne siègent pas au sein d'une même assemblée puissent se rencontrer et mieux se connaître. Néanmoins, il est à noter que certains élus libéraux soulignent eux-mêmes qu'il s'agit aussi d'un « show »²⁵⁹ et que cet anniversaire est davantage une opération « marketing » visant à « paraître plus Belges que les autres et, compte tenu du fait que les libéraux occupent le 16, à faire la démonstration qu'ils sont le ciment du pays »²⁶⁰.

Pour autant, la personnalité de G.-L. Bouchez – qui multiplie les interventions, en français, dans les médias néerlandophones – ne fait pas l'unanimité au sein de l'Open VLD, voire y provoque une forme d'agacement. D'aucuns considèrent en effet que, en se présentant en Flandre comme le seul libéral authentique, il met en porte-à-faux l'action de l'Open VLD dans son spectre, très concurrentiel à droite (notamment avec la N-VA). En outre, en remettant en question à diverses reprises la politique menée par le gouvernement fédéral (et, parfois même, par le gouvernement flamand)²⁶¹, le président des libéraux francophones rend parfois inconfortable la position du Premier ministre, issu du parti frère.

Si, en avril 2022, E. Lachaert annonce sa volonté de ne plus vouloir lâcher le MR lors du prochain processus de formation gouvernementale en Région de Bruxelles-Capitale²⁶², plusieurs signes de tension entre les formations libérales apparaissent toutefois dans les mois qui suivent. Entre autres, le président de l'Open VLD annule sa présence aux estivales du MR, le 11 septembre à Durbuy, alors qu'il devait y tenir un discours en tant qu'invité d'honneur. À l'automne 2022, un repas réunissant les députés fédéraux MR et Open VLD est par ailleurs annulé.

²⁵⁵ RTBF Info, 22 mai 2020, www.rtbf.be.

²⁵⁶ *Le Soir*, 22 mai 2020.

²⁵⁷ Site Internet du MR, www.mr.be.

²⁵⁸ C. DE SALLE, J. KOPPEN (dir.), *Liberté et progrès. Les 175 ans du Parti libéral en Belgique*, op. cit.

²⁵⁹ Parlementaire Open VLD, ancien conseiller au sein d'un cabinet ministériel MR et ancien cadre des Jong VLD, interviewé par l'auteur le 12 janvier 2021.

²⁶⁰ Parlementaire et ex-ministre fédéral MR, interviewé par l'auteur le 12 novembre 2021.

²⁶¹ *L'Écho*, 12 novembre 2021.

²⁶² *La Dernière Heure*, 9 avril 2022.

Le 18 novembre 2022, Eva De Bleeker (Open VLD), secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs, adjointe au ministre de la Justice et de la Mer du Nord, annonce sa démission du gouvernement fédéral. Ce départ intervient après qu'une erreur a été commise par cette dernière, les jours précédents, quant aux chiffres du déficit budgétaire escompté pour l'exercice 2023. Sans tarder, Alexia Bertrand, alors cheffe du groupe MR au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et ancienne cheffe de cabinet de D. Reynders, est désignée par l'Open VLD pour lui succéder. Elle prête serment devant le Roi le jour même. Lors de sa conférence de presse, elle déclare : « Vous pouvez me considérer aujourd'hui comme membre de l'Open VLD. Je fais partie de la grande famille libérale, mes premières lignes sont avec le président de ce parti et avec le Premier ministre (...). Je ne sais pas encore si je serai à la fois membre du MR et de l'Open VLD. Je sais qu'il est possible de le faire, mais je ne sais pas encore si je le ferai »²⁶³. Elle annonce par ailleurs qu'elle sera candidate sur une liste Open VLD lors des élections de 2024, sans toutefois préciser le niveau de pouvoir auquel elle se présentera²⁶⁴.

De son côté, G.-L. Bouchez – qui n'a été informé de la décision de l'Open VLD que très peu de temps avant la conférence de presse annonçant la désignation d'A. Bertrand – indique sur les réseaux sociaux : « La désignation d'Alexia Bertrand prouve que nous sommes des libéraux avant tout. Alexia aura les cartes Open VLD et MR²⁶⁵ car les deux formations politiques partagent le même idéal de liberté et de progrès »²⁶⁶. Cet épisode est d'abord considéré par certains comme participant d'un plan plus global visant à resserrer les liens entre les partis libéraux en Région bruxelloise²⁶⁷. Cependant, d'autres le perçoivent vite comme étant une « opération de débauchage » susceptible d'irriter sensiblement le MR²⁶⁸, voire comme une opération de rétorsion de l'Open VLD à l'égard du président du MR (la presse parle même de camouflet)²⁶⁹ ou comme une manœuvre de représailles de la part d'A. Bertrand (qui n'aurait pas pardonné à G.-L. Bouchez de ne pas l'avoir choisie pour succéder à S. Wilmès comme ministre fédérale en juillet 2022)²⁷⁰.

²⁶³ RTBF Info, 18 novembre 2022, www.rtf.be.

²⁶⁴ L'article 17, § 1^{er}, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises (*Moniteur belge*, 14 janvier 1989) précise : « Tout candidat au Parlement doit, dans son acte d'acceptation de candidature, indiquer le groupe linguistique auquel il appartient. Il continue à appartenir à ce groupe linguistique à chaque élection ultérieure ». Par conséquent, c'est pour l'élection à la Chambre des représentants ou au Parlement flamand – et non au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale – qu'A. Bertrand peut envisager une candidature sur une liste Open VLD.

²⁶⁵ À l'heure de publier ces lignes, l'intéressée n'a pas encore annoncé si elle avait l'intention ou non de cumuler les deux cartes, c'est-à-dire de garder la carte du MR en sus de la carte de l'Open VLD qu'elle détient dorénavant.

²⁶⁶ *Le Soir*, 18 novembre 2022, www.lesoir.be.

²⁶⁷ Ce plan porterait notamment sur la confection d'une liste commune MR–Open VLD en vue des élections fédérales de 2024 dans la circonscription de Bruxelles-Capitale et sur la généralisation de telles listes au niveau communal en Région bruxelloise (cf. *La Libre Belgique*, 18 novembre 2022, www.lalibre.be). À ce propos, le 22 novembre 2022, les libéraux de Ganshoren annoncent par un communiqué conjoint qu'ils se présenteront ensemble lors des élections communales du 13 octobre 2024, ce qui n'est plus arrivé dans cette commune depuis 1994.

²⁶⁸ *La Libre Belgique*, 18 novembre 2022, www.lalibre.be.

²⁶⁹ Cf. par exemple *Le Soir*, 18 novembre 2022, www.lesoir.be.

²⁷⁰ *Le Vif/L'Express*, 18 novembre 2022, www.levif.be. Relevons aussi que, le 20 août 2022, A. Bertrand s'était déclarée candidate à la ministre-présidence bruxelloise en 2024, sans toutefois être assurée du soutien de G.-L. Bouchez, notamment pour mener la liste régionale bruxelloise MR.

Le 20 novembre, E. Lachaert concède que des tensions ont émergé entre les libéraux francophones et flamands durant les derniers mois et qu'elles se sont encore intensifiées récemment. S'il refuse de parler de « revanche » à l'encontre du MR, il regrette toutefois l'attitude de ce dernier dans divers dossiers. Notamment, il indique estimer « inacceptable » qu'une semaine plus tôt, dans la foulée du récent assassinat d'un policier à Schaerbeek, des députés MR aient attaqué le ministre V. Van Quickenborne « d'une manière qui est presque copiée-collée du Vlaams Belang » en commissions réunies de l'Intérieur et de la Justice de la Chambre ²⁷¹.

Le lendemain, les présidents des deux partis libéraux tentent cependant d'apaiser les tensions en publiant une déclaration conjointe par laquelle ils indiquent que « le MR et l'Open VLD entretiennent des relations fortes et solides » et s'engagent à coopérer davantage, que ce soit entre présidents, entre membres du gouvernement fédéral ou entre parlementaires, afin d'éviter les incompréhensions et de mieux coordonner leur action au sein de l'exécutif. Quelques jours plus tard, E. Lachaert confirme cette volonté de rapprochement : « Nous avons décidé de préserver [l'unité de la famille libérale]. Nous allons travailler à une meilleure collaboration. Ce n'est pas un travail achevé, il faut être clair. Plusieurs réunions seront nécessaires. C'est comme dans les mariages, pour que cela fonctionne, il faut y travailler tous les jours. Il faut chercher des solutions sur le fond, mais aussi sur la méthode. L'Open VLD dispose du poste de Premier ministre et a donc la responsabilité de maintenir la cohérence de l'équipe gouvernementale. Nous demandons une solidarité de base à nos partenaires : protéger le Premier ministre, ne pas s'attaquer aux ministres de la famille libérale. J'attends cela du MR » ²⁷². Il indique en outre poursuivre un objectif de rapprochement entre libéraux en Région bruxelloise dans la perspective des élections fédérales puis communales de 2024.

**Tableau 3. Résultats du MR et de l'Open VLD *
lors des élections de la Chambre des représentants (2003-2019),
au niveau national et en % des votes valables**

	MR	Open VLD
2003	11,4	15,4
2007	12,5	11,8
2010	9,3	8,6
2014	9,6	9,8
2019	7,6	8,5

* VLD jusque 2007.

²⁷¹ RTL-TVI (émission *C'est pas tous les jours dimanche*), 20 novembre 2022.

²⁷² *La Libre Belgique*, 26-27 novembre 2022.

4. LES SIMILITUDES ET LES DIFFÉRENCES ENTRE LE MR ET L'OPEN VLD

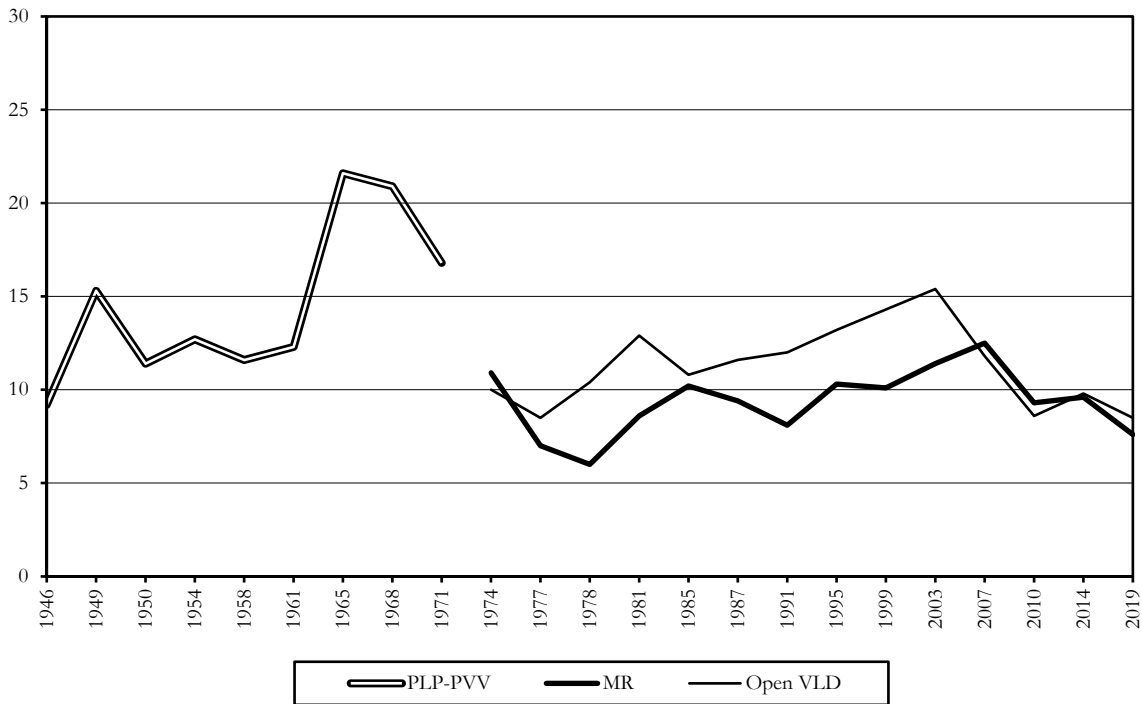
Comme l'indiquent les chapitres précédents, les libéraux de Belgique ont partagé une histoire commune pendant plus de cent ans. Depuis la scission du parti unitaire, intervenue dans les années 1970, en formations distinctes sur une base linguistique et, pendant les premières années, régionale, chacun des deux partis entend conserver des liens privilégiés avec son parti frère. Néanmoins, cette proximité n'est pas toujours évidente et l'histoire des relations entretenues entre les partis libéraux témoigne aussi de périodes de tension. Tel a par exemple été le cas lors des débats relatifs à l'octroi du droit de vote aux étrangers non ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne, en 2004, ou lorsque le président de l'Open VLD, A. De Croo, a décidé de « débrancher la prise » du gouvernement fédéral, en 2010.

Le présent chapitre propose de dresser un état des similitudes et des différences qui caractérisent le MR et l'Open VLD. Concrètement, il interroge l'évolution électorale qu'ils connaissent à travers le temps, leur rapport au pouvoir, les caractéristiques de leur base électorale respective et le profil idéologique qui les définit.

4.1. UN DESTIN ÉLECTORAL VARIABLE

Sur le plan électorale, le MR et l'Open VLD ne suivent pas systématiquement une trajectoire identique. Ainsi, les deux partis libéraux connaissent tous deux une progression électorale lors des scrutins législatifs de 1981, de 1995, de 2003 et de 2014 et, à l'inverse, ils connaissent tous deux un recul électorale lors des scrutins de 1977, de 2010 et de 2019. En revanche, lors des autres rendez-vous électoraux nationaux, leurs performances divergent : quand l'un progresse, l'autre recule. Soulignons en outre que si les deux partis partagent un même moment de victoire en 2003 – chacun d'eux obtenant alors son meilleur score depuis la scission du parti unitaire –, c'est à des moments distincts que ces formations obtiennent leurs moins bonnes performances électorales : en 1978 pour le parti libéral francophone (avec 6,0 %), et en 1977 et en 2019 pour le parti libéral flamand (avec 8,5 %).

Graphique 1. Résultats électoraux des partis libéraux lors des élections à la Chambre des représentants (Belgique, 1946-2019), au niveau national et en % des votes valables



PLP-PVV : PL-LP jusqu'en 1961. Cartel libéral-socialiste en 1946, 1950, 1954 et 1958 en province de Luxembourg et en province de Limbourg ; liste du cartel PLP-PVV, liste PLP de la région bruxelloise et liste LIB en 1971 dans les cantons bruxellois.

MR : PLP en 1974 ; liste PLP et liste FDF-PLDP en 1974 dans les cantons bruxellois ; en 1977 et 1978, PRLW dans les cantons wallons (en ce compris le PLPW en 1977) et PL dans les cantons bruxellois ; PRL de 1981 à 1991 ; Fédération PRL FDF en 1995 ; Fédération PRL FDF MCC en 1999 ; le MR comprend le FDF de 2003 à 2010.

Open VLD : PVV de 1974 à 1991 ; VLD de 1995 à 2004.

Malgré les divergences électorales rencontrées par les partis libéraux, ils siègent systématiquement ensemble au gouvernement au niveau national ou se retrouvent systématiquement ensemble dans l'opposition. Parfois, comme en 2003, ils vont jusqu'à signer un accord pré-électoral par lequel ils s'engagent à aller ensemble au gouvernement fédéral ou à siéger ensemble dans l'opposition. Parmi les partis traditionnels de Belgique, les libéraux sont les seuls à suivre une trajectoire commune en termes d'exercice du pouvoir au niveau national. Tel n'est en revanche pas le cas au niveau régional bruxellois, que du contraire. Ainsi, en 1995, la Fédération PRL FDF rejoint la coalition bruxelloise, sans que n'y soit associé le VLD. Si le parti libéral néerlandophone rejoint à son tour le gouvernement bruxellois dès 1999 et y demeure jusqu'aujourd'hui, les libéraux francophones n'y siègent plus depuis 2004. Une importante asymétrie peut donc être repérée à ce niveau de pouvoir. Elle n'est pas sans distendre les liens entre les deux partis libéraux en Région bruxelloise, voire également au-delà (cf. *supra*).

4.2. UNE BASE SOCIOLOGIQUE SEMBLABLE

Bien qu'il ait fortement diminué en intensité aujourd'hui²⁷³, le clivage philosophico-religieux (ou Église-État) a conduit à la fondation du Parti libéral belge en 1846. Néanmoins, il a été rappelé *supra* que ce même parti politique – encore unitaire – a abandonné sa posture anticléricale dès 1961 en s'ouvrant aux personnalités puis aux électeurs catholiques. Mais quelle part d'électeurs se déclarent catholiques au sein des partis libéraux ? Et dans quelle mesure cette proportion se distingue-t-elle, ou non, de celles des autres familles politiques belges ?

En 2014, la part d'électeurs qui se déclarent catholiques au sein du MR et de l'Open VLD est relativement proche de la moyenne nationale. Ainsi, cette proportion est de respectivement 56,3 % et de 57,3 % au sein des deux partis libéraux, contre 54,0 % en moyenne (cf. Tableau 4). Les catholiques représentent donc une petite majorité des électeurs libéraux. En conséquence, ils se distinguent clairement des électeurs des partis sociaux-chrétiens – bien plus nombreux à se déclarer catholiques – et des électeurs des partis socialistes et, surtout, écologistes – caractérisés par un faible pourcentage d'électeurs qui se revendiquent catholiques.

Cette tendance s'observe également au niveau des membres des partis libéraux²⁷⁴.

Tableau 4. Pourcentage d'électeurs catholiques lors du scrutin fédéral du 25 mai 2014, par parti (Belgique)

	Catholiques (%)
CDH	77,1 %
CD&V	71,4 %
Open VLD	57,3 %
MR	56,3 %
PS	51,9 %
SP.A	45,1 %
Écolo	31,0 %
Groen	27,0 %
Total	54,0 %

D'après K. DESCHOUWER, J.-B. PILET, É. VAN HAUTE, « Party Families in a Split Party System », in K. DESCHOUWER (dir.), *Mind the Gap. Political Participation and Representation in Belgium*, Londres, ECPR Press, 2017, p. 101.

²⁷³ L. BRUYÈRE, A.-S. CROSETTI, J. FANIEL, C. SÄGESSER, « Introduction. Sécularisation, déconfectionnalisation et pluralisme : les piliers résistent », in L. BRUYÈRE, A.-S. CROSETTI, J. FANIEL, C. SÄGESSER (dir.), *Piliers, dépillarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2019, p. 8.

²⁷⁴ É. VAN HAUTE *et al.*, « Party Members in a Pillarised Partitocracy. An Empirical Overview of Party Membership Figures and Profiles in Belgium », *Acta Politica*, volume 48, n° 1, 2013, p. 68-91 ; É. VAN HAUTE, B. WAUTERS, « Do Characteristics of Consociational Democracies Still Apply to Belgian Parties? », *Politics of the Low Countries*, volume 1, n° 1, 2019, p. 6-26.

Comme pour les partis écologistes, sociaux-chrétiens et régionalistes ou communautaristes, c'est au sein de la catégorie des électeurs dotés d'un diplôme de l'enseignement supérieur que le MR et l'Open VLD réalisent leurs meilleures performances en 2019 (cf. Tableau 5). En Belgique francophone, c'est même le MR qui – à égalité avec Écolo – comprend parmi ses électeurs la plus grande proportion de personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Si tel n'est pas le cas pour l'Open VLD, il n'en demeure pas moins que la proportion d'électeurs dotés d'un diplôme de l'enseignement supérieur est plus importante au sein de la structure électorale du parti libéral (54,8 %) que la moyenne flamande (47,6 %). Au regard du niveau de diplôme, l'électorat du MR ainsi que celui de l'Open VLD partagent donc un profil semblable.

Tableau 5. Diplôme le plus élevé des électeurs lors du scrutin fédéral du 26 mai 2019, par parti (Belgique)

	Aucun diplôme / Diplôme de l'enseignement primaire	Diplôme de l'enseignement secondaire	Diplôme de l'enseignement supérieur
Groen	0,0 %	28,8 %	71,2 %
Écolo	0,7 %	32,9 %	66,4 %
MR	1,5 %	32,1 %	66,4 %
Défi	1,3 %	38,7 %	60,0 %
CD&V	1,9 %	39,3 %	58,6 %
CDH	0,9 %	40,9 %	58,2 %
Open VLD	4,0 %	41,2 %	54,8 %
N-VA	0,7 %	46,7 %	52,6 %
PTB ^A	3,3 %	51,8 %	44,9 %
PS	2,3 %	51,8 %	45,9 %
PVDA ^B	2,3 %	52,6 %	45,1 %
SP.A	3,8 %	58,2 %	39,0 %
VB	2,5 %	63,4 %	34,1 %

^A En Belgique francophone.

^B En Belgique néerlandophone.

D'après J.-B. PILET, A. KERN, M. GALLINA, J. LEFEVERE, K. DESCHOUWER, P. BAUDEWYNS, « Introduction. Les principaux chiffres et tendances des élections du 26 mai 2019 », in J.-B. PILET, P. BAUDEWYNS, K. DESCHOUWER, A. KERN, J. LEFEVERE (dir.), *Les Belges haussent leur voix. Une analyse des comportements électoraux du 26 mai 2019*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2020, p. 20-24.

Sur la base d'un échantillon d'électeurs ²⁷⁵, Jean-Benoit Pilet, Kris Deschouwer, Pierre Baudewijns et leurs collègues repèrent que l'électorat des partis libéraux s'avère davantage masculin (cf. Tableau 6) ²⁷⁶. Plus singulièrement, en Flandre, l'Open VLD est le parti qui présente l'électorat le plus masculin, derrière la N-VA, le VB et le PVDA mais devant les deux autres formations politiques dites traditionnelles. En Belgique francophone, le MR est le parti qui comporte la plus grande proportion d'électeurs masculins, derrière Défi mais devant toutes les autres formations politiques.

Tableau 6. Genre des électeurs lors du scrutin fédéral du 26 mai 2019, par parti (Belgique)

	Hommes	Femmes
N-VA	62,3 %	37,7 %
Vlaams Belang	62,1 %	37,9 %
PVDA ^B	59,1 %	40,9 %
Open VLD	58,2 %	41,8 %
CD&V	57,8 %	42,2 %
Défi	56,3 %	43,7 %
MR	55,3 %	44,7 %
SP.A	53,1 %	46,9 %
PS	51,6 %	48,4 %
Groen	50,6 %	49,4 %
PTB ^A	49,4 %	50,6 %
CDH	49,1 %	50,9 %
Écolo	47,8 %	52,2 %

^A En Belgique francophone.

^B En Belgique néerlandophone.

D'après J.-B. PILET, A. KERN, M. GALLINA, J. LEFEVERE, K. DESCHOUWER, P. BAUDEWYNS, « Introduction. Les principaux chiffres et tendances des élections du 26 mai 2019 », *op. cit.*, p. 20-24.

La pyramide des âges des électors des différents partis révèle une différence notable entre les électeurs de l'Open VLD et ceux du MR (cf. Tableau 7). En 2019, si les électeurs de l'Open VLD sont plus nombreux que la moyenne à figurer dans les tranches d'âge « 18-34 ans » et, surtout, « 35-49 ans », ils sont moins nombreux que la moyenne dans les catégories d'âge supérieures. À l'inverse, les plus jeunes électeurs sont sous-représentés au sein de l'électorat du MR et les électeurs de 50-64 ans et de plus de 65 ans sont surreprésentés par rapport à la moyenne des partis francophones.

²⁷⁵ Les hommes sont surreprésentés dans les échantillons flamands et bruxellois. Cela est essentiellement le fait des non-réponses.

²⁷⁶ Des études antérieures en attestaient déjà : A. VANDELEENE, K. CELIS, S. ERZEEL, E. SEVERS, « Genre et intérêts politiques », in K. DESCHOUWER, P. DELWIT, M. HOOGHE, P. BAUDEWYNS, S. WALGRAVE (dir.), *Décrypter l'électeur. Le comportement électoral et les motivations de vote*, Louvain, Lannoo Campus, 2015, p. 283.

Tableau 7. Pyramide des âges des électeurs lors du scrutin fédéral du 26 mai 2019, par parti (Belgique)

	18–34 ans	35–49 ans	50-64 ans	65 ans et +
PS	23,4 %	32,2 %	35,3 %	9,1 %
SP.A	13,6 %	24,4 %	35,2 %	26,8 %
CDH	24,5 %	32,7 %	26,4 %	16,4 %
CD&V	17,0 %	17,9 %	30,7 %	34,4 %
MR	22,2 %	28,5 %	32,7 %	16,6 %
Open VLD	22,5 %	33,1 %	20,2 %	24,2 %
Écolo	31,5 %	27,5 %	29,8 %	11,2 %
Groen	32,2 %	28,8 %	26,6 %	12,4 %
Défi	21,2 %	26,3 %	33,3 %	19,2 %
PTB ^A	29,1 %	37,3 %	30,3 %	3,3 %
PVDA ^B	19,4 %	24,6 %	36,6 %	19,4 %
N-VA	11,1 %	23,2 %	30,2 %	35,5 %
VB	21,4 %	27,1 %	35,5 %	16,0 %
Moyenne des électeurs néerlandophones	18,0 %	25,2 %	31,1 %	25,7 %
Moyenne des électeurs francophones	25,6 %	30,9 %	32,0 %	11,5 %

^A En Belgique francophone.

^B En Belgique néerlandophone.

D'après J.-B. PILET, A. KERN, M. GALLINA, J. LEFEVERE, K. DESCHOUWER, P. BAUDEWYNS, « Introduction. Les principaux chiffres et tendances des élections du 26 mai 2019 », *op. cit.*, p. 20-24.

4.3. UNE DIFFÉRENCE IDENTITAIRE ET IDÉOLOGIQUE ?

Alors que tous deux appartiennent à la famille libérale, les relations entretenues par le MR et l'Open VLD sont souvent appréhendées à l'aune de l'idéologie qu'ils sont réputés partager. Mais dans quelle mesure ces deux partis libéraux partagent-ils vraiment une idéologie commune ?

Afin d'évaluer la proximité idéologique entre le MR et l'Open VLD, les programmes électoraux de ces deux partis sont étudiés grâce aux données du Manifesto Project ²⁷⁷. Cette analyse permet de connaître l'importance accordée (positivement ou négativement) par les partis politiques à un ensemble de 56 thématiques dans leurs programmes électoraux respectifs et de mettre en évidence des corrélations entre ces programmes ²⁷⁸. Ce type d'analyse s'avère particulièrement pertinent en Belgique, dans un système politique où les programmes électoraux des partis sont caractérisés par le large spectre de thématiques abordées ²⁷⁹. Le tableau 8 synthétise les corrélations mises au jour.

²⁷⁷ Manifesto Project, « Data », 3 novembre 2021, <https://manifesto-project.wzb.eu>.

²⁷⁸ N. MERZ, S. REGEL, J. LEWANDOWSKI, « The Manifesto Corpus: A New Resource for Research on Political Parties and Quantitative Text Analysis », *Research and Politics*, volume 3, n° 2, 2016, p. 1-8.

²⁷⁹ R. DANDOY, N. DE DECKER, « Peut-on encore parler de partis frères en Belgique ? », *op. cit.*, p. 31-32.

Tableau 8. Proximité idéologique des partis libéraux issus du PLP-PVV (1971-2014), sur la base des programmes électoraux pour les élections législatives/fédérales

Année	Coefficient de corrélation
1974	.3509
1977 *	.6132
1978 *	.5177
1981	.6877
1985	.7346
1987	.3003
1991	.5455
1995	.6530
1999	.7951
2003	.4916
2007	.6166
2010	.6441
2014	.7734

* En 1977 et 1978, sont pris en compte le PVV et le PRLW, à l'exclusion du PL se présentant à Bruxelles.

Une corrélation toujours positive est repérée entre les programmes électoraux des partis libéraux francophone et néerlandophone. Cette corrélation est par ailleurs significative, ce qui veut dire que les thématiques des programmes électoraux des deux formations sont assez proches, et ce depuis la scission du parti unitaire. L'évolution de la proximité idéologique entre les deux partis oscille toutefois dans le temps. Elle apparaît la moins élevée lors de la campagne électorale de 1987 ($R = .3003$) – alors que les deux partis viennent de gouverner ensemble durant six ans – puis lors de celle de 1974 ($R = .3509$) – qui est la première élection lors de laquelle les deux partis déposent des listes distinctes. À l'inverse, la plus grande proximité entre les deux partis est atteinte en 1999, alors que les libéraux siègent dans l'opposition depuis plus d'une décennie au niveau national et entendent retrouver le pouvoir ($R = .7951$). Bien que les données ne soient pas disponibles pour 2019 et bien que trois échéances électorales fassent figure d'exception (1974, 1987 et 2003), une tendance à la stabilisation idéologique dans le temps se repère, avec un coefficient de corrélation compris entre .5177 (en 1978) et .7951 (en 1999).

Aucune thématique n'éloigne les deux partis de manière importante. De manière générale et conformément à toute attente, il ressort des interviews réalisées dans le cadre de ce *Courrier hebdomadaire* que les deux partis libéraux partagent une même idéologie et des valeurs identiques. Un cadre de l'Open VLD reconnaît ainsi : « Il est clair que nous partageons les mêmes valeurs. Ce sont les mêmes discours, les mêmes sentiments, les mêmes valeurs. C'est la même façon d'observer la vie et la société. Si je lis les textes et qu'on les fait traduire en néerlandais, en anglais, on sent immédiatement que c'est un texte libéral et on peut même parfois se tromper sur le fait qu'il vient de l'Open VLD ou du MR. Donc il n'y a pas de différence (...). Les valeurs de liberté, responsabilité, appréciation de la vie, le droit à l'autodétermination ou des choses comme ça : ce sont les mêmes mots, les mêmes sentiments. Aussi l'appréciation pour les indépendants et, plus globalement, la vie économique. Parfois,

dans les dossiers, on peut avoir des accents différents mais, sur les grandes lignes, ça se ressemble beaucoup »²⁸⁰. Régulièrement, dans les médias, les libéraux affichent en outre une relative unité autour d'une série de dossiers, par exemple en matière de pension²⁸¹.

Nonobstant cette proximité idéologique, certains cadres et élus de chacun des partis libéraux considèrent que des divergences ou, à tout le moins, des nuances importantes peuvent tout de même être pointées. Ainsi, un parlementaire libéral souligne que le MR et l'Open VLD partagent un libéralisme « qui a des accents très différents »²⁸².

Une des thématiques qui ressort en priorité chez un grand nombre de personnes interviewées porte sur les enjeux éthiques. Au sein de l'Open VLD, nombreux sont ceux qui considèrent que leur parti est plus progressiste que le MR sur ce plan²⁸³, comme cela transparait lors des votes sur ces questions lors desquels chacun des deux groupes parlementaires laisse la liberté de vote à ses députés²⁸⁴. Ainsi, un cadre de l'Open VLD indique que son parti « a toujours été fort progressiste sur le plan éthique alors que le MR est un peu plus traditionnel »²⁸⁵. Un autre interviewé note aussi : « Il y a un certain nombre de valeurs, c'est indéniable, qui sont communément partagées, mais il arrive que, sur des sujets éthiques, les deux partis ne soient pas toujours sur la même lignée »²⁸⁶. De fait, toutes proportions gardées, les libéraux néerlandophones sont souvent plus nombreux que les libéraux francophones à soutenir certaines réformes sur des enjeux éthiques tels que le mariage de personnes de même sexe ou l'adoption par des couples homosexuels (cf. *supra*). Au sein du MR, un interviewé souligne que le parti libéral francophone adopte une forme de « prudence dans son expression extérieure » sur les enjeux éthiques, précisément en conséquence de la liberté de vote qui le caractérise. Il ajoute en guise d'illustration : « Pour préparer le 175^e anniversaire du parti libéral et mettre en avant les faits d'armes, l'Open VLD a beaucoup plus rapidement cité les avancées en matière de droit à l'avortement ou d'euthanasie que nous. Nous les voyons comme des avancées, mais pas comme des avancées portées par notre parti puisque c'étaient plutôt des démarches individuelles »²⁸⁷.

Sur le plan socio-économique, l'Open VLD est parfois considéré comme revêtant « une fibre plus libérale et moins sociale que le MR »²⁸⁸. À l'instar d'un grand nombre de libéraux interviewés dans le cadre de cette recherche, un ancien ministre MR avance : « Si, au MR, on est très largement imbibés d'une culture politique qui définit le libéralisme comme authentiquement social et qu'une de ses déclinaisons naturelles est la solidarité, je n'ai pas toujours ressenti cela au sein de l'Open VLD »²⁸⁹. Par ailleurs, les segments de la société à l'égard desquels les deux partis libéraux placent prioritairement l'attention sont réputés variables : « L'attention est tournée beaucoup plus vers les grosses structures, les gros

²⁸⁰ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 8 octobre 2021.

²⁸¹ Ainsi, le 26 janvier 2022, G.-L. Bouchez et E. Lachaert accordent une interview croisée au quotidien *Le Soir* dans laquelle ils défendent un positionnement commun au regard de la réforme des pensions préparée au sein du cabinet de la ministre fédérale Karine Lalieux (PS).

²⁸² Parlementaire et ex-ministre fédéral MR, interviewé par l'auteur le 12 novembre 2021.

²⁸³ Parlementaire et ex-ministre fédéral Open VLD, interviewé par l'auteur le 16 novembre 2021.

²⁸⁴ À ce propos, cf. P. MEIER, « E comme émancipation, égalité et éthique », *op. cit.*, p. 253-283.

²⁸⁵ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 9 novembre 2021.

²⁸⁶ Conseiller au sein d'un cabinet Open VLD, interviewé par l'auteur le 14 septembre 2021.

²⁸⁷ Cadre du MR et ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 8 décembre 2021.

²⁸⁸ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 9 novembre 2021.

²⁸⁹ Ex-ministre fédéral MR, interviewé par l'auteur le 15 décembre 2021.

opérateurs économiques du côté de l'Open VLD alors que l'attention est beaucoup plus proche des toutes petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) et des indépendants du côté du MR »²⁹⁰.

En réalité, le positionnement socio-économique des deux partis libéraux fluctue dans le temps. Si c'est davantage en faveur d'une approche néo-libérale que le PRL(W) et le PVV se positionnent à la fin des années 1970 et dans les années 1980, le parti libéral francophone annonce « certaines inflexions sociales »²⁹¹ dès la fin des années 1980. L. Michel – qui succède à J. Gol en 1995 – défend la doctrine du libéralisme social et initie un rapprochement avec les socialistes à la fin des années 1990, avant « que de nouvelles inflexions plus droitières soient portées et mises en œuvre par D. Reynders et C. Michel »²⁹². En Flandre, dans les années 1990, le VLD « tempère [également] ses positions droitières et adopte une ligne de “troisième voie” plus pragmatique, et dans un horizon plus centriste »²⁹³. L'Open VLD se repositionne toutefois plus à droite sous la présidence d'A. De Croo. De manière plus générale, et à l'exception de la Région bruxelloise, le MR et l'Open VLD font face à des concurrents distincts. Alors que la N-VA constitue un concurrent de poids pour l'Open VLD, le MR ne rencontre pas véritablement de concurrence à la droite de l'échiquier politique. Cela comporte des conséquences sur le plan des positionnements adoptés par les uns et par les autres en matière socio-économique.

En Flandre, le parti libéral affirme son identité flamande dans les années 1990, en procédant à un changement de nom (cf. *supra*) et en accueillant plusieurs dissidents de la VU, comme Jaak Gabriëls, B. Somers et B. Tommelein. Au début des années 2000, le parti incorpore encore des anciens membres de la VU, comme V. Van Quickenborne²⁹⁴, mais, surtout, adopte une déclaration de principe dans laquelle il se positionne en faveur du confédéralisme. En avril 2010, l'Open VLD et son nouveau président provoquent même la chute du gouvernement Leterme II sur la base de tensions communautaires. Durant cette période, les positions adoptées par les libéraux francophones et les libéraux néerlandophones sur le plan communautaire sont clairement divergentes. Aujourd'hui, et bien que les questions communautaires constituent toujours un enjeu de crispation majeur au sein de certaines familles politiques, et particulièrement au sein de la famille sociale-chrétienne²⁹⁵, cette question ne divise plus vraiment les libéraux, surtout depuis l'adoption de la sixième réforme de l'État, depuis le départ du FDF du MR en 2011 et depuis le rejet clair du confédéralisme par l'Open VLD en 2013 (cf. *supra*). Désormais, l'Open VLD se prononce même en faveur de la refédéralisation de certaines compétences. Ainsi, en juillet 2016, A. De Croo (alors vice-Premier ministre) déclare : « À chaque fois qu'il est question d'une nouvelle réforme de l'État, on secoue l'arbre fédéral pour voir quelles compétences pourraient tomber sur le sol régional. Il faut sortir de cette discussion dogmatique et stérile avec, d'un côté, les Flamands qui veulent régionaliser de nouvelles compétences et, de l'autre côté, les francophones qui ne le souhaitent pas. N'y a-t-il pas une autre manière de voir les choses ? Une manière plus

²⁹⁰ Parlementaire et ex-ministre MR, interviewé par l'auteur le 12 novembre 2021.

²⁹¹ P. DELWIT, « Le Mouvement réformateur », *op. cit.*, p. 293.

²⁹² *Ibidem*.

²⁹³ J. LUYPAERT, B. DE VET, B. WAUTERS, « L'Open VLD », *op. cit.*, p. 267.

²⁹⁴ À la suite de l'implosion de la VU, V. Van Quickenborne est passé chez Spirit avant de rejoindre le VLD en 2002.

²⁹⁵ B. BIARD, « Les partis frères en Belgique : les relations entre le CDH et le CD&V », *op. cit.*, p. 40.

efficace ? » Selon lui, la question de la refédéralisation de compétences comme la mobilité, l'énergie ou le climat doit être posée ²⁹⁶. En Belgique francophone aussi, surtout depuis l'accession de G.-L. Bouchez à la présidence du MR, les libéraux plaident pour la refédéralisation de certaines compétences. Dans une enquête menée en 2020-2021 et visant à saisir les préférences des parlementaires relatives aux dimensions institutionnelles du fédéralisme belge, Jérémy Dodeigne, Christoph Niessen, Min Reuchamps et Dave Sinardet repèrent cette volonté des libéraux – au sein tant du MR que de l'Open VLD – de procéder à une refédéralisation de compétences ²⁹⁷. Relevons toutefois que les positions individuelles des parlementaires ne reflètent pas forcément celle qu'ils adoptent dans une logique de discipline de parti.

Si la position des libéraux en matière communautaire et institutionnelle oscille dans le temps, force est de constater que désormais aucun des deux partis n'accorde la priorité à cet enjeu et qu'aujourd'hui celui-ci n'est pas source de tension entre le MR et l'Open VLD. Un parlementaire MR déclare d'ailleurs : « Il n'y a pas de dogmatisme à l'Open VLD d'aller à tout prix vers plus de régionalisation. Il y a surtout cette volonté d'un État efficace » ²⁹⁸. Relevons toutefois la position unitariste défendue par G.-L. Bouchez, qui n'a pas été sans susciter un certain malaise lors des négociations pour la formation d'un gouvernement fédéral en 2019-2020. Dans une interview accordée au magazine *Wilfried*, le président du MR déclarait ainsi : « Je suis extrêmement attaché à mon pays. Je suis unitariste. Je vais même vous dire : je pense qu'il faudrait tout remettre au niveau fédéral. Moi, je suis pour un État unitaire. Je ne parle pas d'efficacité quand je vous dis ça, mais d'attachement sentimental » ²⁹⁹. Si cette position n'est pas défendue par les libéraux flamands ³⁰⁰, elle n'a pas provoqué de véritable tension entre le MR et l'Open VLD. Dans un tweet, G. Rutten déclare même : « De nouvelles idées sur comment nous pouvons travailler ensemble sont toujours les bienvenues. On ne gagne rien d'une pensée unique. Encore moins sur la séparation du pays. Comment nous allons rendre notre pays meilleur : c'est ça l'essentiel ». Et de poursuivre : « Si jamais il y a une prochaine réforme de l'État, alors, du point de vue de l'efficacité, la refédéralisation de certains pouvoirs est une option pour nous » ³⁰¹. Un cadre du MR confirme : « Ça n'a pas été une pierre d'achoppement avec l'Open VLD dans les négociations fédérales [de 2019-2020] » ³⁰².

Cette relative absence de tension sur le terrain communautaire et institutionnel depuis un certain nombre d'années ne signifie pas pour autant que, sur cet enjeu, les deux partis libéraux

²⁹⁶ *L'Écho*, 13 juillet 2016.

²⁹⁷ J. DODEIGNE, C. NIESSEN, M. REUCHAMPS, D. SINARDET, « Identités et préférences des parlementaires envers le fédéralisme belge à l'aube d'une septième réforme de l'État », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2532-2533, 2022, p. 28-37. Il s'agit là d'une amplification de la tendance déjà révélée par les résultats de l'enquête précédente, menée en 2014-2015 : cf. J. DODEIGNE, M. REUCHAMPS, D. SINARDET, « Identités, préférences et attitudes des parlementaires envers le fédéralisme belge après la sixième réforme de l'État », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2278, 2015, p. 27.

²⁹⁸ Parlementaire MR, interviewé par l'auteur le 18 janvier 2022.

²⁹⁹ F. BRABANT, Q. JARDON, « De Smet - Bouchez : le pacte des présidents », *Wilfried*, n° 10, 2019, www.wilfriedmag.be.

³⁰⁰ Au sein de l'Open VLD, ces propos sont même publiquement dénoncés par plusieurs cadres du parti. Ainsi, le vice-Premier ministre V. Van Quickenborne déclare : « Regardez son belgicisme. Bouchez veut revenir à la RTT et à la BRT ; à une télévision bilingue. Il ne parvient pas encore à parler néerlandais et il veut une chaîne publique. Je suis loin d'être séparatiste, mais entre Flamands et francophones, il y a un paquet de différences. On ne va tout de même pas revenir à la Belgique de papa ? » (*La Libre Belgique*, 15 janvier 2022).

³⁰¹ *Le Soir*, 23 janvier 2020.

³⁰² Cadre du MR et ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 8 décembre 2021.

s'accordent en tout point. Par exemple, les libéraux flamands appellent régulièrement à supprimer le Sénat. Dans une interview accordée au quotidien francophone *La Libre Belgique* en janvier 2022, le président de l'Open VLD, E. Lachaert, et la présidente du Sénat, Stephanie D'Hose (Open VLD), remettent ainsi en cause l'existence même de la chambre haute. Le premier déclare : « L'accord de gouvernement indique qu'il convient de chercher un futur pour cette assemblée (...). Nous ne voulons pas conserver une assemblée qui agirait de manière autonome et constituerait un des deux piliers du Parlement. C'est inutile et coûteux. Il faut supprimer le Sénat »³⁰³. S. D'Hose ajoute : « Au total, le budget annuel du Sénat s'élève à 40 millions d'euros. Un tiers de cette somme correspond à son coût politique (...). Voilà une économie qui serait immédiate (...). Le nouveau rôle dévolu au Sénat depuis 2014 ne suffit plus à justifier le maintien d'une assemblée permanente. Nous préparons des rapports d'information très intéressants mais personne ne les lit »³⁰⁴. Pour leur part, les libéraux francophones se présentent nettement plus nuancés quant à l'avenir du Sénat. Ainsi, G.-L. Bouchez déclare à *La Libre Belgique* qu'il est favorable à une évolution du Sénat mais pas à sa disparition. Selon le président du MR, le Sénat doit demeurer une assemblée permanente, par exemple chargée de contrôler les décisions du Comité de concertation³⁰⁵. Ces propos ne sont pas sans créer quelque tension entre les deux partis libéraux. Le vice-Premier ministre V. Van Quickenborne déclare ainsi : « La suppression du Sénat est à nouveau discutée. Un parti est contre. Pas le PS, mais le MR ! Bouchez revient toujours au passé. Ce n'est pas le Mouvement réformateur, mais plutôt le Mouvement réactionnaire »³⁰⁶.

Plus ponctuellement, et à l'instar de toutes les familles politiques, des désaccords interviennent sur des enjeux plus diversifiés. Durant l'hiver 2021-2022, la question de la (non-)prolongation des sept réacteurs nucléaires belges à l'horizon 2025 n'est ainsi pas sans créer des tensions au sein du gouvernement fédéral De Croo mais aussi au sein de la famille libérale. Alors que le président de l'Open VLD indique qu'il est impossible de maintenir les centrales en activité et alors qu'il déclare que « des tentatives désespérées de réanimation seraient de l'acharnement thérapeutique »³⁰⁷, le président du MR affirme quant à lui qu'il est « impossible de fermer les centrales nucléaires en 2025 »³⁰⁸. Cette période de tension entre libéraux fait dire à un parlementaire MR : « C'est évident que l'Open VLD est très fâché par rapport aux positions que nous prenons actuellement sur le nucléaire. Il considère que l'on se situe en dehors de ce qui avait été négocié pour l'accord de gouvernement (...). Je peux vous assurer que ça crée des dégâts »³⁰⁹. Néanmoins, dans le contexte provoqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui éclate le 24 février 2022, les positions libérales se rejoignent finalement. Un accord est d'ailleurs conclu entre les partenaires de la coalition fédérale le 18 mars 2022 afin de prolonger de dix ans la durée de vie de deux réacteurs nucléaires (à savoir Doel 4 et Tihange 3).

³⁰³ *La Libre Belgique*, 8-9 janvier 2022.

³⁰⁴ *La Libre Belgique*, 8-9 janvier 2022.

³⁰⁵ *La Libre Belgique*, 8-9 janvier 2022.

³⁰⁶ *La Libre Belgique*, 15 janvier 2022.

³⁰⁷ VRT Nieuws, 9 décembre 2021, www.vrt.be.

³⁰⁸ *La Libre Belgique*, 20 novembre 2021.

³⁰⁹ Parlementaire et cadre du MR, interviewé par l'auteur le 20 janvier 2022.

5. LES LIENS ENTRE LE MR ET L'OPEN VLD

Depuis la scission du parti libéral unitaire, les liens unissant formellement les deux partis libéraux francophone et néerlandophone se sont progressivement desserrés. Aujourd'hui, pratiquement aucun lien institutionnalisé n'existe entre eux sur le plan purement organisationnel. Si quelques tentatives ont vu le jour à travers le temps, toutes ont avorté. Il n'en demeure pas moins que les deux partis frères développent des relations privilégiées, et ce encore aujourd'hui. Celles-ci relèvent davantage d'une logique ponctuelle ou interpersonnelle et, souvent, informelle. Ainsi, le présent chapitre propose d'étudier les liens qui subsistent, voire qui se (re)créent, entre le MR et l'Open VLD à différents temps de la vie politique, c'est-à-dire en période de campagne électorale, lors de l'adoption de décisions publiques, lors de la mise en œuvre de celles-ci ou encore lorsqu'il faut procéder à certaines nominations politiques. Ces liens peuvent s'opérer à travers les centres d'études des partis ou les associations qui gravitent autour des partis, mais aussi entre leurs cadres et élus ou entre les collaborateurs au sein de cabinets ministériels. Enfin, ces rapports peuvent se retrouver au niveau national ou régional voire communal (en Région bruxelloise), mais aussi au niveau international, et plus particulièrement européen.

5.1. LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ENTRE LE MR ET L'OPEN VLD

Les rencontres formelles et officielles entre le MR et l'Open VLD, en tant que partis libéraux, sont particulièrement peu nombreuses depuis la scission effective du parti unitaire au début des années 1970. Un cadre actuel du MR précise : « Les relations entre le MR et l'Open VLD sont très peu formelles. En tout état de cause, il n'y a vraiment pas de structure en commun »³¹⁰. Un ancien conseiller ministériel du même parti ajoute : « Il n'y a pas de structure particulière ou une espèce d'amicale libérale qui se met en place. Si elle a eu lieu, elle n'est pas institutionnalisée. Ça se discute dans une brasserie du Sablon. Ça se discute à table »³¹¹.

Bien que le PLP-PVV national – alors dirigé par P. Descamps – survive encore quelques années à la création du PLP et du PVV indépendants et bien qu'il ait été prévu de mettre

³¹⁰ Cadre du MR et ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 8 décembre 2021.

³¹¹ Ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 14 octobre 2021.

sur pied un « comité de gestion » afin de coordonner les activités réservées au PLP-PVV national, cette structure n'a pas de fonction réelle et se révèle rapidement être une coquille vide. Le PLP-PVV national disparaît d'ailleurs en 1977. Sur le plan parlementaire, les libéraux forment un groupe politique commun au Sénat et à la Chambre des représentants, respectivement jusqu'en 1981 et en 1985. Co-présidés par deux libéraux (un francophone et un néerlandophone), ces groupes politiques réunissent chacun l'ensemble de leurs membres à intervalle très régulier afin de préparer le travail parlementaire. Ces derniers sont invités sur la base d'une convocation unique et bilingue. En outre, à cette période, le groupe libéral à la Chambre et le groupe libéral au Sénat se réunissent traditionnellement au mois de septembre afin de préparer ensemble la rentrée parlementaire. Par exemple, les 21 et 22 septembre 1979, les groupes parlementaires PRL-PVV de la Chambre et du Sénat se réunissent à Zolder, dans le Limbourg, pour un week-end consacré notamment à l'étude de questions énergétiques, sous la présidence des quatre chefs de groupe, à savoir H. De Croo, Jean Defraigne, André Lagneau et Herman Vanderpoorten. Depuis que les groupes libéraux se sont scindés au sein des deux assemblées, les rencontres formelles entre parlementaires de chacun des partis libéraux sont particulièrement peu nombreuses. Sur le plan gouvernemental, enfin, c'est essentiellement sur une base informelle que des liens privilégiés se nouent entre libéraux francophones et néerlandophones.

La quasi-absence de rencontres formelles entre libéraux n'empêche pas ces derniers de développer des relations privilégiées. Cette proximité se repère notamment lors des congrès organisés par ces formations. Moments importants dans la vie d'un parti politique (puisqu'ils permettent d'affirmer les orientations politiques de celui-ci et d'avaliser un programme ou des choix posés par les hautes instances), les congrès associent régulièrement certains représentants du parti frère. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'ils exercent la moindre influence sur les instances de ce dernier. Ainsi, un parlementaire et ancien ministre fédéral Open VLD indique : « On a toujours été invités aux congrès du MR. Et quelquefois on est venus. Et eux sont venus chez nous aussi. Mais pas pour avoir la parole. Gwendolyn Rutten a parlé quelques fois, je pense, à Jodoigne. Et aussi Alexander De Croo. Mais pour le reste on est dans le décor »³¹². Au sein du MR, un parlementaire admet également : « C'est plus cosmétique qu'autre chose ; c'est plutôt une espèce de renforcement d'image et un renforcement qui fait du bien aux militants »³¹³. Cette présence au sein des événements organisés par le parti frère aurait principalement pour objectif de « renforcer l'enthousiasme »³¹⁴, surtout lorsque les invités bénéficient d'une popularité forte au-delà de la frontière linguistique. Un des premiers congrès véritablement organisés en commun par les libéraux a lieu le 22 octobre 2021, au Heysel, à l'occasion de l'anniversaire de la famille libérale belge. Ce congrès n'a toutefois pas vocation à prendre des décisions, mais davantage à célébrer ensemble un événement commun, notamment en la présence de personnalités libérales de premier plan en Europe, à savoir les Premiers ministres néerlandais, Mark Rutte, et luxembourgeois, Xavier Bettel, et la Première ministre estonienne, Kaja Kallas.

Alors que l'exécutif fédéral a été dirigé par trois personnalités libérales successives depuis 2014 (C. Michel, S. Wilmès, A. De Croo), il n'existe pas d'organe de concertation formel

³¹² Parlementaire et ex-ministre fédéral Open VLD, interviewé par l'auteur le 16 novembre 2021.

³¹³ Parlementaire MR, interviewé par l'auteur le 17 novembre 2021.

³¹⁴ Parlementaire MR, interviewé par l'auteur le 17 novembre 2021.

réunissant les libéraux, par exemple afin de préparer ensemble les travaux du comité ministériel restreint (*kern*). Toutefois, lorsqu'intervient une difficulté majeure autour de dossiers précis et par rapport auxquels les libéraux francophones et néerlandophones ne s'accordent pas, il arrive qu'une réunion *ad hoc* rassemble le Premier ministre, les deux vice-Premiers ministres libéraux et les présidents du MR et de l'Open VLD. Tel a été le cas durant l'hiver 2021-2022 autour de la question relative à la prolongation de deux réacteurs nucléaires (cf. *supra*). Ce type de réunion n'est pas formalisé et demeure plutôt rare, que ce soit sous les gouvernements Michel I, Michel II, Wilmès I, Wilmès II ou De Croo. Cette faible fréquence s'expliquerait principalement par le manque de temps dont souffrent les personnes concernées³¹⁵. Par ailleurs, les occasions pour les membres libéraux d'un gouvernement de se rencontrer ne manquent pas et facilitent la communication informelle entre eux, rendant par là superflue la tenue de réunions supplémentaires.

Si les collaborations qui s'observent entre les partis libéraux sont peu dépendantes de structures quelconques et relèvent essentiellement d'une logique informelle, elles tiennent surtout à la personnalité des présidents de parti et aux relations humaines qui se développent entre eux. Bien que la perception de ces relations soit subjective, K. De Gucht est ainsi réputé avoir fait « beaucoup de déclarations qui ont choqué assez fort plusieurs personnes au sein du MR »³¹⁶. Par ailleurs, il est reconnu que la relation entre G. Rutten et O. Chastel « était très, très, très minime »³¹⁷ ou, même, que « leurs discussions ne permettaient pas d'avancer »³¹⁸. En revanche, G. Rutten et S. Wilmès – en tant que Première ministre et leader du MR jusqu'à l'élection de G.-L. Bouchez – sont réputées entretenir de « très bonnes relations »³¹⁹. La proximité entre G.-L. Bouchez et E. Lachaert depuis leur élection respective à la tête du MR et de l'Open VLD est quant à elle particulièrement visible. Un ministre libéral estime ainsi : « Les deux présidents se parlent constamment »³²⁰.

Au-delà des présidents, c'est aussi sur la base des relations interpersonnelles que développent les cadres et élus des deux partis que des relations privilégiées se créent entre libéraux. Ainsi, un cadre de l'Open VLD indique : « Au Parlement, il y a juste le couloir qui nous scinde, entre le MR et l'Open VLD. Et ça donne en effet une relation privilégiée (...). Ça nous donne un énorme avantage de regarder à travers la frontière linguistique comment marche un gouvernement et comment marche un parlement. Et de tenir beaucoup plus compte de ce qui est important pour l'autre parti de la famille (...). La compréhension donne beaucoup de sagesse pour bien travailler. On sait tout de suite ce qui est sensible pour l'un ou pour l'autre »³²¹. D'autres parlementaires libéraux avancent également : « Vous avez quand même des parlementaires qui travaillent ensemble depuis des années, qui travaillent ensemble sur les mêmes textes et qui doivent, à certains moments, se soutenir en commission et soutenir leurs ministres respectifs (...). Vous avez des relations privilégiées avec l'Open VLD. Et aussi avec d'autres partis »³²² ; « Je dois dire que ce sont plutôt les contacts personnels qui

³¹⁵ Ministre fédéral MR, interviewé par l'auteur le 28 mars 2021.

³¹⁶ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 5 novembre 2021.

³¹⁷ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 14 septembre 2021.

³¹⁸ Ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 14 octobre 2021.

³¹⁹ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 8 octobre 2021.

³²⁰ Ministre MR, interviewé par l'auteur le 28 mars 2022.

³²¹ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 9 novembre 2021.

³²² Parlementaire et ex-ministre fédéral MR, interviewé par l'auteur le 12 novembre 2021.

jouent un rôle. C'est se téléphoner (...). On est aussi assis l'un à côté de l'autre durant des sessions plénières qui durent longtemps et jusque dans la nuit. Alors c'est évident que, quand on a des sujets dont on veut parler, on fait ça là. (...) Il ne faut pas fixer un rendez-vous. Ou bien on s'envoie un petit SMS "On peut en parler ? Je peux t'appeler ?". Et c'est comme ça »³²³.

Relevons toutefois que, de manière générale, il ressort des entretiens réalisés que ces relations interpersonnelles sont moindres aujourd'hui que par le passé. Au moins trois facteurs permettent d'expliquer pareille évolution. *Primo*, les plus anciens élus ont souvent été socialisés ensemble, parfois au sein des mêmes structures politiques nationales. Un ancien cadre de l'Open VLD relate ainsi qu'il y avait « beaucoup d'amitié, de relations amicales entre les membres francophones et néerlandophones du parti, que beaucoup étaient passés par le noviciat : on passait d'abord par la jeunesse [unitaire] du parti, puis on venait au Parlement, etc. »³²⁴. *Secundo*, pratiquement aucune structure ne permet aujourd'hui de réunir formellement et exclusivement les libéraux francophones et néerlandophones (cf. *supra*). *Tertio*, les libéraux avaient initialement continué à partager un même bâtiment après la scission du parti unitaire, au 39 rue de Naples, à Ixelles. Cela renforçait également les échanges, formels mais aussi informels. Toutefois, dès la fin du mois de novembre 1974, le parti libéral flamand a déménagé vers le Centre international Rogier, à Bruxelles³²⁵. Cet éloignement physique concourt à séparer les deux formations libérales : « Quand nous sommes partis de la rue de Naples, le distanciellement est devenu plus grand alors qu'il n'y avait rien de neuf. La présence journalière des gens qui se rencontraient au même endroit, on ne l'a plus assez. Quand les socialistes retournent maintenant au boulevard de l'Empereur³²⁶, c'est à mon avis plus important qu'autre chose, alors que ça fait plutôt partie de la basse cuisine »³²⁷. En 1991, l'idée de réunir les deux partis libéraux à la rue de Naples par l'achat du bâtiment jouxtant celui du PRL (le n° 41) est brièvement évoquée. Mais, ayant fait l'acquisition d'un bâtiment à la rue Melsens, à Bruxelles, quelques années plus tôt et ayant assuré la rénovation de celui-ci, le PVV indique qu'il n'est pas intéressé par la proposition formulée par J. Gol³²⁸. Le Centre Paul Hymans, encore commun, est alors la dernière infrastructure à être partagée par les libéraux³²⁹, jusqu'à sa dissolution en 2002. Bref, comme le résume un interviewé, « tout ce qui faisait la matérialité du rapprochement entre les deux partis libéraux a progressivement disparu »³³⁰.

C'est au niveau local que peuvent encore être observées les dernières structures unissant les libéraux francophones et néerlandophones, et particulièrement au sein de certaines communes bruxelloises. Ainsi, dans la plupart de ces communes, lors des élections communales, un ou plusieurs candidats issus de l'Open VLD figure sur une liste MR ou sur une liste du bourgmestre, généralement un bourgmestre MR (cf. *infra*). Dès lors, les élus de

³²³ Parlementaire et ex-ministre fédéral Open VLD, interviewé par l'auteur le 16 novembre 2021.

³²⁴ Ancien ministre, parlementaire et cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 28 décembre 2021.

³²⁵ Il déménagera à nouveau le 15 février 1978, vers le 47-48 boulevard du Régent, avant de s'installer dans les locaux qu'il occupe encore actuellement, au 34 rue Melsens, à Bruxelles, à partir du 2 juin 1989.

³²⁶ Récemment, le parti socialiste flamand, Vooruit, a réintégré une partie du bâtiment du boulevard de l'Empereur que, pendant plusieurs années, le PS avait continué à occuper seul après le départ du SP.

³²⁷ Ancien ministre, parlementaire et cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 28 décembre 2021.

³²⁸ Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du Centre Paul Hymans du 10 juillet 1991.

³²⁹ En 1991, le Centre Paul Hymans participe même à l'achat du bâtiment jouxtant celui alors occupé par le PRL, au 39 rue de Naples, avant de mettre cet immeuble en location au PRL, à travers l'asbl GAL.

³³⁰ Ancien ministre, parlementaire et cadre du MR, interviewé par l'auteur le 18 janvier 2022.

ces listes se retrouvent au sein d'un même groupe politique. Le cas de la Ville de Bruxelles est particulièrement illustratif. Après une tentative avortée de constituer une liste commune MR-VLD à Bruxelles en 2006³³¹, le sénateur Alain Courtois (MR) parvient à opérer une alliance entre libéraux dans la perspective des élections communales de 2012³³². Celle-ci engendre une coopération structurelle entre les deux partis au niveau de la Ville de Bruxelles, la liste MR-VLD formant un unique groupe politique et ayant rejoint la coalition communale bruxelloise. Le 3 décembre 2018, alors que le MR et l'Open VLD ont à nouveau présenté une liste commune lors des élections communales d'octobre et alors que cette dernière a été renvoyée dans l'opposition, David Weytsman (MR) et Els Ampe (Open VLD) sont désignés chefs du groupe MR-VLD au conseil communal de la Ville de Bruxelles. Même depuis les bancs de l'opposition, les conseillers communaux libéraux continuent à se réunir toutes les deux semaines pour préparer ensemble les réunions du conseil communal bruxellois. À l'inverse, dans la commune d'Evere, les libéraux sont particulièrement divisés. Ainsi, lors des élections du 14 octobre 2018, la liste MR se présente sans l'Open VLD, dont les candidats – au premier chef desquels le ministre régional G. Vanhengel – se présentent sur la liste du bourgmestre emmenée par le socialiste Rudi Vervoort, par ailleurs ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale³³³. Cette situation locale n'est pas sans renforcer les tensions déjà existantes entre libéraux bruxellois.

5.2. LES CENTRES D'ÉTUDES DES PARTIS

Longtemps après la scission de la formation unitaire, et à l'instar des partis sociaux-chrétiens³³⁴, les partis libéraux partagent encore un même centre d'études : le Centre Paul Hymans. Alors que sa mission première était d'apporter un soutien aux parlementaires et aux partis, c'est « en l'absence d'appel à ses services et en l'absence de moyens financiers »³³⁵ qu'il périclité dans les années 1990³³⁶. Concrètement, durant ces années, c'est essentiellement à travers la publication en deux langues de la revue *Libéralisme* – née en juillet 1990 en remplacement de la revue *Vooruitgang-Progrès* –, à travers la mise à disposition de son service de documentation et à travers les discussions qui sont tenues au sein de différents groupes de travail que le Centre Paul Hymans est actif³³⁷. En 1995-1996, il fait en outre office

³³¹ L'échec de cette tentative résulte d'un désaccord de la part du FDF.

³³² Soit après la rupture entre le FDF et le MR.

³³³ En 2018, à Evere – commune au sein de laquelle la population néerlandophone est assez importante –, la liste du bourgmestre poursuit la stratégie d'ouverture mise en place en 2006 et en 2012, en accueillant non seulement des candidats PS et SP.A mais aussi des candidats CD&V et Open VLD. Cf. P. BLAISE, V. DEMERTZIS, J. FANIEL, C. ISTASSE, J. PITSEYS, « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2381-2382, 2018, p. 86.

³³⁴ B. BIARD, « Les partis frères en Belgique : les relations entre le CDH et le CD&V », *op. cit.*, p. 58.

³³⁵ Ancien ministre, parlementaire et cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 28 décembre 2021.

³³⁶ Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Centre Paul Hymans du 27 novembre 2001 stipule que, pour 2002, « le total des produits est estimé à 1 350 000 francs belges et le total des charges est estimé à 3 274 000 francs belges. Il en résulte un *mali* prévisionnel de 1 924 000 francs belges ».

³³⁷ Le Centre Paul Hymans procède aussi à l'octroi du prix Baron Pierre Warnant, qui est « destiné à couronner des travaux inédits et originaux n'ayant pas encore obtenu d'autres prix et constituant une contribution appréciable à la doctrine libérale » (cf. Centre Paul Hymans, « Rapport d'activités », 1992).

« d'organisme central et de coordination pour l'organisation et le financement des activités »³³⁸ du 150^e anniversaire de la création du Parti libéral. À cette occasion, un ouvrage collectif sur le libéralisme en Belgique est notamment publié en français et en néerlandais³³⁹.

Le 27 novembre 2001, le conseil d'administration et l'assemblée générale du Centre Paul Hymans décident de procéder à la dissolution du Centre, celle-ci étant jugée « inévitable »³⁴⁰. Un conseil d'administration et une assemblée générale extraordinaires sont alors convoqués dans les mois qui suivent, et la dissolution est votée à la majorité requise. Le patrimoine du Centre Paul Hymans est réparti entre deux asbl dont les objectifs sociaux sont réputés se rapprocher de celui du Centre : l'asbl Gestion et action libérale (GAL)³⁴¹, du côté francophone, et l'asbl Liberalisme, du côté flamand.

En l'absence d'un centre d'études commun, chaque parti libéral est aujourd'hui doté de sa propre structure. Ainsi, le 17 janvier 2005, le Centre Jean Gol (CJG) est fondé au sein du MR (cf. *supra*). En Flandre aussi, l'Open VLD est doté d'un tel service ; ce dernier devient le Studiecentrum Albert Maertens (SAM) en octobre 2015³⁴².

Les relations entre les centres d'études des deux partis libéraux s'avèrent particulièrement limitées. Un cadre de l'Open VLD indique : « La première collaboration entre nos deux centres d'études, c'est ce livre relatif au 175^e anniversaire du Parti libéral »³⁴³. Du côté du MR, le fait est également admis : « On ne développe aucune collaboration, à part ce qui a été fait dans le cadre du 175^e anniversaire »³⁴⁴. Des tentatives visant à développer des synergies entre les deux centres d'études peuvent pourtant être repérées depuis leur fondation respective. Ainsi, dans les années 2000, il a été décidé de publier une *newsletter* commune et de mettre sur pied une exposition conjointe aux Liberaal Archief (Liberas). Mais ces quelques initiatives communes se sont avérées « peu concluantes »³⁴⁵, la première se résumant à l'envoi de quelques lettres d'information électroniques tout au plus aux membres libéraux et la deuxième étant annulée « de façon abrupte »³⁴⁶.

Par ailleurs, le centre d'études de l'Open VLD ne coopère pratiquement pas avec les élus appartenant aux groupes parlementaires MR ou avec les conseillers travaillant dans des cabinets ministériels MR. La même situation prévaut pour le centre d'études du MR à l'égard de mandataires et conseillers de l'Open VLD. Un cadre de l'Open VLD avance ainsi qu'il n'y a « presque pas de coopération »³⁴⁷ entre les centres d'études et les cabinets ministériels ou les parlementaires. Un ancien conseiller ministériel MR indique quant à lui : « Honnêtement, les centres d'études vivent leur vie. Ils alimentent leurs cabinets, mais je ne me souviens pas avoir eu des relations avec le centre d'études de l'Open VLD »³⁴⁸. Un

³³⁸ Centre Paul Hymans, « Rapport d'activités », 1995.

³³⁹ H. HASQUIN, A. VERHULST (dir.), *Les libéraux de 1846 à 1996 et De liberalen van 1846 tot 1996*, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1996.

³⁴⁰ Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Centre Paul Hymans du 27 novembre 2001.

³⁴¹ L'asbl GAL est l'institution de gestion du MR, qui perçoit notamment les dotations publiques allouées à ce parti.

³⁴² Pour sa part, le centre d'archives Liberass, installé à Gand, est indépendant du SAM.

³⁴³ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 14 septembre 2021.

³⁴⁴ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 5 novembre 2021.

³⁴⁵ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 5 novembre 2021.

³⁴⁶ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 5 novembre 2021.

³⁴⁷ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 8 octobre 2021.

³⁴⁸ Ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 14 octobre 2021.

parlementaire MR affirme aussi : « Je ne me souviens pas que nous ayons fait appel au centre d'études de l'Open VLD »³⁴⁹. Un cadre du MR précise enfin : « Entre le Centre Jean Gol et les cabinets Open VLD, il y a une très grande étanchéité »³⁵⁰.

Au moins deux facteurs expliquent pourquoi les relations entre les centres d'études sont à ce point ténues. *Primo*, l'étendue des missions et du champ d'action des centres d'études du MR et de l'Open VLD est différente. Alors que le premier est à la fois « un centre de réflexion, de prospective et d'archivage au service de l'action et de la pensée libérales »³⁵¹, le second est davantage une cellule technique au service du parti et de ses élus, « responsable du contenu et de l'élaboration des positions libérales »³⁵². En tant qu'organisation d'éducation permanente, le CJG bénéficie d'ailleurs d'un subside de la Communauté française dans le cadre de ses missions. À ce titre, il est attendu qu'il justifie annuellement un certain nombre d'activités et qu'il produise des analyses qui lui soient propres. À l'inverse, le SAM n'est pas subsidié par la Communauté flamande, où aucun dispositif comparable n'existe. *Secundo*, pendant longtemps, la crédibilité et l'utilité des travaux produits par le centre d'études du MR n'auraient pas été suffisamment reconnues pour amener celui-ci à collaborer avec le groupe parlementaire de l'Open VLD ou avec des conseillers de cabinets ministériels Open VLD³⁵³. Pareille situation prévaut également pour le centre d'études de l'Open VLD à l'égard des élus et du personnel MR. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui considèrent que « l'expertise se trouve dans les cabinets et pas vraiment dans les centres d'études »³⁵⁴.

5.3. LE MR ET L'OPEN VLD EN CAMPAGNE ÉLECTORALE

Les campagnes électorales constituent un des moments lors desquels la famille libérale tente de se présenter comme étant fort unie. Cette union affichée par les libéraux contribue à lui donner une « image de force, de masse, de cohésion du pays, de cohésion des valeurs »³⁵⁵. Elle se concrétise par l'invitation de personnalités flamandes lors de réunions publiques tenues en Belgique francophone, et inversement. Par exemple, lors de la campagne électorale de 2003, G. Verhofstadt est accueilli à Seraing, au Val-Saint-Lambert, par D. Reynders : « G. Verhofstadt est alors ultra populaire en Wallonie et il est donc évidemment très bon de s'associer à son image »³⁵⁶. De la même manière, plusieurs personnalités issues de l'Open VLD sont présentes lors de l'événement organisé annuellement par le MR le 1^{er} mai³⁵⁷, et particulièrement lorsqu'approchent les échéances électorales. Néanmoins, l'union affichée par les libéraux en période de campagne électorale est reconnue comme relevant surtout

³⁴⁹ Parlementaire MR, interviewé par l'auteur le 17 novembre 2021.

³⁵⁰ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 5 novembre 2021.

³⁵¹ Site Internet du Centre Jean Gol, www.cjg.be.

³⁵² Site Internet de l'Open VLD, www2.openvld.be.

³⁵³ Un cadre du MR (interviewé par l'auteur le 5 novembre 2021) admet même que le CJG « a pris du temps à être considéré comme un interlocuteur intéressant au sein du MR lui-même ».

³⁵⁴ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 8 octobre 2021.

³⁵⁵ Ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 14 octobre 2021.

³⁵⁶ Ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 14 octobre 2021.

³⁵⁷ C'est le 1^{er} mai 1985, à l'initiative de L. Michel, que le PRL (puis le MR) s'est réuni pour la première fois à l'occasion de la fête du travail (cf. *supra*).

d'une stratégie de communication. Un parlementaire MR indique ainsi : « Au niveau électoral, qu'est-ce que vous allez avoir, à un moment donné ? Vous aurez probablement un peu de show électoral, une interview Open VLD-MR : "Nous sommes le socle qui fait l'avenir optimiste de ce pays et nous voulons être ensemble la première famille politique". Et puis voilà, chacun retournera sur ses terres faire campagne »³⁵⁸.

Lors de la confection des listes électorales, la proximité entre les deux partis apparaît en effet nuancée. Dans la circonscription électorale de Bruxelles-Capitale, plusieurs partis présentent des listes de candidats conjointes lors de l'élection de la Chambre des représentants. En 2019, tel est le cas de la liste d'Écolo, qui comporte des candidats de Groen, et de la liste du PS, qui comprend des candidats du SP.A (Vooruit, aujourd'hui)³⁵⁹. Mais pour leur part, le MR et l'Open VLD présentent des listes distinctes. En conséquence, chacun des deux partis libéraux mène une campagne électorale propre, sur la base de moyens – comme des tracts – spécifiques. Plus encore, une forme de concurrence entre les listes libérales est perçue. Un interviewé indique par exemple que des candidats issus de l'Open VLD « critiquent le MR »³⁶⁰ en période de campagne électorale et distribuent des tracts unilingues, en français, dans des quartiers au sein desquels la population est traditionnellement favorable au MR.

Aujourd'hui, des réflexions quant à la possibilité de présenter des listes communes dans cette circonscription émergent néanmoins parmi les libéraux : « J'ai fait beaucoup de calculs sur les enjeux électoraux bruxellois (...). Quand on cumule MR et Open VLD, on se rapproche quand même fortement de la deuxième place. En comptant que le CDH est (...) en train de passer sous le seuil électoral, cela veut dire que, avec un léger travail de rapprochement avec l'Open VLD sur la liste de la Chambre, on fait un siège. Et donc est-ce qu'il y a un intérêt à se rapprocher à Bruxelles ? Je dirais oui à 250 %, chiffres à l'appui »³⁶¹ ; « Pour le niveau fédéral, à Bruxelles, on n'a pas de représentant néerlandophone libéral parce qu'il y a trop peu d'électeurs néerlandophones à Bruxelles. Dans une circonscription, il faut plus de 20 000 voix sur une liste. Mais il n'y a que 50 000 voix néerlandophones. Il est alors impossible pour un parti néerlandophone d'avoir un représentant au niveau fédéral pour Bruxelles. Et ça, je trouve que c'est un vrai problème. Si on faisait une liste commune, MR–Open VLD, ça permettrait au MR d'avoir un de plus, mais ce serait un Open VLD »³⁶².

La confection de listes libérales conjointes dans la circonscription bruxelloise pour l'élection à la Chambre soulève néanmoins des questions, au premier rang desquelles celle du financement des partis. Un cadre du MR s'interroge : « Un élu à la Chambre et un élu au Sénat fait que l'on a plus d'euros par voix exprimée. Mais à qui appartiennent les voix MR–Open VLD à Bruxelles ? C'est la vraie question »³⁶³.

En revanche, lors des élections communales en Région bruxelloise, les libéraux trouvent davantage à former des listes communes (cf. *supra*). Ainsi, lors des élections communales

³⁵⁸ Parlementaire et ex-ministre fédéral MR, interviewé par l'auteur le 12 novembre 2021.

³⁵⁹ B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections fédérales et européennes du 26 mai 2019 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2406-2047, 2019, p. 47.

³⁶⁰ Ex-député bruxellois MR, interviewé par l'auteur le 17 novembre 2021.

³⁶¹ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 31 août 2021.

³⁶² Ex-député bruxellois MR, interviewé par l'auteur le 17 novembre 2021.

³⁶³ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 31 août 2021.

de 2012 puis de 2018, si l'Open VLD présente un ou plusieurs candidats dans toutes les communes bruxelloises, c'est généralement en participant à une liste MR ³⁶⁴. Tel est le cas dans 10 communes en 2012 et dans 13 communes en 2018. Dans pareilles situations, les noms locaux des listes signalent souvent la présence du parti libéral néerlandophone, implicitement ou explicitement. Dans d'autres cas, on remarque également la présence d'un ou de plusieurs candidats Open VLD sur une liste du bourgmestre, généralement un bourgmestre MR. Tel est le cas dans 4 communes en 2012 ainsi qu'en 2018. Cette proximité se traduit également dans la composition des exécutifs locaux. À Uccle, par exemple, Stefan Cornelis (Open VLD) occupe la fonction de président du CPAS dans la foulée des élections de 2018. Dans la perspective des élections communales de 2024, l'objectif annoncé par le président du MR bruxellois, David Leisterh, est de « tout faire pour faire des listes [communes] dans toutes les communes » ³⁶⁵.

5.4. LE MR ET L'OPEN VLD DANS L'ARÈNE PARLEMENTAIRE

Contrairement aux formations écologistes francophone (Écolo) et néerlandophone (actuellement, Groen) mais comme les partis socialistes (PS et Vooruit) et sociaux-chrétiens (Les Engagés et le CD&V), les partis libéraux belges partagent un passé organisationnel commun. Pourtant, aujourd'hui, à l'inverse des écologistes qui forment un groupe politique commun à la Chambre des représentants et au Sénat, le MR et l'Open VLD disposent chacun de leur propre groupe politique au sein de ces assemblées. Cela n'a néanmoins pas toujours été le cas. Jusque dans les années 1980 en effet, les deux partis libéraux formaient un seul et même groupe politique (cf. *supra*). Plus encore, jusqu'à l'acquisition par le Parlement de l'ancien siège de la société des chemins de fer en 1980, les parlementaires ne bénéficiaient pas de bureaux individuels et les chefs de groupe libéraux ³⁶⁶ partageaient un même bureau. Dans ses mémoires, H. De Croo (qui fut chef de groupe à la Chambre de 1978 à 1980) se souvient : « Pourtant chef de groupe de quarante-sept élus, je partageais [mon bureau] avec mon homologue du PLP, J. Defraigne » ³⁶⁷. C'est depuis 1985, à l'instar des socialistes et des sociaux-démocrates, que les libéraux forment deux groupes politiques distincts à la Chambre.

Régulièrement, la possibilité de reformer un groupe politique commun au sein de la Chambre des représentants est étudiée par les partis libéraux. Ainsi, le 3 juillet 2019, *La Libre Belgique* rapporte que cette piste a été récemment envisagée. Cela aurait notamment permis au MR et à l'Open VLD de devenir le premier groupe politique au sein de cette assemblée. Des cadres des deux partis soulignent le sérieux avec lequel cette possibilité a été étudiée après le scrutin du 26 mai 2019 : « Juste après les élections, on a réfléchi pour faire un groupe commun. Mais c'est resté une idée. Ça ne s'est jamais concrétisé parce que, si on fait ça, on

³⁶⁴ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2012 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2150-2151, 2012, p. 66 ; P. BLAISE, V. DEMERTZIS, J. FANIEL, C. ISTASSE, J. PITSEYS, « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 », *op. cit.*, p. 97.

³⁶⁵ *La Libre Belgique*, 14 avril 2022.

³⁶⁶ Chaque groupe parlementaire libéral est alors présidé à la fois par un francophone et un néerlandophone.

³⁶⁷ H. DE CROO, *Enraciné dans la vie*, *op. cit.*, p. 71.

doit faire des compromis. Et c'est parfois très difficile (...). Quand on voit le programme du MR, la vision du MR ou du président du MR sur notre pays, sur notre société, c'est une vision très, très libérale. Pas de discussion. Mais nous, en Flandre, on a parfois des nuances. Nous sommes toujours d'accord sur les grands principes. Mais la nuance, pour nous, c'est très important »³⁶⁸ ; « On a travaillé avec le greffe, on a fait des analyses sur les contrats, etc. Pour être tout à fait honnête, deux groupes qui fusionnent ont des impacts négatifs en termes de contrats, de collaborateurs, etc. C'est pour cela que l'on n'a pas fait ce choix. Mais oui, c'était étudié très, très loin. Et d'ailleurs, c'est des deux côtés que l'étude a été faite »³⁶⁹ ; « À la Chambre, on a fait l'exercice l'année passée. Mais ce n'était plus possible parce qu'il faut décider ça après les élections, à l'installation de la Chambre. Et donc c'était trop tard pour le faire. Et si on le faisait, ça nous apportait des problèmes de financement, on perdait des collaborateurs, donc à la fin on ne l'a pas fait. Mais donc c'est quelque chose que l'on a vraiment envisagé »³⁷⁰ ; « D'un point de vue stratégique, c'était une bonne chose à faire. Comme ça, on rendait visible que l'on est la formation ou la famille la plus grande dans la Chambre. Mais ça complique aussi les choses au niveau des députés. Parce qu'il n'y a qu'un chef de groupe, au niveau des collaborateurs c'est moins évident, au niveau des finances ce n'est pas non plus évident, etc. Donc il y avait toujours des arguments pour ne pas le faire »³⁷¹.

Réunir les deux partis au sein d'un groupe politique commun comporterait donc des avantages mais aussi des inconvénients pour chacun d'eux. Parmi les avantages, un tel regroupement permettrait aux libéraux de se hisser à un rang qui leur serait plus profitable dans la hiérarchie des groupes politiques au sein du Parlement. En substance, cela leur permettrait, dans certains cas, de figurer en ordre utile en termes de prise de parole (à savoir, parmi les premiers orateurs) ou encore d'avoir davantage de poids pour choisir les commissions qu'ils souhaitent présider en priorité. L'article 3 du règlement de la Chambre des représentants stipule en outre que l'attribution des fonctions de vice-présidents et de membres du bureau s'effectue « selon la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques et qu'il est procédé à autant de nominations qu'il est nécessaire pour que chaque groupe politique d'au moins douze membres compte au moins un membre au sein du bureau ». L'article 158 de ce même règlement indique quant à lui que les nominations à des postes de délégué au sein d'organismes internationaux auxquelles la Chambre est appelée à procéder parmi ses membres « se font à la représentation proportionnelle des groupes politiques ». *A contrario*, reformer un groupe politique commun réduirait les moyens, notamment humains, dont bénéficient au total les deux groupes politiques libéraux. Par ailleurs, cela forcerait le MR et l'Open VLD à adopter des positions communes alors que « la réalité politique est toute différente en Wallonie par rapport à la Flandre »³⁷². Enfin, d'aucuns considèrent que, sur le plan pratique, la question linguistique poserait un frein considérable aux travaux d'un tel groupe commun : « J'ai constaté qu'il y avait quatre ou cinq députés du côté de l'Open VLD et quatre ou cinq du côté du MR qui avaient vraiment la possibilité de travailler ensemble parce qu'ils avaient cette possibilité de se comprendre et d'échanger. Mais que,

³⁶⁸ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 14 septembre 2021.

³⁶⁹ Cadre du MR, interviewé par l'auteur le 7 avril 2021.

³⁷⁰ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 27 avril 2021.

³⁷¹ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 8 octobre 2021.

³⁷² Parlementaire et ex-ministre fédéral Open VLD, interviewé par l'auteur le 16 novembre 2021.

malheureusement, les autres étaient plus proches d'autres groupes politiques du même groupe linguistique parce que l'échange linguistique était plus facile »³⁷³.

Si un groupe politique commun n'a pour l'heure jamais été restauré au sein de la Chambre des représentants ni au sein du Sénat, une formule visant à réunir les groupes politiques à intervalles réguliers a été envisagée à plusieurs reprises, afin de « reconstituer une sorte de compagnonnage »³⁷⁴. Tel a été notamment le cas lorsque les libéraux ont fait leur retour au gouvernement fédéral en 1999. Néanmoins, ces rencontres ne se perpétuent pas et ne réussissent pas à s'institutionnaliser. Tout au plus, des rencontres peu nombreuses entre libéraux sont organisées afin de renforcer la cohésion entre eux et de leur permettre de mieux se connaître, plus que pour véritablement arrêter des stratégies communes et préparer des dossiers ensemble : « Bien qu'elles soient exceptionnelles, ces réunions de groupes communes ne visent pas forcément à définir des lignes communes, mais surtout à mieux se comprendre l'un et l'autre, peut-être parfois d'avoir l'occasion d'échanger sur certains sujets »³⁷⁵. *In fine*, ces rencontres s'assimilent surtout à des activités de « *team building* »³⁷⁶ ; elles ont d'ailleurs quasiment disparu depuis l'éclatement de la pandémie de Covid-19.

Dès lors, au Parlement fédéral, les libéraux francophones et néerlandophones ne tiennent pas systématiquement de réunion avant les réunions de majorité afin d'adopter une position commune en amont. Les principales interactions entre parlementaires libéraux se nouent de façon informelle, surtout entre les secrétaires politiques de chacun des groupes et/ou entre les chefs de groupe libéraux, avant la conférence des présidents. Si ces interactions ne visent pas à « définir la position de l'un et l'autre »³⁷⁷, elles permettent « de dresser l'inventaire des dossiers qui peuvent être pénibles »³⁷⁸ et de « voir quelle proposition ou quelle résolution peut être cosignée »³⁷⁹. En effet, la plupart du temps, la cosignature d'un texte est d'abord proposée au partenaire libéral. Néanmoins, les échanges préalables à la conférence des présidents sont dépendants des personnalités qui occupent les fonctions de secrétaire politique et de chef de groupe au MR et à l'Open VLD. Informelles, ces interactions – qui se réalisent par échanges téléphoniques, par messages ou encore directement lors des séances de commission ou lors des séances plénières – sont réputées être davantage efficaces : « Il ne faut pas avoir des réunions juste pour le show (...). Comme il y a des commissions et des séances plénières, tu peux te parler à ce moment-là. Tu ne peux pas dire : "Il y aura une réunion dans deux semaines", parce qu'alors les amendements sont déjà votés »³⁸⁰.

Les parlementaires libéraux, plus largement, ainsi que leurs collaborateurs entretiennent également des liens privilégiés avec leurs homologues du parti frère sur la base des relations interpersonnelles qu'ils ont développées dans le temps, et toujours sur une base informelle et non institutionnalisée. Ces relations permettent de se concerter sur une série de dossiers

³⁷³ Cadre du MR et ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 8 décembre 2021.

³⁷⁴ Ancien ministre, parlementaire et cadre du MR, interviewé par l'auteur le 28 septembre 2021.

³⁷⁵ Parlementaire et cadre du MR, interviewé par l'auteur le 20 janvier 2022.

³⁷⁶ Parlementaire MR, interviewé par l'auteur le 17 novembre 2021 ; Parlementaire et cadre du MR, interviewé par l'auteur le 20 janvier 2022.

³⁷⁷ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 9 novembre 2021.

³⁷⁸ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 9 novembre 2021.

³⁷⁹ Parlementaire et ex-ministre fédéral Open VLD, interviewé par l'auteur le 16 novembre 2021.

³⁸⁰ Parlementaire et ex-ministre fédéral Open VLD, interviewé par l'auteur le 16 novembre 2021.

ou sur des positionnements, de s'entraider sur certains sujets techniques ou encore de s'informer à propos des attitudes qui vont être adoptées par les groupes politiques ³⁸¹.

Tableau 9. Votes nominatifs en séance plénière de la Chambre des représentants et position des PRL/MR et VLD/Open VLD (1995-2019)

Législature	Gouvernement en place	Présence dans le gouvernement		Session parlementaire	Nombre total de votes	Votes différents entre les deux partis	
		PRL/MR	VLD/Open VLD			Nombre	%
49 (1995-1999)	Dehaene II			SE 1995	8	0	0,0 %
				1995-1996	1 056	256	24,2 %
				1996-1997	747	201	26,9 %
				1997-1998	752	172	22,9 %
				1998-1999	1 024	255	24,9 %
50 (1999-2003)	Verhofstadt I			SE 1999	2	0	0,0 %
				1999-2000	526	3	0,6 %
				2000-2001	604	3	0,5 %
				2001-2002	701	3	0,4 %
				2002-2003	569	12	2,1 %
51 (2003-2007)	Verhofstadt II			SE 2003	13	0	0,0 %
				2003-2004	500	7	1,4 %
				2004-2005	375	4	1,1 %
				2005-2006	460	4	0,9 %
				2006-2007	466	4	0,9 %
52 (2007-2010)	Verhofstadt III + Leterme I			SE 2007	3	2	66,7 %
	Van Rompuy			2007-2008	261	14	5,4 %
				2008-2009	361	2	0,6 %
53 (2010-2014)	Leterme II			2009-2010	374	0	0,0 %
	Di Rupo			SE 2010	1	0	0,0 %
				2010-2011	338	12	3,6 %
				2011-2012	520	2	0,4 %
				2012-2013	379	1	0,3 %
54 (2014-2019)	Michel I			2013-2014	663	2	0,3 %
				SE 2014	7	0	0,0 %
				2014-2015	370	0	0,0 %
				2015-2016	625	2	0,3 %
	Michel II				2016-2017	638	1
				2017-2018	571	0	0,0 %
				2018-2019	484	60	12,4 %

Source : Frederik Verleden (KU Leuven).

³⁸¹ Parlementaire MR, interviewé par l'auteur le 17 novembre 2021.

Au-delà de leur division en deux groupes politiques distincts, dans quelle mesure les parlementaires libéraux votent-ils ensemble au sein de la Chambre des représentants ?³⁸² De manière générale, les libéraux votent la plupart du temps de la même manière (cf. Tableau 9). Cela tient au fait que, au niveau national et depuis la scission du parti unitaire, ils ont toujours participé ensemble au gouvernement ou ont toujours siégé ensemble dans l'opposition. Des différences peuvent néanmoins être repérées selon le statut occupé par les libéraux.

Sans surprise, c'est lorsqu'ils siègent ensemble dans l'opposition que la cohésion de vote est la moins importante. Ainsi, entre 1995 et 1999, les libéraux se sont positionnés différemment au regard des textes soumis au vote des députés dans près d'un quart des cas. Par contre, lorsqu'ils siègent ensemble au sein d'un gouvernement majoritaire, leurs votes sont très largement identiques. Relevons toutefois les votes intervenus lors de la session extraordinaire de 2007, qui ont vu s'opposer les libéraux francophones et néerlandophones autour de deux propositions formulées par Thierry Giet (PS). À l'occasion de la nomination du bureau de la Chambre des représentants, ce dernier avait demandé que soit limité le nombre de vice-présidents et de questeurs à désigner afin d'éviter toute participation du Vlaams Belang au sein de cet organe³⁸³. Soumises aux votes des parlementaires, ces propositions ont recueilli les voix des bleus francophones mais pas celles de leurs homologues néerlandophones. Enfin, lorsque les libéraux siègent ensemble au sein d'un gouvernement minoritaire (ici, le gouvernement Michel II), leurs votes varient dans un nombre bien plus élevé de cas (dans 12,4 % des cas durant la session parlementaire 2018-2019). Cela résulte du fait que, dans pareille configuration, il devient nécessaire pour les partis au pouvoir de dégager des majorités alternatives et que, dans une certaine mesure, celles-ci n'incluent pas automatiquement les deux partis frères libéraux. Par ailleurs, le gouvernement Michel II était aussi en affaires courantes. Dès lors, puisqu'il ne pouvait être renversé, cela permettait aux points de vue divergents de s'exprimer sans conséquence pour la stabilité de l'exécutif.

5.5. LES RELATIONS ENTRE LE MR ET L'OPEN VLD AU NIVEAU EUROPÉEN

Au niveau européen, la proximité entre le MR et l'Open VLD est réputée importante sur le plan idéologique. Un cadre de l'Open VLD indique ainsi : « C'est un grand discours, le discours européen. C'est le même discours. Si on participe à un congrès des libéraux européens, c'est clair que ça pourrait être un congrès de l'Open VLD ou du MR. C'est le même langage, les mêmes valeurs, les mêmes personnalités. C'est un peu l'ADN »³⁸⁴. Un autre interviewé déclare également : « Politiquement, on a une vraie convergence ; on a tous, globalement, la même conception du libéralisme »³⁸⁵. Un ancien collaborateur parlementaire

³⁸² Les données analysées dans cette section ont été collectées et fournies par Frederik Verleden (KU Leuven).

³⁸³ Chambre des représentants, *Compte rendu intégral*, n° 3, 12 juillet 2007, p. 31-32.

³⁸⁴ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 8 octobre 2021.

³⁸⁵ Parlementaire européen MR, interviewé par l'auteur le 15 décembre 2021.

européen pointe quant à lui que « la position belge européenne est quand même relativement consensuelle »³⁸⁶.

C'est sans doute au Parlement européen que les relations les plus intenses s'opèrent entre les libéraux. Ainsi, les eurodéputés du MR et de l'Open VLD siègent tous au sein du même groupe politique au Parlement européen, à savoir Renew Europe³⁸⁷. Plus encore, les quatre parlementaires européens du MR et de l'Open VLD partagent des responsabilités communes au sein de ce groupe. Ainsi, Frédérique Ries (MR), O. Chastel, Hilde Vautmans (Open VLD) et G. Verhofstadt sont tous les quatre membres du bureau de Renew Europe³⁸⁸. En conséquence, les eurodéputés libéraux belges « se connaissent tous très, très, très, très bien »³⁸⁹. Enfin, il est à noter que les délégations MR et Open VLD forment un « groupe technique » dans la dévolution des postes à pourvoir au sein du groupe Renew Europe³⁹⁰. Cela permet aux libéraux belges de peser davantage dans ces processus : « À l'occasion, on se réunit pour discuter d'un certain nombre de choses liées à la vie du groupe ou à son positionnement. On s'est par exemple réunis il n'y a pas très longtemps quand notre président de groupe a décidé de quitter la tête du groupe (...) pour voir si l'on est sur la même longueur d'onde par rapport au candidat français qui semblait se destiner à présider le groupe. On s'est aussi vus, évidemment, au début de la législature pour voir entre nous dans quelle commission on voulait travailler »³⁹¹.

Dans leur travail parlementaire quotidien, les eurodéputés du MR et de l'Open VLD sont amenés à coopérer très régulièrement, soit directement par des échanges – souvent informels – entre eux, soit à travers leurs collaborateurs. Un parlementaire européen indique en effet : « Nos collaborateurs travaillent ensemble en permanence, que ce soit sur des sujets particuliers mais aussi sur la manière avec laquelle nous préparons les séances de vote pour, un tant soit peu, harmoniser les quelques différences qu'il pourrait y avoir entre nous sur tel ou tel vote d'amendement »³⁹². Si une telle coopération est facilitée par l'appartenance à un même groupe politique – contrairement à ce qui prévaut au sein du Parlement fédéral belge ou au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale –, elle est aussi rendue nécessaire par le fait qu'il s'agit d'un groupe relativement large (composé de 108 eurodéputés au lendemain des élections des 23-26 mai 2019), au sein duquel les parlementaires sont amenés à gérer des dossiers particulièrement techniques et pour lesquels l'aide apportée par les collaborateurs du groupe Renew Europe n'est pas toujours évidente : « Dans un groupe parlementaire en Belgique, régional ou fédéral, vous avez une structure de groupe et des collaborateurs de groupe par matière auxquels vous pouvez vous référer. Au niveau européen, on a cette structure mais qui est très distante de nous, [notamment] parce que ces collaborateurs sont issus de 27 pays différents et ont des sensibilités parfois fort différentes

³⁸⁶ Ex-collaborateur parlementaire européen MR, interviewé par l'auteur le 9 décembre 2021.

³⁸⁷ Appellation en vigueur depuis juin 2019. Auparavant, ce groupe s'appelait Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE).

³⁸⁸ Le bureau est composé du président et des vice-présidents du groupe, des chefs de chaque délégation nationale Renew Europe, des membres Renew Europe du bureau du Parlement européen et des présidents des commissions Renew Europe.

³⁸⁹ Parlementaire européen MR, interviewé par l'auteur le 15 décembre 2021.

³⁹⁰ Il s'agit notamment des postes de président, de vice-présidents et de questeur du groupe ainsi que des postes de vice-président du Parlement européen, de présidents de commission parlementaire et de coordinateurs.

³⁹¹ Parlementaire européen MR, interviewé par l'auteur le 15 décembre 2021.

³⁹² Parlementaire européen MR, interviewé par l'auteur le 15 décembre 2021.

(...). On est un peu plus livrés à nous-mêmes que ce n'est le cas à la Chambre ou au Parlement wallon où, très clairement, quand on se pose une question en agriculture, on a le collaborateur agriculture, et ainsi de suite. Je pense qu'ici, on a plus besoin, entre Belges et entre libéraux, les uns des autres. Entre collaborateurs aussi »³⁹³.

5.6. LE MR ET L'OPEN VLD LORS DES DÉSIGNATIONS ET NOMINATIONS POLITIQUES

Les partis politiques sont régulièrement amenés à procéder à un certain nombre de désignations et nominations, *a fortiori* s'ils participent à des gouvernements. Celles-ci concernent des postes strictement politiques mais aussi certains postes au sein de l'administration, certaines positions au sein d'entreprises publiques ou encore une partie des juges de la Cour constitutionnelle. Quelles relations entretiennent les partis libéraux lors des moments auxquels ces désignations et nominations interviennent ?

Sur le plan politique, d'abord, le MR et l'Open VLD interfèrent peu l'un par rapport à l'autre dans la désignation des ministres. En Belgique, ce sont les présidents de parti qui déterminent – sur la base d'équilibres à préserver ou à renforcer – les personnes qui, pour les partis concernés, vont exercer une responsabilité ministérielle. Au niveau fédéral, le Roi – qui détient la prérogative constitutionnelle de nommer et révoquer les ministres – avale généralement la liste de noms qui lui est soumise. En revanche, le poste de Premier ministre est particulièrement convoité et peut faire l'objet de désaccords, y compris au sein d'une même famille politique.

Sur la scène internationale également, des postes politiques sont à pourvoir. Ainsi en est-il de celui de commissaire européen, pour lequel des désaccords entre libéraux francophones et néerlandophones émergent parfois. Déjà dans les années 1980, les libéraux étaient divisés autour de la personne de Willy De Clercq, que les néerlandophones auraient voulu voir réaliser un deuxième mandat à la Commission européenne³⁹⁴ – notamment afin de poursuivre les négociations du GATT³⁹⁵, dont le deuxième round (dit d'Uruguay) avait été entamé en 1986 –, contre l'avis du leader du PRL, J. Gol. L'intérêt de la communauté linguistique d'appartenance était alors privilégié par rapport à l'intérêt de la famille politique. Finalement, la chute du gouvernement Martens VI et le renvoi des libéraux dans l'opposition ont conduit à la désignation de Karel Van Miert (SP) à la Commission européenne, pour y siéger à partir de 1989.

Plus récemment, en 2019, lorsque D. Reynders est pressenti pour occuper le poste de commissaire européen, l'Open VLD ne soutient pas de façon ouverte sa candidature pour au moins trois raisons. Premièrement, le parti libéral flamand estime que les libéraux francophones détiennent déjà suffisamment de postes à haute responsabilité, parmi lesquels

³⁹³ Parlementaire européen MR, interviewé par l'auteur le 15 décembre 2021.

³⁹⁴ W. De Clercq a été membre de la Commission Delors I, de 1985 à 1989.

³⁹⁵ L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (en anglais, General Agreement on Tariffs and Trade - GATT) est un accord multilatéral de libre-échange ; il a connu différents cycles (« rounds ») de négociation et a été remplacé en 1995 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

celui de Premier ministre – encore occupé par C. Michel, qui sera remplacé par S. Wilmès le 27 octobre 2019 – puis également celui de président du Conseil européen – pour lequel C. Michel a été élu par le Conseil européen le 2 juillet 2019. Deuxièmement, l'Open VLD se montre plutôt favorable à la désignation d'une femme à cette fonction. Troisièmement, l'Open VLD dispose lui aussi d'une candidate au poste de commissaire européen en la personne de G. Rutten. Celle-ci a déjà été citée à moult reprises pour cette fonction en 2014 (tout comme D. Reynders), et ce bien que, comme le souligne alors *Le Vif/L'Express*, elle « présente l'inconvénient de ne pas avoir occupé d'autre poste exécutif que celui de bourgmestre d'Aarschot »³⁹⁶. Néanmoins, l'Open VLD n'exprime pas « un veto »³⁹⁷ à l'encontre de la candidature de D. Reynders lorsque sa nomination se précise.

Les partis libéraux ne développent pas de relations particulièrement privilégiées lorsqu'il est question de procéder à des nominations au sein de l'administration ou au sein d'entreprises publiques. À ces moments spécifiques, si le MR et l'Open VLD n'entrent pas nécessairement dans une logique de compétition ou de conflit, ils ne s'engagent pas non plus dans la voie de la concertation : « Je pense que s'il y a bien un sujet pour lequel chaque formation politique opère en son sein et uniquement en son sein, me semble-t-il, c'est ce sujet-là. Je n'ai pas du tout en tête le fait que, quand des fonctions francophones tombaient dans l'escarcelle du MR et que l'on me demandait mon avis, je consultais l'Open VLD pour quoi que ce soit. Et l'inverse, idem. Donc je n'ai pas le sentiment qu'il y ait d'interactions entre nous sur ce sujet-là »³⁹⁸. Cela s'explique par le fait qu'un double équilibre est respecté lors de ces nominations : linguistique et politique, sur la base de la clé d'Hondt. Dès lors, chacun « joue sur un ring distinct »³⁹⁹.

Nonobstant ce double équilibre, certains postes peuvent être particulièrement convoités par un parti politique. Par exemple, ainsi que le déclare un ancien conseiller ministériel, « quand on est ministre des Finances, on aime avoir des représentants dans les instances sur lesquelles on a une tutelle particulière »⁴⁰⁰. En conséquence, une forme de concurrence directe ou indirecte peut être repérée : « Lors des nominations de libéraux dans les conseils d'administration, dans les instances fédérales, on doit réellement tenter de batailler pour mettre en place des libéraux francophones plutôt que des libéraux flamands. Je sais que les discussions étaient âpres pour savoir qui allait présider le conseil d'administration de la Société fédérale de participations et d'investissement [SFPI], celui de l'aéroport de Zaventem, etc. Ce sont des enjeux extrêmement importants, et le nombre de représentants flamands ou francophones a toute son importance. Donc libéraux ou pas libéraux, les discussions sont âpres »⁴⁰¹.

Un ancien chef de cabinet MR relate quant à lui la manière avec laquelle une concurrence indirecte peut s'orchestrer : « À un moment donné, tout ce qui arriverait d'une manière ou d'une autre dans l'escarcelle du MR, c'est quelque chose qui pourrait, le cas échéant, être pénalisant pour certains candidats Open VLD de l'autre côté. Puisqu'il y a au moins deux

³⁹⁶ *Le Vif/L'Express*, 12 août 2019.

³⁹⁷ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 8 octobre 2021.

³⁹⁸ Ex-cadre du MR, interviewé par l'auteur le 15 décembre 2021.

³⁹⁹ Ex-chef de cabinet ministériel MR, interviewé par l'auteur le 9 décembre 2021.

⁴⁰⁰ Ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 14 octobre 2021.

⁴⁰¹ Ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 14 octobre 2021.

types d'équilibre. Le linguistique et le politique. Si, d'un côté, vous avez un président socialiste francophone, il est peu probable que le CEO de l'entité publique dont on parle soit désigné par les socialistes néerlandophones. Donc il y a forcément ce jeu d'équilibre qui doit intervenir à certains moments. Donc oui, il peut y avoir certaines discussions et oui, dès lors, quand vous essayez de placer à tout prix un de vos candidats, vous savez que, parfois, vous avez plus intérêt à avoir un président de conseil d'administration qui soit socialiste néerlandophone pour avoir plus de chance de placer votre candidat au sein d'un exécutif. Ça fait partie du jeu des équilibres politiques (...). Vous avez deux appartenances. Et à un certain moment, une étiquette libérale francophone peut être en concurrence directe avec une étiquette libérale néerlandophone »⁴⁰².

Enfin, lorsque les partis libéraux se soutiennent mutuellement concernant des nominations spécifiques, ce soutien est souvent conditionné. Un parlementaire MR confie : « Si ça peut être un Open VLD qui est nommé plutôt qu'un CD&V, on poussera dans ce sens-là. À la condition que l'Open VLD nous aide sur un autre coup. C'est donnant-donnant, n'est-ce pas. Avec l'Open VLD aussi, c'est donnant-donnant. Il n'y a rien de gratuit. Rien »⁴⁰³.

5.7. LE MR ET L'OPEN VLD À TRAVERS LEURS ORGANISATIONS INTERNES

Chacun des partis libéraux est composé de plusieurs structures internes, plus ou moins autonomes à leur égard. Le MR est notamment composé d'une organisation d'ânés (les Seniors MR) et d'une organisation de jeunes (les Jeunes MR). Ces structures sont reprises dans les statuts du MR, respectivement aux articles 22 et 23⁴⁰⁴. En tant qu'organisation de jeunesse politique reconnue par la Communauté française, les Jeunes MR sont indépendants du MR et sont organisés sous la forme d'une asbl. Quant à lui, l'Open VLD est également composé d'une organisation de jeunes (les Jong VLD), ainsi que d'une organisation de femmes (les Open VLD Vrouwen), dont il est fait mention dans l'article 3 des statuts du parti⁴⁰⁵ ainsi que dans l'article 2 de son règlement⁴⁰⁶. Les organisations de jeunesse libérale sont particulièrement actives, et ce spécialement compte tenu des moyens dont elles bénéficient⁴⁰⁷. Dès lors, quelles sont les relations que celles-ci entretiennent entre elles ?

Les liens les plus intenses qui s'opèrent entre les jeunes politiques du MR et de l'Open VLD sont sans doute à trouver au niveau européen, surtout à travers le European Liberal Youth (LYMEC). En tant qu'organisation de jeunesse paneuropéenne, le LYMEC rassemble les jeunes politiques libérales d'Europe dont les valeurs peuvent être particulièrement variées : « Si vous comparez les libéraux estoniens avec les libéraux finlandais et les libéraux d'Europe

⁴⁰² Ex-chef de cabinet ministériel MR, interviewé par l'auteur le 9 décembre 2021.

⁴⁰³ Parlementaire et ex-ministre fédéral MR, interviewé par l'auteur le 12 novembre 2021.

⁴⁰⁴ « Statuts du MR », approuvés par le congrès du MR du 18 septembre 2021.

⁴⁰⁵ « Statuts de l'Open VLD », approuvés par le congrès de l'Open VLD du 19 mars 2011.

⁴⁰⁶ « Règlement de l'Open VLD », approuvé par le congrès de l'Open VLD du 25 novembre 2021.

⁴⁰⁷ En 2016, le ministre flamand de la Culture, des Médias, de la Jeunesse et des Affaires bruxelloises, S. Gatz, décide toutefois de ne plus financer, à compter de janvier 2017, les organisations de jeunesse politiques flamandes.

centrale, vous serez surpris. On ne défend pas du tout la même vision. J'ai rencontré les libéraux roumains. On défend deux visions différentes »⁴⁰⁸.

Puisque les jeunesses libérales de Belgique partagent une sensibilité commune sur moult enjeux, elles organisent des rencontres ponctuelles afin de préparer les réunions du LYMEC et afin d'adopter une position partagée, en amont, sur les questions mises en débat. Se retrouvent alors les Jeunes MR, les Jong VLD et la Fédération des étudiants libéraux (FEL) : « Pour faire passer la motion, on a fait des réunions préparatoires rassemblant les étudiants libéraux, les Jong VLD et les Jeunes MR. Et c'est là que c'est intéressant, parce que c'est là que l'on essayait, déjà, nous, de se mettre d'accord sur un texte que l'on pouvait présenter conjointement. Et c'est cela qui a un peu cimenté nos relations, en quelque sorte »⁴⁰⁹ ; « On a toujours, toujours, toujours eu une concertation entre la FEL, les Jeunes MR et les Jong VLD (...). On a des positions communes au niveau européen (...). On dépose des motions ensemble, on vote ensemble. On se met toujours d'accord. C'est systématique »⁴¹⁰.

Au-delà des réunions qui ont lieu dans le cadre ou en prévision de rencontres internationales, les responsables des Jeunes MR et des Jong VLD peuvent aussi se retrouver au niveau national autour d'initiatives conjointes afin d'exercer une forme de pression, à l'égard de certaines thématiques spécifiques, sur le MR et l'Open VLD. Il est alors question d'adopter des positions politiques communes, généralement rendues visibles par l'intermédiaire des médias. Un ancien cadre des Jeunes MR déclare ainsi : « Un exemple, c'est la fusion des zones de police à Bruxelles. Aux Jeunes MR, on est super pour. L'Open VLD est super pour. Le MR n'est pas pour. Le CD&V est très pour. Une distorsion assez dingue. C'est-à-dire que les jeunes étaient pour mais pas les vieux, pour le dire clairement. La légalisation du cannabis, aussi. On a travaillé ensemble avec les Jong VLD. Il y a plusieurs thématiques comme ça où l'on a travaillé ensemble en politique nationale »⁴¹¹.

Les synergies que les deux organisations de jeunesse tentent de développer sont aussi à retrouver dans le travail réalisé au quotidien par leurs équipes respectives. Un cadre des Jeunes MR indique : « On est constamment en train de regarder ce qu'ils pensent pour voir si, nous aussi, on pense la même chose ». Il ajoute : « Quotidiennement, à travers notre secrétaire politique, on essaie de voir leurs publications, leur communication pour voir, chez nous, si on doit parler de la même chose ou pas »⁴¹².

Néanmoins, il est à noter que ces synergies sont souvent fonction des relations interpersonnelles qui unissent les présidents des différentes organisations de jeunesse. Lorsque ces relations sont bonnes, les synergies s'en trouvent ainsi facilitées. Par ailleurs, au-delà des réunions de préparation en vue des rencontres organisées par le LYMEC et au-delà des prises de position partagées et exprimées, par exemple, par voie de cartes blanches, la coopération « sur le terrain » entre les deux organisations de jeunesse est particulièrement limitée⁴¹³.

⁴⁰⁸ Ancien cadre des Jeunes MR, interviewé par l'auteur le 31 août 2021.

⁴⁰⁹ Ancien cadre des Jeunes MR, interviewé par l'auteur le 31 août 2021.

⁴¹⁰ Cadre des Jeunes MR, interviewé par l'auteur le 30 novembre 2021.

⁴¹¹ Ancien cadre des Jeunes MR, interviewé par l'auteur le 31 août 2021.

⁴¹² Cadre des Jeunes MR, interviewé par l'auteur le 30 novembre 2021.

⁴¹³ Parmi les exceptions, relevons le « liberal breakfast » organisé conjointement par les Jeunes MR et les Jong VLD le 23 mai 2020, via la plateforme en ligne Zoom. L'objectif de cette rencontre virtuelle était de débattre de thématiques d'actualité en lien avec la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19. Si les organisations

Ainsi, aucune initiative de campagne structurelle n'est lancée par les deux organisations de jeunesse libérale. Cela s'explique notamment par le mode de financement prévu pour chacune d'entre elles. Bénéficiant de subsides de la Communauté française, les Jeunes MR entendent utiliser l'argent perçu à destination de projets portés spécifiquement en Belgique francophone.

Les liens qui se développent entre les jeunesses politiques libérales peuvent contribuer à renforcer ceux existant entre les partis libéraux eux-mêmes, dans le sens où ils permettent de développer un véritable réseau. Les cabinets ministériels fédéraux étant généralement composés d'un certain nombre de collaborateurs issus du parti frère (cf. *infra*), ces réseaux constituent un vivier au sein duquel ces collaborateurs spécifiques peuvent être recrutés. Un ancien cadre des Jong VLD indique ainsi : « Il y a une quinzaine d'années, les relations entre les Jeunes MR et les Jong VLD étaient assez fortes. C'est la raison pour laquelle j'ai été invité à devenir membre du cabinet d'un ministre MR (...). Les gens qui travaillaient chez ce ministre étaient des Jeunes MR avec qui j'organisais des choses en tant que cadre des Jong VLD. Donc ces gens-là me connaissaient »⁴¹⁴.

5.8. LES CABINETS MINISTÉRIELS DU MR ET DE L'OPEN VLD

La collaboration entre libéraux francophones et néerlandophones apparaît particulièrement féconde au sein des cabinets ministériels fédéraux. En Région de Bruxelles-Capitale, les libéraux néerlandophones étant au pouvoir sans discontinuer depuis 1999 alors que les libéraux francophones siègent dans l'opposition depuis 2004, une telle collaboration est nettement moins présente aujourd'hui.

Au niveau fédéral, bien qu'il s'agisse davantage d'une pratique, voire d'une coutume, que de la traduction d'un mot d'ordre provenant des instances des partis considérés, les cabinets libéraux francophones intègrent systématiquement en leur sein des collaborateurs issus de l'Open VLD et, à l'inverse, les cabinets libéraux flamands accueillent systématiquement des collaborateurs issus du MR. Parfois, ces collaborateurs issus du parti frère occupent des postes particulièrement en vue au sein des cabinets, comme ceux de porte-parole ou de chef de cabinet. Par exemple, de 2003 à 2006, Koen Van Loo (Open VLD) est le chef de cabinet de D. Reynders, alors ministre des Finances et, à partir de 2004, vice-Premier ministre. De 2014 à 2020, Jasper Pillen (Open VLD) est porte-parole successivement au sein des cabinets d'O. Chastel (ministre du Budget et de la Simplification administrative), de J. Galant (ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges) et de François Bellot (qui a remplacé J. Galant et a repris ses compétences) ; il devient en outre chef de cabinet de F. Bellot de 2019 à 2020. Dounia Boumaaza (MR) est devenue la porte-parole du ministre V. Van Quickenborne (vice-Premier ministre, ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord) en octobre 2020. En Région de Bruxelles-Capitale, l'inclusion de libéraux francophones au sein de cabinets dirigés par des libéraux

de jeunesse libérale entendaient renouveler l'événement plusieurs fois par an, elle est toutefois demeurée une initiative isolée.

⁴¹⁴ Parlementaire Open VLD, ancien conseiller au sein d'un cabinet ministériel MR et ancien cadre des Jong VLD, interviewé par l'auteur le 12 janvier 2021.

néerlandophones peut également être repérée, certes dans une moindre mesure. Par exemple, de 2002 à 2006, Géraldine Van der Stichele (MR) est directrice de cabinet adjointe de G. Vanhengel, alors ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures.

Plusieurs raisons justifient une telle « mixité » au sein de cabinets ministériels. *Primo*, cela leur permet notamment de bénéficier des services de personnes dotées d'une connaissance, d'une expertise ou d'une expérience spécifique et qui peut s'avérer précieuse pour les cabinets. *Secundo*, cela permet aux cabinets – mais aussi, plus largement, aux partis – d'élargir leurs réseaux. Ces derniers peuvent notamment permettre de « déminer, décriper des tensions »⁴¹⁵ plus aisément, voire de faciliter certaines prises de contact. Un cadre de l'Open VLD relate : « Le chef de cabinet de C. Michel [en tant que Premier ministre] était un Flamand ; on pouvait toujours l'appeler et lui expliquer notre position »⁴¹⁶. Un ancien conseiller ministériel MR se souvient quant à lui : « C'était une manière d'avoir une espèce de *feedback* un peu informel entre différents membres de cabinet, qui remontait inévitablement vers le ministre, afin de savoir d'où vient le vent et d'être en capacité d'activer des *warnings* (...). Ça a permis, dans bien des cas, de désamorcer une escalade qui n'aurait pas été saine pour les cabinets »⁴¹⁷. Un cadre du MR et ancien conseiller ministériel indique également : « C'est important de savoir, par exemple, que l'on est en train de toucher à un dossier très sensible pour l'Open VLD, là où nous ne l'avons peut-être pas perçu de la même façon, eu égard à des réalités qui peuvent être un peu différentes »⁴¹⁸. *Tertio*, intégrer des collaborateurs issus du parti frère dans un cabinet permet de se doter d'une « sensibilité régionale »⁴¹⁹, considérée comme importante compte tenu du fait que « tant les électeurs, les lobbys économiques, sociétaux et les institutions sur lesquelles les ministres doivent avoir une influence sont différents »⁴²⁰. *Quarto* et enfin, recourir à un néerlandophone pour occuper la fonction de porte-parole au sein d'un cabinet francophone, et inversement, peut comporter de sérieux avantages pour ledit cabinet : cela facilite les contacts avec un certain nombre de médias, de représentants de la société civile ou avec toute partie prenante à un dossier. En outre, cela élargit la visibilité du ministre à travers le territoire national.

Les cabinets libéraux francophones et néerlandophones ont aussi développé des relations privilégiées entre eux au niveau fédéral. Ainsi, des collaborations entre les membres de cabinets MR et Open VLD se développent « de façon évidente »⁴²¹ et « énormément de rencontres bilatérales »⁴²² ont lieu. Ces dernières revêtent une nature essentiellement spontanée : « Quand nous avons un point sensible avec les uns ou avec les autres, on avait plutôt tendance à les appeler avant, de manière à avoir une discussion où l'on pouvait préciser en toute transparence nos préoccupations, nos contraintes, nos requêtes »⁴²³. Ces prises de contact concernent généralement les conseillers ou les chefs de cabinet, selon la question soulevée, mais peuvent aussi impliquer les présidents de chacun des partis libéraux. Des rencontres ont également

⁴¹⁵ Conseiller au sein d'un cabinet Open VLD, interviewé par l'auteur le 14 septembre 2021.

⁴¹⁶ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 8 octobre 2021.

⁴¹⁷ Ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 14 octobre 2021.

⁴¹⁸ Cadre du MR et ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 8 décembre 2021.

⁴¹⁹ Ministre MR, interviewé par l'auteur le 28 mars 2022.

⁴²⁰ Ex-conseiller ministériel MR, interviewé par l'auteur le 14 octobre 2021.

⁴²¹ Cadre de l'Open VLD, interviewé par l'auteur le 14 septembre 2021.

⁴²² Conseiller au sein d'un cabinet Open VLD, interviewé par l'auteur le 14 septembre 2021.

⁴²³ Ex-chef de cabinet ministériel MR, interviewé par l'auteur le 9 décembre 2021.

lieu afin de préparer les réunions du comité ministériel restreint (*kern*). Un ancien ministre MR se souvient : « On avait les notes les uns des autres, on avait des collaborateurs qui travaillaient ensemble, qui faisaient des notes uniques, etc. »⁴²⁴. Un ancien conseiller ministériel Open VLD expose aussi : « Les liens entre le MR et l'Open VLD jouent sans doute dans chaque dossier (...). Si tu dois faire un accord, tu commences à le chercher avec les plus proches ; et puis tu le cherches ensuite avec les autres familles »⁴²⁵. Les relations privilégiées qui se développent entre les cabinets libéraux peuvent aussi être d'une autre nature et se traduire par une forme d'entraide. Ainsi, lorsqu'un ministre libéral n'est pas présent pour défendre son propre projet de loi au Parlement, il peut arriver qu'il soit remplacé par un autre ministre libéral. Un conseiller ministériel de l'Open VLD explique : « Nos relations sont excellentes. Il arrive souvent que l'on doive s'entraider. Par exemple, si le ministre ne peut pas se rendre au Parlement pour x ou y raison – c'est arrivé très rarement... généralement les ministres vont défendre leur texte eux-mêmes –, on essaie toujours d'avoir un remplaçant. Mais moi, mon premier réflexe, c'est de contacter les cabinets libéraux, à l'Open VLD ou au MR. Et ça se passe, honnêtement, très clairement, très, très bien. On leur fournit, bien sûr, les *inputs*, les éléments de réponse, les notes d'analyse et autres »⁴²⁶.

Si pareille situation peut aussi impliquer des ministres issus d'une autre famille politique, c'est généralement au sein du même parti puis de la même famille qu'il est fait appel à un « remplaçant ». Mais des relations privilégiées entre libéraux peuvent aussi être détectées dans les interactions entre cabinets libéraux et parlementaires issus du parti frère. Un conseiller ministériel Open VLD déclare ainsi : « Quand les députés MR posent une question au ministre (...), qu'est-ce que je fais ? Je contacte le MR pour lui demander : “Sur quoi allez-vous faire porter votre question, sur quels aspects, quelle idée vous voulez mettre en avant ?” Parce qu'il ne faut pas que la question soit au détriment de la réforme du ministre qui est en cours. Et donc, ça aide quand même d'avoir les contacts »⁴²⁷.

Bien qu'informels, ces échanges privilégiés entre libéraux présentent néanmoins des limites également. Ainsi, un ancien ministre fédéral MR précise : « Ne croyez pas que, nécessairement, en intercabinet ou en DAB [« *directeurs van algemeen beleid* »⁴²⁸], vous allez avoir une union des libéraux. *A priori*, moi j'ai toujours eu une logique de dire : “On ne va pas attaquer le VLD ; on peut toujours compter dessus, à la marge, sur certains trucs”. Mais c'est loin d'être une règle. Ce n'est pas une science exacte. On ne compte pas sur le demi-frère. Il faut le convaincre comme les autres »⁴²⁹. En outre, lorsque des tensions émergent entre les partis frères au niveau fédéral, comme lorsqu'A. De Croo décide de débrancher la prise du gouvernement Letermé II en avril 2010, elles peuvent rejaillir au sein des cabinets ministériels et dans les interactions qui les caractérisent. Toutefois, dans la pratique, bon nombre d'interviewés reconnaissent que c'est peu le cas.

⁴²⁴ Ancien ministre, parlementaire et cadre du MR, interviewé par l'auteur le 28 septembre 2021.

⁴²⁵ Cadre de l'Open VLD et ex-conseiller au sein d'un cabinet Open VLD, interviewé par l'auteur le 9 novembre 2021.

⁴²⁶ Conseiller au sein d'un cabinet Open VLD, interviewé par l'auteur le 14 septembre 2021.

⁴²⁷ Conseiller au sein d'un cabinet Open VLD, interviewé par l'auteur le 14 septembre 2021.

⁴²⁸ Cet organe non juridiquement consacré est composé des chefs de cabinet du Premier ministre et des vice-Premiers ministres.

⁴²⁹ Parlementaire et ex-ministre fédéral MR, interviewé par l'auteur le 12 novembre 2021.

CONCLUSION

L'ambition de ce *Courrier hebdomadaire* a été d'analyser les relations entre le MR et l'Open VLD, deux partis libéraux qui partagent une même histoire et qui forment une famille politique ayant exercé un rôle majeur dans l'histoire politique du pays depuis le XIX^e siècle.

Cette recherche – menée à travers la collecte et l'analyse de nombreuses archives ainsi que par la réalisation d'une trentaine d'entretiens principalement avec des cadres et mandataires de ces partis – met en exergue les relations privilégiées développées par les deux partis libéraux. Si ce sont des tensions internes qui sont à l'origine de leur séparation, au début des années 1970, les rapports qu'ils ont conservés ultérieurement demeurent étroits. Pourtant, progressivement, toutes les structures communes tendent à disparaître : le parti libéral unitaire résiduel a été liquidé, le bâtiment partagé a été vendu, les groupes parlementaires se sont scindés et le centre d'études commun a été dissous.

C'est donc essentiellement de manière informelle et interpersonnelle que les relations entre libéraux belges se nouent en Belgique. Absentes au niveau des centres d'études, elles sont les plus importantes au sein de l'arène parlementaire fédérale, au sein des cabinets ministériels fédéraux et au sein des organisations de jeunesse libérales. Elles se repèrent aussi à différents temps du politique : nuancées en période de campagne électorale, ces relations sont plus intenses lors de la formation de gouvernements fédéraux mais quasi absentes lorsqu'il est question de procéder à des désignations et nominations politiques. Enfin, le niveau de pouvoir européen semble particulièrement favorable au développement de relations privilégiées entre le MR et l'Open VLD.

Si l'appartenance de certains mandataires ou cadres libéraux – tant francophones que néerlandophones – à la franc-maçonnerie peut renforcer la proximité entre ceux-ci, les interviewés sont unanimes pour déclarer que la franc-maçonnerie n'exerce aucun rôle dans le rapprochement entre les deux partis, et ce à quelque niveau que ce soit. Tout au plus, elle permet aux membres d'une même loge de mieux se connaître, indépendamment de leur couleur politique, voire de partager une même sensibilité à l'égard de certains dossiers très précis. Les personnes rencontrées ne mentionnent pas davantage la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) ou l'Union nationale des mutualités libérales (UNML) comme des organisations jouant un possible rôle de ciment entre les deux partis politiques, les relations avec ces deux acteurs sociaux étant qui plus est décrites comme relativement ténues.

Depuis l'accession de G.-L. Bouchez et d'E. Lachaert à la présidence respectivement du MR et à celle de l'Open VLD, la volonté de rapprochement entre les partis libéraux semble à son plus haut niveau, comme en témoignent les festivités de 2021 visant à commémorer le 175^e anniversaire du parti libéral. Les projets visant à rassembler davantage encore les deux partis ne manquent d'ailleurs pas : refondation de groupes politiques communs au sein des Chambres fédérales, constitution d'une liste électorale unique dans la circonscription fédérale bruxelloise, réunions communes des bureaux politiques du MR et de l'Open VLD plusieurs fois par an, etc. Néanmoins, pour l'heure, ces projets peinent à se concrétiser, et ce bien qu'il subsiste nombre de similitudes entre les partis frères libéraux, non seulement sur le plan idéologique et programmatique, mais aussi sur le plan des caractéristiques sociologiques de leurs électeurs respectifs.

ANNEXE

« Contrat avec les citoyens de notre pays », 10 mai 2003

VLD et MR concluent un contrat d'alliance pour l'après 18 mai [2003].

Si l'électeur nous en donne la force, nous irons ensemble au gouvernement. Ensemble, nous voulons poursuivre le changement.

Louis Michel et Guy Verhofstadt partagent les objectifs suivants pour les quatre années à venir :

- Ensemble, nous allons donner toutes les impulsions et enlever les obstacles pour permettre la création d'un maximum d'emplois ;
- Ensemble, nous voulons achever intégralement la réforme fiscale et poursuivre la réduction de la pression fiscale pour renforcer le pouvoir d'achat des travailleurs ;
- Ensemble, nous allons préserver et développer le système des pensions et garantir que notre pays garde le meilleur système de soins de santé en Europe en lui assurant les moyens nécessaires ;
- Ensemble, nous soutenons et encourageons l'esprit créatif et d'entreprise des citoyens ;
- Ensemble, nous combattons la criminalité d'une manière efficace, sans préjugé, afin que chacun puisse vivre dans un climat de sécurité ;
- Ensemble, nous ferons tout pour que la Belgique fasse entendre sa voix au niveau européen et dans le monde ;
- Ensemble, nous allons défendre les intérêts de notre communauté, dans un climat d'écoute et de dialogue, sans provocation, mais dans le souci rationnel de trouver des solutions.

Nous rendons public ce projet, afin que les citoyens puissent y apporter leur soutien le 18 mai prochain.

Louis Michel ; Guy Verhofstadt

Le CRISP, Centre de recherche et d'information socio-politiques, est un organisme indépendant. Ses travaux s'attachent à montrer les enjeux de la décision politique, à expliquer les mécanismes par lesquels elle s'opère, et à analyser le rôle des acteurs qui y prennent part, que ces acteurs soient politiques, économiques, sociaux, associatifs, etc.

Par ses publications, le CRISP met à la disposition d'un public désireux de comprendre la société belge des informations de haute qualité, dans un souci d'exactitude, de pertinence et de pluralisme. Son objectif est de livrer à ce public les clés d'explication du fonctionnement du système socio-politique belge et de mettre en évidence les structures réelles du pouvoir, en Belgique et dans le cadre de l'Union européenne.

Le *Courrier hebdomadaire* paraît au rythme de 40 numéros par an, certaines livraisons correspondant à deux numéros. Chaque livraison est une monographie consacrée à l'étude approfondie d'un aspect de la vie politique, économique ou sociale au sens large. La revue du CRISP constitue depuis 1959 une source d'information incontournable sur des sujets variés : partis politiques, organisations représentatives d'intérêts sociaux et groupes de pression divers, évolution et fonctionnement des institutions, négociations communautaires, histoire politique, groupes d'entreprises et structures du tissu économique, conflits sociaux, enseignement, immigration, vie associative et culturelle, questions environnementales, européennes, etc. C'est également dans le *Courrier hebdomadaire* que sont publiés les résultats des élections commentés par le CRISP.

Les auteurs publiés sont soit des chercheurs du CRISP, formés en diverses disciplines des sciences humaines, soit des spécialistes extérieurs provenant des mondes scientifique, associatif et socio-politique. Dans tous les cas, les textes sont revus avant publication par le rédacteur en chef et par un groupe d'experts sélectionnés en fonction de la problématique abordée, afin de garantir la fiabilité de l'information proposée. Cette fiabilité, ainsi que la rigoureuse objectivité du *Courrier hebdomadaire*, constituent les atouts principaux d'une revue dont la qualité est établie et reconnue depuis près de 60 ans.

Fondateur : Jules Gérard-Libois

Président : Vincent de Coorebyter

Équipe de recherche :

Benjamin Biard, Pierre Blaise (*secrétaire général*), Fabienne Collard, Jean Faniel (*directeur général*), Cédric Istasse, Vincent Lefebve, Caroline Sägesser, David Van Den Abbeel (*coordinateur du secteur Économie*), Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Louise-Marie Bataille, Aline Bingen, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président honoraire*), Vincent de Coorebyter (*président*), Hugues Dumont, Éric Geerkens, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Anne Heldenbergh, Laura Iker, Rémy Leboutte, Michel Molitor (*vice-président*), Pierre Reman (*administrateur délégué*), Anne Roekens, Robert Tollet (*vice-président*), Guy Vanthemsche, Pascale Vielle, Els Witte

Derniers numéros du *Courrier hebdomadaire* parus

- 2534-2535 Le projet de Stade national et les avatars de la décision politique
Serge Govaert
- 2532-2533 Identités et préférences des parlementaires envers le fédéralisme belge
à l'aube d'une septième réforme de l'État
Jérémy Dodeigne, Christoph Niessen, Min Reuchamps et Dave Sinardet
- 2530-2531 Archives et gouvernance de l'information à l'ère numérique
Florence Gillet
- 2528-2529 Les acteurs publics de la mobilité à Bruxelles
Jean-Paul Gailly
- 2526-2527 L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, instrument au service
de l'institutionnalisation de la coopération transfrontalière
Éric Delecosse, Loïc Delhuyenne et Fabienne Leloup
- 2524-2525 La lutte contre l'extrême droite en Belgique
II. Cordon sanitaire médiatique, société civile et services de renseignement
Benjamin Biard
- 2522-2523 La lutte contre l'extrême droite en Belgique
I. Moyens légaux et cordon sanitaire politique
Benjamin Biard
- 2521 Les cabinets ministériels en Communauté germanophone
et leurs membres (1999-2019)
Arthur Meert et Marleen Brans
- 2519-2520 Les élections sociales de novembre 2020
Pierre Blaise
- 2517-2518 Les outils délibératifs auprès des parlements
sous l'angle du droit constitutionnel belge
Julian Clarenne et Cécile Jadot
- 2515-2516 Contours et enjeux de la déchéance de la nationalité
Christelle Macq
- 2513-2514 Grèves et conflictualité sociale en 2020
II. Conflits d'entreprise
Iannis Gracos

La collection intégrale du *Courrier hebdomadaire* est accessible sur www.cairn.info.

L'accès est gratuit pour les numéros parus depuis plus d'un an.

Découvrez notre catalogue complet incluant nos autres publications sur
www.crisp.be.

Pour être informé de nos publications dès leur parution,
inscrivez-vous en ligne à notre lettre d'information électronique.